

Le Droit Chemin - La corruption de l'islam

Depuis l'aube des temps, tous les messagers de Dieu ont prêché une seule et même religion. Lorsque toutes les étiquettes sont rejetées, adorer Dieu seul et mener une vie juste est le message de toute Écriture.



Ce document contient la liste des articles concernant la corruption de l'islam et les mauvaises interprétations du Coran, se trouvant sur le site [Le Droit Chemin](http://LeDroitChemin.com).

Dernière modification : 1er juillet 2013

Table des matières

Corruptions	1
 Les innovations dans la prière (salât).....	2
 Les interdictions inventées par l'homme.....	4
 L'histoire des Hadiths	6
 Pourquoi le prophète Mohammed est innocent des hadiths fabriqués qui remplissent les livres de hadiths	17
Interprétations erronées.....	19
 Allons-nous tous entrer en Enfer ?.....	20
 Est-ce que le Prophète Mohammad était un législateur ? (7:157).....	22
 Est-ce que le Prophète Mohammed était un législateur ? (59:7)	23
 Est-ce que Mohammad est supérieur aux autres prophètes ?	24
 Est-ce que Mohammed est le dernier messager ? (33:40)	26
 Est-il obligatoire pour la femme de se couvrir les cheveux ?.....	27
 Glorifier Mohammad - "Al-Salat ala an-Nabi wa Al-Tasleem"	29
 Interdits alimentaires	34
 La durée du Hajj.....	37
 La chair ("Lahm") du porc	38
 La lapidation des stèles au cours du pèlerinage	40
 La manipulation du verset 17:46.....	42
 La manipulation des versets 2:143 et 2:187	43
 La manipulation du verset 2:239, "Dieu vous a enseigné ce que vous ne saviez pas"	45
 La manipulation du verset 5:19	47
 La mauvaise interprétation du verset 8:41	49
 La punition des voleurs	50
 La signification du mot "nansakh"	51
 Le Coran parle-t-il de 5 prières ? (20:130)	52
 Le défi en 2:23 est-il de nature poétique ?	54
 Le mot Hikma dans le Coran ne signifie pas Hadiths et Sunna	55
 Le mot "shaheed" ne signifie pas martyr	58
 Le Prophète a-t-il expliqué le Coran ?	59
 Le Prophète est-il un exemple à suivre ?	62
 Est-ce que le mot "ummy" signifie analphabète ?	64
 Le sacrifice d'Abraham.....	66
 Le test décisif du verset 39:45, "Mentionner le nom de Dieu seul"	70
 Obéir au Messager	71
 "Obéissez à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement"	76
 Toucher le Coran	78

Corruptions

Les innovations dans la prière (salât)

Bien que le rituel coranique pour observer la Salât (prière) soit très simple et direct, beaucoup d'innovations humaines ont été ajoutées au fil du temps.

Quand les Musulmans qui insistent à suivre ces innovations sont invités à suivre ce que Dieu a décrété dans le Coran, ils répondent en disant que c'est ce qu'ils ont hérité de leurs ancêtres (2:170). D'autres disent que la Salât a été conservée et transmise de génération en génération depuis l'époque d'Abraham ! Le Coran prédit que de telles réponses seraient données par ceux qui ont choisi de désertir le Coran et de suivre à la place des innovations qui ne sont pas autorisées par le Coran :

Et quand on leur dit : "Suivez ce que Dieu a fait descendre", ils disent : "Non, nous suivons ce que nous ont légué nos ancêtres". Et si leurs ancêtres n'avaient rien compris, et n'avaient pas été guidés ?
[Coran, 2:170](#)

Et l'exemple de ceux qui dénie est similaire à celui qui crie envers ce qui n'écoute rien d'autre qu'appels et clameurs. Sourds, muets, aveugles, ils ne raisonnent pas.
[Coran, 2:171](#)

et nous lisons en 42:21 :

Ou bien ont-ils des associés qui, en matière de religion, leur auraient établi des lois que Dieu n'a pas autorisées ? Sans la parole décisive, il aurait été décidé entre eux. Les injustes auront un châtement douloureux.
[Coran, 42:21](#)

Ce qui suit est une liste de ces innovations :

1 - Ignorer les quatre étapes coraniques simples pour les ablutions (5:6) et suivre des étapes non coraniques (9 ou 10 étapes). Les auteurs de hadiths mensongers ont trompé des millions de Musulmans en leur faisant croire que ces ablutions plus élaborées ont été conçues et suivies par le prophète pour plus de propreté. Inutile de dire que cette affirmation est une insulte à la fois envers Dieu et envers le prophète. D'une part, si le prophète a conçu une méthode plus approfondie pour les ablutions, cela signifie indirectement que la méthode de Dieu n'est pas assez bonne, et que le prophète a ressenti le besoin de "l'améliorer" ! D'autre part, prétendre que le prophète a effectué de telles ablutions équivaut à prétendre que le prophète a ignoré les commandements de Dieu qui lui ont été révélés (5:6) et a suivi sa propre méthode ! Pour plus de détails sur le sujet des ablutions, lire : [A quoi servent les ablutions ?](#)

2 - Imposer deux prières non-coraniques supplémentaires dans la journée : le Coran décrète trois prières par jour (Fajr, Wusta et `Isha). La majorité des Musulmans d'aujourd'hui suivent des enseignements non coraniques qui décrètent cinq prières obligatoires par jour. Pour plus de détails, lire : [La prière \(salât\)](#)

3 - Imposer un certain nombre de Rakats (24434) pour les prières : le Coran n'indique aucun format numérique pour la Salât. Le temps que l'on veut consacrer à adorer son Créateur est laissé à la volonté et à la capacité de chacun.

4 - Exécuter des prières en dehors de leur temps assigné : le Coran parle de moments spécifiques pour chaque Salât (4:103), mais beaucoup de Musulmans font leurs prières en dehors de leurs heures correctes dans ce qu'ils appellent "Salat Qada" (prière manquée). Beaucoup de Musulmans ont été faussement portés à croire que s'ils oublient des Salâts, ils peuvent alors encore les observer collectivement à la fin de la journée ! Inutile de dire qu'une telle concession ne se trouve nulle part dans le Coran. Suivre cette innovation est en violation de 4:103. Par conséquent, toute Salât manquée l'est pour toujours.

5 - Combiner les heures de prières : cette pratique, qui survient généralement durant le Hajj (pèlerinage) est totalement absurde et sans aucune justification. Pendant le pèlerinage, les croyants ont tout le temps au monde pour faire chaque salât en son temps correct, après tout ils n'ont rien à faire pendant le Hajj sauf à adorer Dieu ! La nécessité de raccourcir et de combiner la salât durant le Hajj est tout à fait absurde !

6 - Ajouter des prières supplémentaires tels que "sunna", "tarawih", "tahhajjud" et "nawafil" : encore une fois, toutes ces salâts supplémentaires qui proviennent de hadiths sont non-coraniques, elles ne font que placer un fardeau supplémentaire sur ceux qui souhaitent suivre l'Islam et compliquent la religion simple décrétée par Dieu dans le Coran.

7 - Forcer les femmes à se couvrir les cheveux quand elles prient (même si elles sont seules !). Ils prétendent que, par respect pour Dieu, la femme doit se couvrir la tête pendant la prière ! Cette notion est complètement irrationnelle. Premièrement, c'est Dieu qui a donné à la femme ses cheveux, donc il n'y a rien d'irrespectueux en ce qui concerne une partie du corps humain qui est donnée par Dieu. Deuxièmement, Dieu est capable de voir les cheveux de la femme, même si elle les couvre ! Troisièmement, les exigences vestimentaires pour les femmes sont décrites dans le Coran et elles ne rendent pas obligatoire pour la femme de couvrir ses cheveux. Pour plus d'informations sur le code vestimentaire des femmes, lire : [Est-il obligatoire pour la femme de se couvrir les cheveux ?](#)

Enfin, le Coran ne parle pas de code vestimentaire particulier pour observer la salât.

8 - Interdire aux femmes de diriger la prière : il s'agit d'une innovation dérivée de l'effet des cultures dominées par les hommes sur l'Islam. Inutile de préciser que le Coran ne préconise pas une telle préférence sexiste.

9 - Interdire aux femmes de faire leurs prières pendant leurs menstruations : cette innovation est également dérivée des cultures dominées par les hommes, qui perçoivent les femmes comme étant impropres pendant leurs menstruations. Le Coran ne soutient ni ne défend une telle interdiction. De plus, l'ordre en 2:222 d'éviter tout contact sexuel pendant les règles ne s'adresse qu'aux couples mariés, 2:222 n'est lié à la salât en aucune façon. Nulle part dans le Coran on ne lit d'interdiction pour les femmes d'observer la salât pendant leurs menstruations.

10 - Réciter une prière (appelée "At-Tahiyaat" ou "Tashahud") au cours de la salât pour commémorer les prophètes Mohammed et Abraham, ainsi que leurs familles ! Le Coran ordonne à tous les croyants de consacrer toutes leurs Salâts, ainsi que toutes les autres pratiques religieuses, à glorifier, louer et adorer le seul nom de Dieu (6:162, 20:14). Louer ou commémorer un autre nom durant la Salât est un acte d'idolâtrie.

11 - Réciter une Shahâda corrompue durant la Salât : Dieu nous a donné la bonne Shahâda (Témoignage) dans le Coran en 3:18. La Shahâda coranique est celle prononcée par Dieu Lui-même, les anges et tous ceux doués de connaissance. L'innovation d'ajouter le nom de Mohammed à la Shahâda est une fois de plus un acte d'idolâtrie. Cette Shahâda corrompue est prononcée au cours de la Salât alors que la Shahâda coranique devrait être récitée à la place. Pour plus de détails à ce sujet, lire : [Shahâda](#)

12 - Inventer des règles superficielles sur la façon de tenir ses mains et ses doigts pendant la prière : préciser que les mains doivent être tenues sur les côtés du front tout en récitant "Allahu Akbar", que les mains doivent être placées sur le ventre tout en récitant la "Fatiha", ou que l'index soit pointé lorsqu'on dit : "la ilaha illa Allah" etc... Tout cela ne sont que des trivialités qui ne sont jamais mentionnées ou exigées par Dieu dans le Coran.

13 - Le Sermon du vendredi : il n'y a aucune autorisation nulle part dans le Coran pour le sermon que délivrent les Musulmans lors de la prière du vendredi. Le rituel de la Salât est une prière exclusive observée par le croyant et dirigée directement vers Dieu, ce n'est pas un discours d'un croyant à d'autres ! Il est acceptable de prononcer un sermon, mais totalement séparé de la Salât elle-même, que ce soit avant ou après. Mais les Musulmans d'aujourd'hui considèrent le sermon comme une partie de la Salât, et pour cette raison ils n'observent que 2 rakats pendant la Salât du vendredi au lieu des 4 rakats qu'ils observent normalement. Ils expliquent cela en disant que le sermon remplace les 2 autres rakats. Inutile de rappeler que le concept de rikat est non-coranique (voir le point 3 ci-dessus).

Ce sermon non coranique, pratiqué au cours de la prière du vendredi, est en réalité utilisé pour promouvoir les hadiths et commémorer et glorifier le prophète et ses compagnons. Pas exactement le but de la Salât selon [20:14](#), n'est-ce pas ?

14 - Dissuader les croyants de prier pendant certaines heures de la journée : conformément à l'un des hadiths corrompu suivi par des millions de personnes, il est prétendu à tort que le Prophète a découragé les gens de prier juste avant le coucher du soleil ! Pouvez-vous imaginer un prophète de Dieu dissuader les gens d'adorer Dieu à n'importe quel moment de la journée ? Évidemment, un tel hadith est un grossier mensonge dont le prophète est innocent.

15 - Ignorer la prononciation de certaines paroles qu'il nous est ordonné de prononcer dans la Salât : le Coran ordonne aux croyants de réciter des mots spécifiques pendant la salât :

...[Et dans ta Salât, ne récite pas à voix haute; et ne l'y abaisse pas trop, mais cherche le juste milieu entre les deux](#)».

[Et dis: «Louange à Dieu qui ne S'est jamais attribué d'enfant, qui n'a point d'associé en la royauté et qui n'a jamais eu \(besoin\) de protecteur contre la moindre faiblesse». Et proclame hautement Sa grandeur. Coran, 17:110-111](#)

16 - Terminer incorrectement la salât : le Coran nous donne des instructions claires sur la façon de mettre fin à notre salât. Cela a été totalement ignoré et une innovation est pratiquée à la place. Pour plus de détails sur la question, lire : [Terminer la salât](#)

Article original : [Salat innovations](#)

Les interdictions inventées par l'homme

Des imams médiévaux et leurs interdictions inventées

Cet article est écrit en réponse à de nombreux emails que nous avons reçus posant des questions sur les nombreuses interdictions qui sont proclamées par des imams et qui ne peuvent être trouvées dans le Coran. L'e-mail ci-dessous en est un exemple:

"Salam, nous nous sommes convertis à l'islam il y a 3 ans, nous avons lu plusieurs pages sur votre site et nous sommes très impressionnés par la clarté d'esprit que vous avez et votre effort sincère pour prêcher le Coran. Pouvez-vous m'aider s'il vous plaît sur la question suivante : mon fils est allé à la mosquée locale et, dernièrement, il a été très troublé par la façon dont l'imam interdisait tant de choses normales dans la vie ! On lui a dit qu'il ne peut pas écouter de musique, qu'il ne peut pas avoir de photos ou de portraits à la maison, qu'il ne peut pas porter de soie ou d'or, qu'il ne peut pas avoir de chien comme animal de compagnie et bien d'autres choses. On dirait que l'Imam veut pratiquement dire que nous ne devrions pas avoir de plaisir dans ce monde ! Quand mon fils a demandé à l'imam de lui montrer des preuves coraniques pour toutes ces règles, l'imam a cité 11:116 en disant que les paroles de ce verset nous interdisent d'avoir des luxes matériels ! Pourriez-vous s'il vous plaît nous donner votre avis précieux parce que mon fils est très confus. Continuez votre bon travail, wa salam".

Pour commencer, aucun des éléments ci-dessus n'est interdit dans le Coran. L'imam que vous avez eu le malheur de rencontrer a fait référence au verset 11:116, alors commençons par lire ce verset :

Si seulement il existait, dans les générations d'avant vous, des gens vertueux qui interdisent la corruption sur terre! (Hélas) Il n'y en avait qu'un petit nombre que Nous sauvâmes, alors que les injustes persistaient dans le luxe matériel dans lequel ils vivaient, et ils étaient criminels.
[Coran, 11:116](#)

Il est clair que 11:116 ne nous interdit pas d'avoir des biens licites, des loisirs, des plaisirs ou des bénédictions naturelles données par Dieu ! Tout ce contre quoi 11:116 met en garde est d'être excessivement préoccupé par les choses matérielles de la vie au point d'oublier notre premier devoir d'adorer Dieu, mais aussi longtemps que nous adorons Dieu sincèrement et observons nos obligations religieuses (Salât, Zakât, etc), alors nous sommes en droit de jouir de toutes les bénédictions que Dieu a mises à notre disposition. Nous sommes également en droit de posséder des richesses licites si nous nous souvenons de nos devoirs envers Dieu. L'histoire de Salomon dans le Coran nous dit que Dieu lui avait donné d'immenses richesses matérielles. Dieu a placé ce récit dans le Coran à propos de Salomon pour confirmer qu'il n'est pas injuste, en aucune manière, d'avoir de grandes richesses, tant qu'il ne nous détourne pas de notre devoir envers Dieu. Tel est le message du verset suivant :

des hommes que ni le négoce, ni le troc ne distraient de l'invocation de Dieu, de l'accomplissement de la Salât et de l'acquiescement de la Zakât, et qui redoutent un Jour où les cœurs seront bouleversés, ainsi que les regards.
[Coran, 24:37](#)

Toutes les différentes bénédictions qui viennent à nous sont données par Dieu, et Dieu veut que nous profitons de toutes les bonnes choses qu'Il nous a données. Les versets coraniques suivants confirment cette vérité:

Dis : "Qui a interdit la parure que Dieu a produite pour Ses serviteurs, ainsi que les bonnes provisions ?". Dis : "Ces choses sont données dans cette vie d'ici-bas à ceux qui croient, et seront exclusivement à eux le Jour de la Résurrection". C'est ainsi que Nous détaillons les signes pour les gens qui savent.
[Coran, 7:32](#)

également :

Et recherche à travers ce que Dieu t'a donné la Demeure dernière. Et n'oublie pas ta part en cette vie. ...
[Coran, 28:77](#)

Les mots "n'oublie pas ta part en cette vie" confirment que Dieu veut que nous profitons de toutes les provisions, les luxes et bénédictions de la vie.

Maintenant que nous avons vérifié ce que le Coran dit à propos des luxes de la vie, il est également nécessaire d'analyser d'où ces Imams médiévaux tirent leurs interdictions inventées.

Inutile de dire que les livres de hadith fourniront une grande richesse d'interdictions dont aucune ne se trouvent dans le Coran, et puisque le Coran est très clair sur le fait que Dieu est le seul Législateur ([6:114](#)) et que le prophète Mohammad (à qui les hadiths sont attribués) n'avait pas le pouvoir d'interdire ce qui est rendu licite par Dieu ([66:1](#)), alors il est de notre devoir de jeter tous ces hadiths qui sont faussement attribués au Prophète.

Il existe différents hadiths qui interdisent de posséder des chiens, et il y a même certains hadiths qui préconisent de tuer tous les chiens noirs!

D'autres hadiths empêchent les hommes de porter de l'or et de la soie !

D'autres hadiths interdisent la musique, les photos sur les murs, le parfum pour les femmes. La liste est sans fin !

Par ailleurs, et comme si le recours à des hadiths fabriqués n'était déjà pas assez mauvais, nous trouvons souvent de nombreux imams à la grande notoriété venir périodiquement avec des "fatwas" (décrets religieux) personnelles à travers lesquelles ils vont interdire telle ou telle chose en fonction de leurs propres caprices alors que de telles interdictions n'existent pas dans le Coran. Ce qu'ils font est en réalité de jouer le rôle de législateurs religieux !

Nous savons du verset [66:1](#) que le prophète de Dieu n'avait pas ce pouvoir de légiférer, puisque ce rôle est réservé à Dieu seul, donc ces imams pensent qu'ils sont quoi en s'octroyant un tel pouvoir ?? Ils seront en réalité responsables de leurs actes coupables, et tous ceux qui les ont suivis en appliquant leurs lois inventées encoureront une grande rétribution:

Ou bien auraient-ils des associés qui auraient établi pour eux des lois religieuses que Dieu n'a jamais permises ? Or, si l'arrêt décisif n'avait pas été prononcé, il aurait été tranché entre eux. Les injustes auront certes un châtement douloureux.

[Coran, 42:21](#)

Article original : [man made prohibitions](#)

L'histoire des Hadiths

Le Prophète Mohammed avait interdit l'écriture de ses hadiths

Il est relaté dans Muslim, Ahmed et d'autres sources de hadiths, que le Prophète Mohammed avait interdit l'écriture de ses hadiths. Tous les recueils de hadiths que nous avons aujourd'hui, et qui sont considérés par les savants du hadith comme authentiques (sahih), ont été écrits deux siècles après la mort du Prophète ; pendant deux siècles, il n'y avait aucune documentation autorisée de hadiths en conformité avec l'interdiction laissée par le Prophète. Parmi les recueils sahih que nous avons aujourd'hui, le premier à avoir été écrit est celui de Bukhari qui est né en l'an 194 de l'Hégire (870 après JC). Il est également important de noter que les auteurs des six autres recueils de hadiths, comme Muslim et Abu Dawud, sont tous nés après Bukhari. Pour plus d'informations sur les dates exactes de naissance de tous les auteurs des six recueils de hadiths voir : [les six grands recueils de hadiths](#).

Le Coran contient une prophétie concernant la fabrication de hadiths par les ennemis du Prophète :

C'est ainsi que nous assignons à chaque prophète un ennemi, des diables humains et djinns, s'inspirant des paroles enjolivées et trompeuses. Si ton Seigneur avait voulu, ils ne l'auraient pas fait. Laisse-les, eux et ce qu'ils inventent.
[Coran, 6:112](#)

Le Coran confirme également que les fabrications de hadiths ont été autorisées à se produire conformément à la volonté de Dieu, afin de servir de critères pour exposer les vrais croyants des hypocrites. Ceux qui sont attirés vers les hadiths, et les respectent, se révèlent être de faux croyants. Cela s'explique aisément par le fait que les vrais croyants sont satisfaits de Dieu seul. Ils sont satisfaits des seules paroles de Dieu et de la seule loi de Dieu (le Coran). Ils croient aux paroles de Dieu qui décrivent le Coran comme complet et pleinement détaillé, et ils n'ont donc pas besoin d'autres sources. Ils obéissent à l'ordre de Dieu de ne respecter aucune autre source de loi religieuse en dehors du Coran :

Chercherai-je une autre source de lois que Dieu, alors que c'est Lui qui a fait descendre sur vous cette Ecriture détaillée ? Ceux auxquels Nous avons donné l'écriture savent qu'elle est descendue de ton Seigneur avec la vérité. Ne sois donc pas parmi les sceptiques. Et la parole de ton Seigneur s'est accomplie en toute vérité et justice. Nul ne peut modifier Ses paroles. Il est l'Audient, l'Omnicient.
[Coran, 6:114-115](#)

D'un autre côté, les faux croyants ne sont pas satisfaits avec le Coran comme seule source de loi, donc ils cherchent d'autres sources:

Et pour que les cœurs de ceux qui ne croient pas à l'Au-delà s'inclinent vers cela, pour qu'ils s'y complaisent, et qu'ils acquièrent ce qu'ils accomplissent.
[Coran, 6:113](#)

Les recueils de hadiths rapportent que le Prophète avait interdit l'écriture de ses hadiths et que ses disciples ne devaient rien écrire d'autre de lui que le Coran ! Il est également prouvé que le Prophète avait maintenu sa position jusqu'à sa mort. Voilà un certain nombre de ces hadiths :

(1) Ibn Saïd Al-Khudry a rapporté que le messager de Dieu a dit :

"N'écrivez rien de moi, excepté le Coran. Quiconque écrit autre chose que le Coran doit l'effacer." (Ahmed, Vol. 1, page 171, et Sahih Muslim, Zuhd, Livre 42, Numéro 7147)

Certains savants du hadith ont laissé entendre que Mohammed avait changé son point de vue sur l'écriture des hadiths. Cependant, le hadith suivant, qui a été rapporté 30 ans après la mort du Prophète, confirme que le prophète Mohammed n'avait jamais autorisé l'écriture des hadiths depuis le moment où il avait dit à ses disciples de ne rien écrire d'autre que le Coran :

(2) De Ibn Hanbal :

Zayd Ibn Thabit (le plus proche scribe du Prophète) visita le calife Mu'awiya (plus de 30 ans après la mort du Prophète), et lui raconta une histoire à propos du Prophète. Mu'awiya aime l'histoire et ordonna à quelqu'un de l'écrire. Mais Zayd dit : "Le messager de Dieu nous a ordonné de ne jamais rien écrire de ses hadiths".

(3) Le livre "Ulum Al-Hadith" d'Ibn Al-Salah, rapporte un hadith d'Abu Hourayra dans lequel Abu Hurayra dit : le Messager de Dieu est venu nous voir alors que nous écrivions ses hadiths et dit : "Quels sont vos écrits ?" Nous avons dit : "Des hadiths que nous entendons de toi, messager de Dieu." Il dit : "Un livre autre que le livre de Dieu ?". Nous avons dit : "Devons-nous parler de toi ?". Il a dit : "parlez de moi, ce sera très bien, mais ceux qui mentiront iront en enfer". Abu Hurayra dit : "Nous avons recueilli ce que nous écrivions des hadiths et les brûlâmes dans le feu".

(4) Dans le livre "Taq-Yeed Al-Ilm", Abu Hurayra dit : le Messager de Dieu avait été informé que certaines personnes écrivaient ses hadiths. Il monta sur la chaire de la mosquée et dit : "Quels sont ces livres que j'ai entendu que vous écrivez ? Je suis juste un être humain. Quiconque d'entre vous possède un de ces écrits devrait l'apporter ici". Abu Hurayra dit : nous les avons tous recueillis et brûlés dans le feu.

(5) Ibn Hanbal dans son livre Musnad, raconte un hadith dans lequel Abdullah Ibn Omar dit : "Le Messager de Dieu vint un jour à nous comme s'il allait nous quitter bientôt et dit : "Quand je partirai (mourrai), accrochez-vous au livre de Dieu, interdisez ce qu'il interdit et acceptez comme licite ce qu'il a rendu licite".

(6) Encore une fois, dans le livre "Taq-Yeed Al-Ilm", Abu Saeed Al-Khudry dit : "J'ai interrogé le Messager de Dieu sur la permission d'écrire ses hadiths, mais il a refusé de me donner la permission."

(7) Le pèlerinage d'adieu du prophète Mohammed est une pierre angulaire dans l'histoire musulmane. Le dernier sermon donné par le Prophète lors de ce pèlerinage a été entendu par des milliers de musulmans. Il y a cependant trois versions de ce sermon dans les livres de hadiths. Cela reflète en soi le degré de corruption des livres de hadiths puisque c'est le discours du prophète Mohammed ayant eu le plus de témoins.

1 - [Première version](#) : "J'ai laissé parmi vous ce qui, si vous vous y tenez fermement, vous préservera de l'égarément : le livre de Dieu et ma famille". Muslim 44/4, Nu2408; Ibn Hanbal 4/366; Darimi 23/1, nu. 3319.

Il s'agit de la version faite par les Musulmans chiites.

2 - Deuxième version : "J'ai laissé parmi vous ce qui, si vous vous y tenez fermement, vous préservera de l'égarément : le livre de Dieu et ma Sunna". Muwatta, 46/3

Il s'agit de la version faite par les Musulmans sunnites.

3 - Troisième version : "J'ai laissé parmi vous ce qui, si vous vous y tenez fermement, vous préservera de l'égarément : le livre de Dieu" Muslim 15/19, nu 1218, Ibn Majah, 25/84, Abu Dawud 11/56.

Cette dernière version est la version haïe par les Musulmans sunnites et chiïtes. C'est la seule version qui est conforme à l'affirmation répétée dans le Coran que le message de Mohammed était seulement le Coran. Beaucoup de Musulmans sunnites et chiïtes ne savent même pas que cette version du sermon existe. En réalité, ils ne veulent pas le savoir, car la vérité blesse.

Histoire de la documentation des hadiths

L'écriture et la documentation des hadiths est un élément intéressant et important de l'histoire islamique.

Dieu confirme à plusieurs reprises dans le Coran que ce livre est complet, parfait et pleinement détaillé ([6:19](#), [6:38](#), [6:114-115](#), [50:45](#), [12:111](#)), et s'il le voulait, Il nous aurait donné des centaines de livres, pas seulement un seul Coran (voir [18:109](#) et [31:27](#)).

Les hadiths et les califes bien guidés (al-Khulafā'u r-Rāshidūn)

Les quatre califes bien guidés, qui ont gouverné la Umma musulmane (nation) après la mort du prophète Mohammed, ont respecté le commandement du Prophète et interdit l'écriture et la collection de hadiths. Ils ont accepté le fait que le Coran est entièrement détaillé et qu'il est la seule source de la religion ([6:114](#)).

Abu Bakr, à un moment donné, n'était pas sûr de vouloir garder ce qu'il connaissait de hadiths. Il avait recueilli 500 hadiths pendant la longue période passée auprès du prophète Mohammed, mais il ne pouvait plus dormir la nuit, jusqu'à ce qu'il les brûle. Omar Ibn Al-Khattab insista pour que son fils Abdullah détruise les hadiths qu'il avait recueillis. L'histoire islamique mentionne l'histoire d'Omar Ibn Al-Khattab qui avait retenu quatre des compagnons du Prophète en raison de leur insistance à raconter des hadiths ; il s'agissait d'Ibn Masoud, Abu Al-Darda, Abu Masoud Al-Ansary et Abu Tharr Al-Ghaffary. Omar traita Abu Hurayra de menteur et le menaça de le renvoyer au Yémen, d'où il venait, s'il n'arrêtait pas de raconter ces mensonges à propos du prophète Mohammed. Il s'arrêta, jusqu'à ce qu'Omar meurt, et il recommença alors.

On raconte aussi qu'Omar avait voulu écrire un recueil des paroles du Prophète, mais qu'il s'était abstenu de peur que les Musulmans choisissent d'abandonner les enseignements du Coran en faveur des hadiths.

«Je voulais écrire le Sun'an, et je me suis souvenu des peuples qui nous ont précédé, ils avaient écrit d'autres livres à suivre et ont abandonné le livre de Dieu. Et je ne remplacerais jamais, je le jure, le livre de Dieu avec quoi que ce soit d'autre" Jami 'Al-Bayan 1/67

Ali Ibn Abu Talib, le quatrième calife, dit dans un de ses discours : "Je demande instamment à tous ceux qui ont des écrits tirés du Messager de Dieu de rentrer chez eux et de les effacer. Les peuples avant vous ont été anéantis parce qu'ils suivaient les hadiths de leurs savants et délaissaient le livre de leur Seigneur ". (Sunan Al-Daramy)

Le califat d'Omar Ibn Abdul Aziz, le début de la fin

Abu Hurayra a rapporté plus de hadiths que quiconque, y compris Abu Bakr, Omar, Ali et Aïcha qui ont vécu avec le Prophète toute leur vie. En moins de deux ans au côté du Prophète, Abu Hurayra a rapporté plus de hadiths que tous ces compagnons réunis. Il a relaté 5374 hadiths. Ibn Hanbal a cité 3848 de ses hadiths dans son livre. Les califes bien guidés qui ont gouverné la Umma musulmane après la mort du prophète Mohammed ont respecté la volonté du Prophète de ne rien écrire en dehors du Coran et dénoncé toute tentative d'écrire des hadiths. Leur exemple a été suivi pendant les deux premiers siècles après la mort du Prophète. A ce moment, les mensonges au sujet du prophète Mohammed étaient largement répandus et les gens désertèrent le Coran pour se tourner vers les hadiths ; c'est alors que le calife Omar Ibn Abdel-Aziz émit une ordonnance permettant l'écriture de hadiths, en pensant que les hadiths authentiques seraient enregistrés et que cela mettrait un terme aux mensonges circulant sur le prophète Mohammed. Dans sa décision, il ignora les commandements de Dieu dans le Coran et les enseignements du prophète Mohammed, ainsi que les exemples de ses prédécesseurs et l'opposition de la plupart des savants de son temps. Depuis lors, l'Islam s'est déplacé de la religion de Dieu, le Coran, vers les hadiths infâmes qui ont été initialement interdits par Dieu et Son Prophète.

Les premiers écrits de hadiths

Quant à l'idée que les hadiths aient été écrits dès l'époque du Prophète, c'est historiquement correct, mais le Prophète lui-même et ceux qui régnèrent après lui condamnèrent ces écrits et regardèrent ceux qui écrivaient ces hadiths avec mépris. Les livres de hadiths mentionnent que le prophète Mohammed brûla les hadiths collectés, et il était très en colère contre les gens faisant "d'autre livre que le livre de Dieu". Abu Bakr et Omar Ibn Al-Khattab, ont également brûlé des recueils de hadiths.

Cette interdiction des hadiths se poursuivit jusqu'à ce que Omar Ibn Abdel-Aziz permit la rédaction des hadiths et de la sunna, puis de nombreux livres apparurent contenant des hadiths, par exemple : Ibn Greeg, Malik Ibn Anas, Mohammed Ibn Is'haq. Le plus célèbre d'entre eux est le livre de Malik Ibn Anas, "Al-Muwattaa", qui compte environ 500 hadiths. A la fin du deuxième siècle, les livres dits "Masaned" sont apparus, par exemple : le Musnad d'Ahmed Ibn Hanbal qui contient environ 40 000 hadiths. Dans la première moitié du troisième siècle, les célèbres six livres de hadiths apparurent et ce sont les livres utilisés par la plupart des savants de nos jours : 1 - Sahih Bukhari. 2 - Sahih Muslim. 3 - Sunan Abu Dawud. 4 - Sunan Al-Tirmidhy. 5 - Sunan Al-Nesaay. 6 - Sunan Ibn Majah.

Dans ces livres une nouvelle religion a été écrite, dominant le Coran. En écrivant ces livres, les auteurs ne se sont pas souciés de savoir si les hadiths contredisait le Coran ou d'autres hadiths, ou même le bon sens. En réalité, ils ont accompli la promesse de Dieu en 6:112-113 :

C'est ainsi que nous assignons à chaque prophète un ennemi, des diables humains et djinns, s'inspirant des paroles enjolivées et trompeuses. Si ton Seigneur avait voulu, ils ne l'auraient pas fait. Laisse-les, eux et ce qu'ils inventent.

Et pour que les coeurs de ceux qui ne croient pas à l'Au-delà s'inclinent vers cela, pour qu'ils s'y complaisent, et qu'ils acquièrent ce qu'ils accomplissent.

[Coran, 6:112-113](#)

Combien de hadiths ?

Le nombre de hadiths recueillis et attribués au prophète Mohammed se compte en centaines de milliers, jusqu'à 700 000. La majorité de ces hadiths sont de purs mensonges et fabrications, et ont été rejetés par les premiers savants musulmans qui pensaient pouvoir deviner quel hadith est authentique et lequel ne l'est pas. Penchons-nous sur quelques-uns des célèbres collecteurs de hadiths et sur ce qu'ils collectés :

(1) Malik Ibn Anas recueillit environ 500 hadiths dans son célèbre livre "Al-Muwattaa".

(2) Ahmed Ibn Hanbal recueillit environ 40 000 hadiths, dans son célèbre "Musnad". Il choisit ces 40 000 hadiths parmi 700 000. En d'autres termes, il pensait que 660 000 hadiths étaient non prouvés, mensongés et/ou des fabrications. Cela représente 94% de mensonges et de fabrications.

(3) Bukhari recueillit environ 600 000 hadiths, en accepta 7275 et considéra 592 725 hadiths comme non prouvés, mensongés et/ou fabriqués. Cela représente près de 99% de ce qu'il a recueilli.

(4) Muslim recueillit 300 000 hadiths, n'en accepta que 4000 d'entre eux et en refusa environ 296 000, soit près de 99% de ces hadiths collectés.

Cela nous donne une idée de l'ampleur de la corruption qui est entrée ou a tenté d'entrer dans l'Islam. Maintenant, nous devons comprendre pourquoi Dieu a promis de préserver, de protéger et de sauvegarder son livre qui est décrit comme le seul authentique hadith, le seul hadith acceptable et le meilleur hadith ([39:23](#), [45:6](#)).

Abu Hourayra et tant de mensonges

Abu Hurayra vint du Yémen dans la septième année de l'Hégire et se convertit à l'Islam. Il resta aux côtés du prophète Mohammed moins de deux ans. Il a rapporté plus de 5000 hadiths, 5374 pour être exact, tout cela en moins de deux ans passés avec le prophète (comparez cela avec les quelques hadiths rapportés par Aïcha, Abu Bakr ou Omar par exemple, après qu'ils aient passé beaucoup plus de temps aux côtés du prophète). La plupart de ses hadiths rapportés sont appelés hadiths "Ahad", c'est à dire des hadiths rapportés par une seule personne, cette personne étant ici Abu Hurayra lui-même. Certains des compagnons du prophète (Sahaba) ainsi que Aïcha, l'épouse du Prophète, l'ont accusé d'être un menteur, et de rapporter des mensonges sur le Prophète juste pour fabriquer des hadiths et gagner un certain statut. Omar Ibn Al-Khattab, le second calife bien guidé menaça Abu Hurayra de l'envoyer en exil s'il ne s'arrêtait pas de propager des hadiths concernant Mohammed ; il s'arrêta jusqu'à l'assassinat d'Omar puis il recommença. Il continua de propager des hadiths pour faire plaisir au calife des Musulmans, y compris du temps où il vivait dans le palais royal de Mu'awiya en Syrie. Abu Hurayra indiqua à son auditoire qu'il leur racontait des hadiths qui, s'il les avait mentionnés du temps où Omar était vivant, lui auraient valu plusieurs coups de fouet.

Abu Jaafar Al Iskafy mentionna que le calife Mu'awiya avait choisit quelques personnes, incluant Abu Hurayra, pour raconter des histoires et des hadiths fabriqués au sujet de Ali Ibn Abu Talib, cousin du prophète, pour le dégrader. Abu Hurayra vécut dans le palais royal de Mu'awiya et le servit notamment à des fins politiques. Il fabriqua certains des hadiths qui rabaissent et insultent Ali Ibn Abu Talib, le faisant passer pour quelqu'un d'inférieur à Abu Bakr, Omar et Othman, uniquement pour le plaisir de Mu'awiya.

Sous le règne de Mu'awiya, de nombreux hadiths, avec l'aide d'Abu Hurayra, furent inventés pour soutenir l'idée que l'on doit obéir à un imam ou un calife, tout comme Dieu ou le Messager, en contradiction avec la règle du Coran qui stipule que tous les sujets doivent être traités démocratiquement par la consultation (il ne faut pas oublier que Abu Hurayra vivait dans le palais royal du calife à l'époque).

Beaucoup de hadiths qui ont été rapporté par Abu Hurayra contredisent d'autres hadiths, y compris ses propres hadiths, et contredisent le Coran et le sens commun.

Abu Hurayra a rapporté des hadiths d'après Kaab Al Ahbar, qui était un juif converti qui tenta d'expliquer le Coran en utilisant les livres corrompus des Juifs. Il a produit quelques-uns des hadiths les plus scandaleux qui soient, en contradiction avec le Coran, créés à partir de fausses histoires de la Torah.

Les historiens islamiques rapportent qu'Abu Hurayra, après avoir reçu le gouvernement de Bahreïn, devint très riche en deux ans, de sorte qu'Omar le rappela et lui dit : "Toi, l'ennemi de Dieu, tu as volé l'argent de Dieu. J'ai fait de toi l'émir du Bahreïn quand tu n'avais même pas une paire de chaussures. D'où as-tu obtenu tout cet argent (400 000 Dirhams) ? L'histoire indique qu'Omar lui pris 10 000 Dirham. (Abu Hourayra n'a reconnu que 20 000 Dirhams)

Abu Hurayra est celui qui est accusé d'avoir le plus fabriqué de hadiths. Aïcha, l'épouse du Prophète, l'a toujours accusé de raconter des histoires inexactes ou incomplètes et des hadiths fabriqués, qu'elle n'avait jamais entendu le Prophète prononcer. Il était aussi connu pour avoir des préjugés envers les femmes et les chiens. Il a produit quelques-uns des hadiths les plus insultants envers les femmes musulmanes, et même des hadiths qui appellent à la mise à mort des chiens.

Aïcha et Abu Hourayra en désaccord

Dans le livre "Taa'oueel Mukhtalaf Alhadith" par Ibn Al-Qutaiba Dinory, il est rapporté qu'Aïcha (la femme du Prophète) a dit à Abu Hurayra : "tu rapportes des hadiths du prophète Mohammed que nous n'avons jamais entendu de sa bouche". Il a répondu (comme Bukhari l'a rapporté) : "Tu (Aïcha) étais occupé avec ton miroir et ton maquillage". Elle (Aïcha) lui répondit : "C'est toi qui étais préoccupé par ton estomac et ta faim, tu courais après les gens dans les allées, mendiant de la nourriture, et ils t'évitaient et fuyaient, et finalement tu revenais et t'évanouissais devant ma chambre et les gens pensaient que tu étais fou et t'enjambaient".

Le nombre de hadiths recueillis par Abu Hurayra par rapport à Aïcha, Abu Bakr, Omar et Ali (tiré d'un livre intitulé La Littérature des Hadiths : son origine, développement & caractéristiques spécifiques, par Mohammed Zubayr Siddiqi) sont :

1. Abu Hurayra 5374

4. Aïcha 2210

10. Umar Ibn al-Khattab 537

11. Ali Ibn Abi Talib 536

31. Abu Bakr al-Siddiq 142

Comparez le nombre de hadiths recueillis par Abu Bakr à ceux d'Abu Hurayra tout en gardant à l'esprit qu'Abu Bakr a accompagné le Prophète pendant environ 23 ans, alors qu'Abu Hurayra est resté en compagnie du Prophète pendant moins de 2 ans.

Le "Sahih" de Bukhari : exemple de corruption

Beaucoup de Musulmans parlent de hadiths avec un respect qui correspond et dépasse parfois celui accordé au Coran. Bien que le Coran ne laisse aucun doute quant à ce que les croyants doivent utiliser pour la guidance et le bonheur parfait, ceux qui ne croient pas Dieu dans ses propres paroles trouvent habituellement refuge dans les hadiths et la sunna, bien que ceux-ci aient été condamnés par le Coran à plusieurs reprises. Dieu décrit le Coran comme le "meilleur" hadith ([39:23](#)), et que l'on ne doit croire en aucun hadith autre que le Coran ([45:6](#) et [7:185](#)).

L'imam Al-Bukhari, ou Bukhari pour faire court, est juste un des nombreux savants qui ont décidé de recueillir les hadiths et la sunna malgré l'interdiction claire, exprimée par le prophète lui-même et tous les califes qui l'ont suivi, de collecter et d'écrire autre chose que le Coran.

Alors que le Christianisme moderne est en grande partie le produit de la corruption et des inventions de Paul, l'Islam sunnite traditionnel, tel que pratiqué aujourd'hui, est le produit de la corruption de la vraie religion qu'est l'Islam par des gens comme Bukhari.

Dès que les musulmans ont déserté le Coran en faveur des livres de hadiths, leur véritable Islam a été corrompu et leur pratique de l'Islam aujourd'hui n'est que le reflet de l'Islam des savants comme Bukhari, Muslim, Nesaay, Tirmidhy, Abu Daoud et d'autres. Ce n'est plus le vrai message que le prophète Mohammed a délivré.

Non seulement Bukhari enfreignit les règles qui, selon lui, il utilisa pour garantir l'authenticité des hadiths, mais ses sentiments personnels, son alliance politique et la haine des gens comme Ali Ibn Abu Talib affecta son choix des hadith à lister dans son livre et ceux à rejeter. Il se souciait moins du contenu des hadiths. Il a listé de nombreux hadiths qui contredisent le Coran, contredisent d'autres hadiths, contredisent le sens commun, insultent Dieu, insultent le prophète Mohammed, insultent les épouses du Prophète et sa famille. La position que Bukhari a pris en ce qui concerne Ali Ibn Abu Talib par rapport à sa position à l'égard de Mu'aawiyah n'est qu'un reflet de la corruption politique de Bukhari et de son parti pris de lister les hadiths qui rabaissent Ali et ceux qui présentent son ennemi Mu'aawiyah comme un homme pur et vertueux malgré sa corruption affichée et son mépris des lois islamiques de base. Bukhari a rapporté de nombreux hadiths dans son livre de gens qui étaient considérés comme menteurs, corrompus et indignes de confiance. Les érudits musulmans qui lui ont succédé ont eu peur d'exposer la vérité et les imperfections de Bukhari et d'autres savants de hadiths et de la sunna comme lui. Prenons un exemple simple, dans le célèbre livre "Al-Mustadrek", l'auteur affirme que Bukhari a listé des hadiths de 434 personnes qui n'ont pas été acceptées par Muslim dans son livre "Sahih Muslim", car indignes de confiance. D'un autre côté Muslim a accepté pour son livre 625 personnes qui ont été refusées par Bukhari.

La corruption de l'Islam par les hadiths et la sunna a commencé peu de temps après la mort du prophète. Ces recueils de soi-disant hadiths et de la Sunna ont été condamnés par Dieu, et également condamnés par le Prophète et les Sahaba (compagnons du Prophète). Cette corruption atteignit son apogée à la fin du deuxième siècle après l'Hégire lorsque les fameux six livres (références) de hadiths furent écrits.

Et le Messager dit: «Seigneur, mon peuple a vraiment pris ce Coran pour une chose délaissée!»
[Coran, 25:30](#)

Des hadiths qui insultent le prophète Mohammed

Les recueils de Bukhari et Muslim sont pleins de hadiths honteux qui insultent Dieu, le prophète Mohammed, les Musulmans, l'Islam et aussi l'intelligence de n'importe quel être humain.

Dans cette section, nous allons montrer certaines des insultes faites envers le prophète Mohammed lui-même par les mêmes personnes qui prétendent préserver ses hadiths. Leurs mensonges et leurs fabrications sont évidents, mais ils osent appeler ces fabrications des hadith "sahih" (authentiques).

Voici quelques exemples :

(1) Les livres Sahih contiennent de nombreuses règles qui contredisent le Coran. Dans un de ces hadiths, le Prophète est dépeint comme quelqu'un qui a désobéi à Dieu en jouant le rôle de législateur, alors que nous savons que le Coran insiste catégoriquement sur le fait que seul Dieu est législateur ([6:114](#), [66:1](#)). Un de ces hadiths affirme que le Prophète a ordonné une punition pour l'adultère différente de celle autorisée dans le Coran par Dieu. La punition pour l'adultère dans le Coran est donnée en [24:2](#) et elle est de 100 coups de fouet. Cependant, le hadith, qui est évidemment un mensonge contre le Prophète, donne une peine de lapidation à mort !

Muslim Livre 17, Numéro 4192 :

"Ubada b. as-Samit a rapporté que le messager de Dieu a dit que la punition de l'adultère dans le cas des personnes mariées est de cent coups de fouet puis d'être lapidées (à mort)."

En réponse à cette contradiction flagrante entre le Coran et les hadiths, les partisans des hadiths affirment qu'il y avait un verset dans le Coran qui autorisait la peine de lapidation, mais qu'il a été mangé par une chèvre et donc retiré du Coran ! Quelle insulte envers Dieu, le Prophète et à l'intégrité de la révélation divine !

(2) Dans les hadiths, on nous dit que le prophète Mohammed avait l'habitude d'avoir des relations sexuelles avec ses femmes, 9 d'entre elles, en moins d'une heure, le jour ou la nuit. Et qui lui a été donné la puissance sexuelle de 30 hommes :

Volume 7, Livre 62, Numéro 6:

"Anas: Le Prophète avait l'habitude de faire le tour (avoir des relations sexuelles avec) de toutes ses femmes en une nuit, et il avait neuf épouses."

Qu'est-ce que ce mensonge honteux a à voir avec le message d'adorer Dieu seul ! Quel genre d'image est-ce que Bukhari essaye de donner du Prophète par ce hadith ? Est-ce que Bukhari comprend que le coeur du message de Mohammed est principalement liée à sa virilité sexuelle ? Est-ce que Bukhari pense que Dieu a envoyé le prophète pour ça ?

De plus, celui qui accepte ce hadith comme étant authentique contribue en réalité à la publication de tels mensonges grossiers contre le Prophète de Dieu.

(3) Dans Bukhari, nous lisons que le Prophète a interdit la Salât à certains moments de la journée ! Cela semble incroyable, car c'est une interdiction qui n'a aucune référence nulle part dans le Coran. En outre, il est totalement absurde de penser qu'un véritable messager interdirait un acte d'adoration envers Dieu à certains moments de la journée !

Bukhari, Volume 2, livre 26, numéro 695 :

Rapporté par Abdullah, qu'il a entendu le Prophète interdisant l'offrande de prières à l'heure du lever et du coucher du soleil.

(4) Dans Bukhari Volume 7, Livre 62, Numéro 93, nous lisons l'histoire d'un collier perdu par Aïcha (l'épouse du Prophète), de sorte que le Prophète a demandé à tous les Musulmans avec lui de chercher le collier perdu. Pendant ce temps, l'heure de la prière vint et ils firent leur prière sans ablutions ! Donc, Dieu décida de donner aux Musulmans le Tayyamum (ablutions sèches).

Un autre hadith honteux considéré comme authentique !

Non seulement ce hadith insulte le Prophète en disant qu'il a observé une prière nulle (sans ablutions), mais il implique aussi que la loi de Dieu, dans ce cas la loi des ablutions sèches, a été décrétée par Dieu seulement pour accommoder l'erreur du Prophète, plutôt que la loi de Dieu soit universelle et totalement indépendante des événements liés à l'homme.

(5) Dans Bukhari, Volume 8, livre 82, numéro 796, nous lisons :

"Un groupe de personnes appartenant aux tribus Oreyneh et Oqayelh vint voir le Prophète pour embrasser l'islam, le Prophète leur conseilla de boire de l'urine de chameau ! Plus tard, ils tuèrent le berger du Prophète, alors le Prophète les saisit, leur creva les yeux, coupa leurs mains et leurs pieds, et les laissa sans eau dans le désert pour qu'ils meurent".

C'est l'image qui est donnée par les livres de hadiths du Prophète, un homme que Dieu décrit dans le Coran comme étant compatissant et de haute moralité. Le hadith le dépeint comme un barbare qui creve les yeux des gens et coupe leurs mains et leurs pieds ! Cela sans mentionner sa prescription de boire l'urine de chameau !

Maintenant savons-nous pourquoi Dieu décrit Son livre (le Coran) comme le meilleur hadith ? Savons-nous pourquoi nous ne devons croire rien d'autre que le Coran (45:6) ?

Seuls les ennemis de Dieu, les ennemis du prophète Mohammed et les ennemis de l'Islam suivent et défendent les livres de hadiths.

Nous savons peut-être maintenant pourquoi Dieu a dit que ce sont les ennemis du Prophète qui fabriqueront ces livres (6:112) et que les hypocrites seront ceux qui les accepteront et les défendront. Pas étonnant alors que le messager se plaindra à Dieu le Jour du Jugement que les Musulmans ont déserté le Coran (25:30).

(6) Un des hadiths les plus souvent utilisés pour attaquer l'Islam et le Prophète est le suivant :

Volume 7, Livre 62, Numéro 64:

Aïcha rapporte que le Prophète l'a épousée quand elle avait six ans et qu'il a consommé son mariage quand elle en avait neuf, puis qu'elle est restée avec lui pendant neuf ans (soit jusqu'à sa mort).

Inutile de dire que, si cela était vrai, ce serait une énorme insulte envers le Prophète et également un cas de maltraitance d'enfant, pour dire le moins. Cette histoire est sans aucun doute un mensonge contre le Prophète et contre Aïcha.

(7) Le Prophète décrit les femmes comme étant tordues !

Volume 7, Livre 62, Numéro 113:

Rapporté par Abu Huraira : l'apôtre de Dieu a dit : Veuillez du bien aux femmes. Elles ont été créées d'une côte et la côte la plus tordue est celle de la partie supérieure. Si tu cherchais à la redresser, tu la briserais, mais si tu la laissais ainsi, elle resterait tordue.

Encore un autre hadith qui est sans aucun doute un mensonge contre le Prophète. Ce hadith a les relents d'une culture du désert, masculine, qui traite les femmes comme des êtres inférieurs et de deuxième classe, et non pas les paroles d'un prophète envoyé par Dieu. Encore un autre mensonge fabriqué contre le Prophète.

(8) Le Prophète déclare : "Les meilleures femmes sont celles qui montent des chameaux" !

Bukhari Volume 7, Livre 62, Numéro 19:

Rapporté par Abu Hurayra : Le Prophète a dit : "Les meilleures femmes sont celles qui montent les chameaux, ainsi que les justes parmi les femmes de Quraish. Elles sont les plus tendres envers leurs enfants et les femmes les plus protectrices de la propriété de leurs maris".

Celles qui montent les chameaux ? Quel profond critère pour évaluer les femmes !

(9) Peut-être l'un des mensonges les plus flagrants contre le prophète est celui qui prétend que celui-ci aurait permis aux couples de se marier pendant quelques jours pour satisfaire leur convoitise !

Volume 7, Livre 62, Numéro 52:

Rapporté par Jabir bin Abdullah bin Salama et Al-Akwa' :

Alors que nous étions dans une armée, l'apôtre de Dieu est venu vers nous et a dit : "Vous avez été autorisé à faire la Mut'a (mariage), alors faites-le." Salama bin Al-Akwa' a dit : l'apôtre de Dieu a dit : "Si un homme et une femme acceptent (de se marier temporairement), leur mariage doit durer trois nuits, et s'ils veulent continuer, ils peuvent le faire, et s'ils veulent se séparer, ils peuvent le faire"

Ce mensonge est double. Tout d'abord, il dépeint le Prophète comme un législateur en dehors de Dieu, ce qui viole un certain nombre de versets coraniques qui confirment que Dieu est le seul législateur, comme 6:114 et 66:1. Deuxièmement, il donne des excuses aux gens d'approcher le mariage avec une attitude totalement différente de celle conçue par Dieu. Le mot "Mut'a", qui se traduit par "mariage de plaisir", est en réalité une forme très subtile et déguisée de prostitution !

Inutile de dire que tous les obstacles placés par Dieu devant l'homme avant qu'il ne puisse divorcer de sa femme comme : attendre une période de 4 mois avant de divorcer (2:226), demander un conseiller des 2 familles (4:35), donner à l'épouse une compensation de divorce (2:241), ne pas expulser la femme de la maison commune (65:1), tous ces obstacles sont là pour établir le fait que Dieu considère le mariage comme un lien durable entre l'homme et la femme, et non pas comme une rencontre de 3 jours sert à évaluer la performance sexuelle de l'autre !

On peut se demander ce que retire un couple après trois jours de soi-disant mariage, autre que connaître la performance sexuelle de l'autre !

(10) Un autre mensonge flagrant contre le Prophète se trouve dans le hadith ci-dessous. Tout au long du Coran on nous dit que le Prophète Mohammed ne faisait aucun miracle. Et dans d'autres versets, Dieu parle au prophète et lui dit que si les gens demandent des miracles personnels, alors il doit répondre qu'il n'est rien de plus qu'un messenger humain sans miracles (voir [17:90-93](#)).

Toutefois, le hadith suivant présente le prophète comme faiseur de miracles impressionnants:

Bukhari, Volume 5, livre 58, numéro 208:

Anas bin Malik: Les habitants de La Mecque ont demandé à l'apôtre de Dieu de leur montrer un miracle. Alors il leur montra la scission de la lune en deux moitiés entre lesquelles ils ont vu la montagne Hiram.

Des exemples de hadiths qui insultent Dieu

Ci-dessous sont présentés des hadiths qui contiennent des insultes envers Dieu.

Il peut être utile de se rappeler d'abord ce que Dieu Tout-Puissant dit de Lui-même dans le Coran :

[Les regards ne l'atteignent pas, c'est Lui qui embrasse tous les regards. Il est le Subtil, l'Informé. Coran, 6:103](#)

[...Il n'y a rien qui Lui ressemble...](#)

[Coran, 42:11](#)

Lorsque Moïse demanda à voir Dieu, Dieu lui dit qu'il ne pouvait pas Le voir ([7:143](#)).

Maintenant, lisons quelques-unes des fabrications que Bukhari et Muslim ont dans leurs livres, des fabrications attribuées au Prophète et décrivant Dieu :

(1) Dieu apparaît à Ses fidèles et ils Le voient comme ils voient la pleine lune ! (Bukhari, Volume 9, livre 93, numéro 529).

(2) Dieu descend vers le ciel le plus bas tous les soirs.

(3) Dieu mettra son pied sur le feu de l'Enfer lorsqu'il sera plein (Bukhari, Volume 8, livre 78, numéro 654).

(4) Dieu montre sa jambe pour que les croyants Le reconnaissent.

(5) Dieu rit comme les humains ! (Muslim, Livre 1, Numéro 349).

(6) Dieu a cinq doigts, sur le premier il met le ciel, sur le deuxième doigt il met la Terre, sur le troisième il met les arbres, sur le quatrième il met l'eau et la terre et sur le cinquième il met le reste de sa création.

(7) Dieu a un manoir dans le ciel et Mohammed est autorisé à y entrer trois fois par jour.

Ces mensonges et ces fabrications ne sont pas largement diffusés par les savants du hadith, car ils exposent le vrai Bukhari. Ces hadiths dépeignent également l'Islam au lecteur occidental comme une religion médiévale archaïque qui est la fiction de nomades du désert ! Peut-on les blâmer quand ils lisent de tels hadiths puis qu'ils apprennent que les hadiths constituent l'épine dorsale de l'Islam qui est pratiqué dans le monde d'aujourd'hui ?

(ndt: un autre hadith blasphémateur est celui du voyage nocturne, pourtant fondamental pour les Musulmans puisqu'il explique leurs 5 prières quotidiennes ! lire : [Le hadith du voyage nocturne : blasphèmes et diffamations !](#))

D'autres mensonges et fabrications "Sahîh"

Dans la section suivante, nous allons lire quelques-uns des mensonges et des fabrications les plus scandaleux que les savants appellent hadiths authentiques (sahih). Ils montrent à quel point ces savants étaient désespérés et confus dans la collecte de tout ce qui avait été attribué au Prophète du moment qu'ils étaient satisfaits de l'Isnad (chaîne de transmission) ! Cela a été fait indépendamment du contenu des hadiths. Que cela rentre en contradiction avec le Coran ou le sens commun ne semble pas avoir eu beaucoup d'importance ! Ce qui suit est juste un échantillon de ces mensonges sahih :

(1) Ne croisez pas vos jambes

Gaber Ibn Abdullah a dit : "Le Messenger de Dieu a interdit à un homme de croiser une jambe sur l'autre lorsqu'il est couché sur le dos" Muslim

(2) Croisez les jambes

Ebada Ibn Tamim a dit : "son père lui a dit qu'il a vu le Messenger de Dieu couché sur le dos tout en croisant les jambes" Sahih Muslim

(3) Ne pas boire debout

Sahih Muslim, Livre 23, Numéro 5017 :

Abu Hurayra a dit : le Messenger de Dieu a dit : "Ne buvez pas en position debout, si quelqu'un a oublié et l'a fait, il doit vomir ce qu'il a bu"

(4) Boire debout

Ibn Abbas a dit : "Le Messenger de Dieu a bu de l'eau de Zamzam en étant debout" Sahih Muslim.

(5) Uriner en position debout

Sahih Muslim, Livre 2, Numéro 522 :

«Le Prophète a uriné en position debout»

(6) Ne pas uriner en position debout

"Le Prophète n'a jamais uriné en étant debout." Hanbal

(7) L'homme à l'image de Dieu

Sahih Muslim, Livre 40, Numéro 6809 :

Abu Hurayra rapporte que le Messager de Dieu a dit : "Dieu l'Exalté et Glorieux a créé Adam à son image"

Un autre mensonge et fabrication rapporté par Abu Hourayra, et accepté par Muslim dans son recueil.

(8) Adam mesurait 60 coudées de haut et 7 coudées de large

Musnad Ahmad:

Abu Hurayra a dit : le Prophète a dit : "Dieu a créé Adam de 60 coudées de haut et 7 coudées de large"

(9) Les femmes, les chiens et les ânes

Sahih Muslim, Livre 4, numéro 1032 :

"Le Messager a dit que la prière est annulée si un âne, une femme ou un chien noir passe devant celui qui prie" !

Quelle insulte grossière faite aux femmes, ces mots pourraient vraiment venir d'un prophète de Dieu ?

(10) La femme est de mauvais augure

Sahih Bukhari Volume 7, Livre 62, Numéro 30 :

"La femme, la maison et le cheval sont de mauvais augure."

Un autre reflet des préjugés contre les femmes qui était un caractère de ceux qui ont fabriqué les hadiths. Le véritable Islam qui est dérivé du Coran donne le plein respect à la femme et n'utilise jamais de telles descriptions.

(11) Distinction ou pas de distinction entre les messagers ?

Sahih Bukhari, Volume 4, Livre 55, Numéro 608 :

Ibn Abbas a dit : le Prophète a dit : "Personne ne devrait dire que je suis meilleur que Younus (Jonas)" Ibn Matta

Malgré le hadith ci-dessus, nous constatons que les livres de hadiths sont pleins d'histoires qui font du prophète Mohammed quelqu'un de meilleur que tous les autres prophètes et êtres humains. Ces hadiths contredisent le hadith ci-dessus et sont aussi en contradiction avec les enseignements du Coran. Le Coran contient un ordre clair envers tous les croyants de ne faire aucune distinction entre les messagers de Dieu ([2:285](#)). Ceux qui ont eu la prétention de suivre les livres de hadiths ont commodément ignoré les hadiths qui appellent les croyants à ne pas faire de distinction entre les messagers.

(12) Insulte à Dieu

Sahih Bukhari :

"Le Jour du Jugement, Dieu ouvrira sa jambe et montrera sa cuisse au Prophète."

"Dieu va montrer sa jambe aux croyants et ils se prosterneront."

(13) Encore des insultes envers les femmes, et non-sens

Sahih Bukhari et Muslim:

Abu Hurayra a dit : le Messager de Dieu a dit : "Si ce n'était pas pour les Juifs (enfants d'Israël), la nourriture ne se serait jamais détériorée et la viande n'aurait jamais mal tournée (pourriture, décomposition ou gâchée), et si ce n'était pas pour Eve, aucune femme n'aurait jamais trompé son mari".

Encore une fois un blasphème contre Dieu et Son prophète. Insulter les femmes et les chiens est une caractéristique d'Abu Hurayra. Il est impossible qu'un prophète de Dieu ait pu dire une telle absurdité. Pourtant, ce hadith est l'un de ceux considérés comme authentique (sahih) par les savants du hadith ! Il est évident que Abu Hourayra, qui a fabriqué ce hadith, était tellement ignorant qu'il ne savait pas que la nourriture pourrit en raison de germes et que c'était le cas bien avant la création des Juifs. Quant à Eve, le Coran n'a jamais blâmé Eve pour le péché qu'Adam et Eve ont commis ensemble. Blâmer toutes les femmes dans le monde pour un péché qu'Eve aurait soi-disant commis est contre l'enseignement coranique de base qui stipule qu'aucune âme n'est responsable pour les péchés d'une autre ([6:164](#)).

(14) Les femmes et le leadership

Sahih Bukhari:

Abu Bakara rapporte que le Messager de Dieu a dit : "Toute communauté dont le chef est une femme ne réussira jamais"

Un autre mensonge au nom du Prophète qui n'a pas le soutien du Coran. Ce hadith prouve réellement la corruption de l'imam Al-Bukhari lui-même qui a accepté ce hadith de Abu Bakara, un homme connu pour avoir menti et qui a été puni en public par Omar Ibn Al-Khattab.

Ces mensonges sur les femmes peuvent expliquer pourquoi de nombreuses communautés islamiques qui prennent les hadiths comme une deuxième source de loi traitent toujours les femmes comme des êtres inférieurs aux hommes, et pourquoi les femmes dans ces communautés obtien-

nent rarement des postes politiques élevés. Ce hadith n'a pas le soutien du Coran. Nous lisons dans le Coran l'histoire de la reine de Saba, qui a embrassé l'Islam et qui a mené une grande nation.

(15) Tuez les chiens

Muwatta de Malik, livre 54, numéro 54.5.13:

"Malik rapporta de Nafi à partir de Abdullah Ibn Omar que le Messager de Dieu a ordonné de tuer tous les chiens (autres que les chiens de berger ou chiens de chasse)".

Recueil d'Ibn Hanbal : Le Messager de Dieu a dit : "Tuez tous les chiens noirs, parce que ce sont des démons"

Une autre absurdité et une insulte envers l'Islam et le Prophète...

(16) Satan urine dans vos oreilles

Sahih Muslim et Sahih Bukhari:

Abu Hurayra a dit : "Le Messager de Dieu a mentionné qu'un homme a dormi toute la nuit (qu'il n'a donc pas fait sa prière). Il a dit que Satan avait uriné dans ses oreilles".

(17) Satan rit quand vous bâillez

Sahih Bukhari, Volume 4, livre 54, numéro 509:

Abu Hurayra a dit : le Prophète a dit : "Le bâillement est de Satan. Si vous êtes sur le point de bâiller, vous devriez essayer d'arrêter autant que possible. Si vous bâillez, Satan va rire".

(18) Le diable pénètre par la bouche

Sahih Muslim, Livre 42, Numéro 7130:

"Le fils d'Abou Saïd al-Khudri a rapporté sous l'autorité de son père que le Messager de Dieu a dit : Quand l'un de vous bâille, il doit garder sa bouche fermée avec l'aide de sa main, car sinon le diable y pénètre"

Une autre absurdité d'un hadith sahih !

(19) Satan dort dans le fond de votre gorge

Sahih Bukhari et Sahih Muslim:

Abu Hurayra a rapporté que le Prophète a dit : "Quand quelqu'un se réveille de son sommeil, il/elle doit nettoyer son nasopharynx (arrière de la gorge), (en prenant de l'eau dans la bouche et en se gargarisant avec) trois fois, parce que Satan passe la nuit dans le nasopharynx (arrière de la gorge).

Encore une autre absurdité d'Abu Hurayra acceptée par les savants des livres Sahih !

(20) Satan pète fort

Sahih Muslim et Bukhari:

Abu Hurayra a rapporté que le Prophète a dit : "Lorsque l'appel à la prière est fait, Satan se retourne pour péter très fort pour qu'il n'entende pas l'Adhan (appel à la prière). Quand l'adhan est terminé Satan se retourne..."

On peut se demander, comment quelqu'un peut-il croire que le Prophète qui a été envoyé par Dieu ait pu prononcer de telles paroles, ou qu'est-ce que ces mots ont à voir avec la religion qui enseigne l'adoration de Dieu seul !

(21) Satan et l'âne

Sahih Muslim, Sahih Bukhari :

Abu Hurayra a rapporté que le Prophète a dit : "Lorsque vous entendez un âne braire, cherchez alors refuge auprès de Dieu contre le diable car l'âne a vu un diable. Lorsque vous entendez le chant du coq, demandez à Dieu Ses Bienfaits car le coq a vu un ange."

Une autre absurdité fabriquée ! Une autre insulte au prophète Mohammed par ceux qui prétendent le respecter, tout en lui attribuant des paroles absurdes dans les livres de hadiths dits Sahih.

(22) Les femmes en Enfer

Bukhari, Volume 1, Livre 2, Numéro 28:

Rapporté par Ibn Abbas, le Prophète a dit : "J'ai regardé en Enfer et la majorité de ses habitants étaient des femmes."

Dans Bukhari Volume 1, Livre 6, numéro 301, il est expliqué que la majorité des femmes se retrouvent en enfer parce qu'elles ne respectent pas leurs maris !

Le Coran ne soutient absolument pas l'idée étrange qui implique qu'un critère pour atteindre le paradis est l'obéissance au mari ! Les seuls critères pour atteindre le ciel est la croyance en Dieu, en s'abstenant de l'adoration des idoles et en observant la justice. Les deux hadiths ci-dessus sont évidemment le produit de la culture des Arabes de l'époque et de la manière dont ils traitent les femmes comme des êtres inférieurs qui doivent toujours être subordonnées à leurs maris ! Certains imams prêchent ouvertement aujourd'hui encore ces faux concepts. Beaucoup d'entre eux considèrent la femme comme étant une distraction et une tentation vers le péché !

(23) Les habitants du Paradis sont surtout les pauvres !

Dans Bukhari Volume 7, Livre 62, Numéro 124, nous lisons que la majorité des habitants du Paradis sont les pauvres !

Là encore, voilà un autre hadith (considéré comme authentique) qui contredit clairement le Coran. Le Coran enseigne que les habitants du Paradis sont les plus justes. La justice est totalement indépendante de la richesse d'une personne. Car la justice peut être maintenue par de multiples moyens, et pas seulement par des dépenses monétaires. Par ailleurs, le Coran enseigne que Dieu pardonne tous les péchés de ceux qui s'abstiennent de Lui associer quoi que ce soit (4:48) et qui L'adorent sincèrement. Cela confirme une fois de plus qu'être pauvre ou être riche n'enverra jamais une personne en Enfer, ni ne sauvera une personne de l'Enfer.

(24) Moïse nu

Sahih Bukhari, Volume 1, Livre 5, Numéro 277:

Abu Hurayra a rapporté que le Messager de Dieu a dit : "Les enfants d'Israël avaient l'habitude de prendre un bain en se regardant les uns les autres alors qu'ils sont complètement nus, tandis que Moïse prenait son bain à l'écart, seul. Ils ont dit, pourquoi Moïse ne prend-il pas son bain avec nous, peut-être qu'il a de grandes testicules ? Un jour, Moïse alla prendre un bain, et mit ses vêtements sur un rocher. Le rocher prit ses vêtements et s'enfuit. Moïse couru nu après le rocher lui criant de lui donner ses vêtements. Les enfants d'Israël regardèrent Moïse nu et dirent : Par Dieu, il a l'air normal. Moïse prit ses vêtements du rocher et la batta"

La question évidente est : comment une personne qui se prétend être Musulmane peut-elle croire que le prophète Mohammed aurait prononcé ces paroles ??

(25) Maudit soit la femme

Sahih Bukhari, Volume 4, livre 54, numéro 460 :

Abu Hurayra a rapporté que le Messager de Dieu a dit : "Si un homme appelle sa femme dans son lit pour un rapport sexuel et qu'elle refuse, et qu'il dorme la nuit en colère contre elle, elle sera maudite par Dieu et les anges jusqu'au matin."

La même absurdité se retrouve dans Bukhari, Volume 7, Livre 62, Numéro 121.

Un autre hadith absurde qui traite les femmes comme des objets de satisfaction plutôt que comme des partenaires dans un lien de mariage. Ce hadith ne se rapproche même pas de loin des enseignements de Dieu dans le Coran où la relation entre un homme et son épouse est construite sur l'amour et le respect mutuels.

Et parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent.

[Coran, 30:21](#)

(26) Se lécher les doigts et les assiettes

Sahih Muslim, Livre 23, numéros 5037 à 5044

On pourrait penser que des sujets tels que la croyance et la justice seraient ceux auxquels le plus d'importance aurait été donné dans les Livres Sahih, mais étonnamment, nous trouvons d'autres sujets triviaux d'égale importance.

Dans le Sahih Muslim, nous trouvons pas moins de 8 hadiths qui prônent l'importance de se lécher les doigts après avoir terminé un repas !!!

Hadith 5043 dit :

"Abu Hurayra a rapporté que le Messager de Dieu a dit : "Quand l'un de vous mange, vous devez vous lécher les doigts parce que vous ne savez pas où se trouvent les bénédictions (Baraka)".

On reste sans voix après la lecture de tels déchets et on se demande comment des millions de Musulmans peuvent croire que ces absurdités peuvent être l'essence de notre belle religion.

(27) Satan mange avec la main gauche

Sunan Abu Dawud, Livre 27, Numéro 3768:

Umar Ibn Abu Salamah a rapporté que le Messager de Dieu a dit : "Si l'un de vous mange, vous devriez manger avec la main droite, et boire avec la main droite, parce que Satan mange et boit avec sa main gauche."

(28) Pourquoi les bébés pleurent-ils?

Sahih Muslim:

Abu Hurayra a rapporté que le Messager de Dieu a dit : "Chaque nouveau-né de la descendance d'Adam est touché par Satan lors de sa naissance, c'est pourquoi il/elle commence par pleurer. La seule exception était Jésus et sa mère".

(29) Les jours de la semaine et la création

Sahih Muslim, Livre 39, Numéro 6707:

Abu Hurayra a dit : "Le Messager de Dieu me prit par la main et dit : Dieu a créé la terre le samedi, les montagnes le dimanche, les arbres le lundi, les abominations le mardi, la lumière le mercredi, les animaux le jeudi et Adam vendredi après-midi".

Un autre hadith absurde qui défie toutes les connaissances scientifiques.

(30) Dieu S'établit sur le trône le septième jour

Al-Nesaay:

Abu Hurayra dit : "Dieu a créé les cieux et la terre en six jours puis S'est solidement établi sur le trône le septième jour."

L'addition de ce 7ème jour par Abu Hurayra est juste une histoire qu'il entendit de son ami juif qui l'influença à propager beaucoup de faux hadiths tirés de fabrications de la Torah altérée. Cette fausse déclaration est une manipulation de [7:54](#).

(31) Pour les épouses, une voie facile vers le Paradis

Al-Tirmidhy:

Um Salma a rapporté que le Messager de Dieu a dit : "Si une femme meurt alors que son mari était satisfait d'elle, elle entrera au Paradis."

Inutile de dire que les critères coraniques d'admission au Paradis sont la croyance en Dieu ainsi que la justice. L'obéissance au mari est un critère que l'on ne trouve nulle part dans le Coran.

(32) Le mari comme un dieu

Sunan Abu Dawud, Livre 13, Numéro 2453:

Abou Saïd Al-Khudari a rapporté que le Messager de Dieu a dit : "Une femme ne doit pas jeûner, sauf avec la permission de son mari."

Encore une fois nous notons la contradiction entre les hadiths et le Coran. Nulle part dans le Coran n'est donné au mari le pouvoir d'autoriser ou d'empêcher sa femme d'observer ses devoirs religieux ! Ces droits sont autorisés par Dieu et sont totalement indépendants de la relation entre un homme et sa femme, ou d'ailleurs, de toutes les relations humaines.

(33) Les péchés des Musulmans sont transférés aux Juifs et aux Chrétiens

Sahih Muslim, Livre 37, Numéro 6666: "Abu Burda a dit que son père a dit que le Messager de Dieu a dit : "Le Jour Dernier, certains Musulmans viendront avec des péchés aussi haut que des montagnes, mais Dieu leur pardonnera ces péchés et les transférera aux Juifs et aux Chrétiens".

Ce hadith fabriqué entre en contradiction avec les enseignements du Coran comme indiqué en [6:164](#), où chaque âme n'est responsable que de ce qu'elle a fait, et contredit aussi [3:199](#), où Dieu confirme que certains d'entre les Juifs et les Chrétiens sont des croyants en Dieu et qu'ils recevront leur récompense de leur Seigneur.

(34) Un Musulman mort signifie un Juif en Enfer

Sahih Muslim:

Burda a raconté que son père a dit que le Messager de Dieu a dit : "Chaque fois qu'un Musulman meurt, Dieu met dans le feu de l'Enfer un Juif ou un Chrétien."

(35) Crachez sur votre côté gauche

Sahih Bukhari, Volume 4, livre 54, numéro 513:

Abu Qatada a dit que le Prophète a dit : "Le bon rêve vient de Dieu et le mauvais rêve vient de Satan. Si l'un de vous a un mauvais rêve, vous devez cracher sur votre gauche et chercher refuge auprès de Dieu contre Satan."

Sans commentaire !

(36) Ne crachez pas en face de vous, Dieu est là

Sahih Bukhari, Volume 8, livre 73, numéro 132:

"Abdulla Ibn Omar a dit que le Messager de Dieu a vu une fois un crachat sur le mur de la Qibla, il l'a nettoyé puis est venu aux gens et leur a dit : si vous êtes en train de prier ne crachez pas en face de vous, car c'est là qu'est Dieu quand vous priez."

Évidemment, celui qui a fabriqué ce mensonge contre le prophète a oublié que Dieu n'est pas une personne qui peut être située à un endroit, Dieu est partout.

(37) Crachez sous votre pied gauche

Sahih Bukhari, Volume 2, livre 22, numéro 305:

Anas : Le Prophète a dit : "Quand l'un de vous est en prière, il parle en privé avec son Seigneur et donc il ne doit ni cracher en face de lui, ni sur son côté droit mais à sa gauche sous son pied gauche."

(38) Lorsque vous crachez, frottez le crachat avec votre chaussure gauche

Sahih Muslim:

Abdulla Ibn al-Shakheer a dit que son père a dit : je priais avec le Messager de Dieu et je l'ai vu cracher puis frotter son crachat avec sa chaussure gauche.

Est-ce la raison pour laquelle les savants des hadiths nous disent que sans hadith l'islam est perdu ? Est-ce parce que les hadiths nous donnent toutes les instructions nécessaires sur la façon de cracher et où cracher ?

(39) Plonger la mouche dans sa nourriture

Sahih Bukhari Volume 7, Livre 71, Numéro 673:

Abu Hurayra a dit que le Messager de Dieu a dit : "Si une mouche tombe dans votre bol, vous devriez l'immerger complètement dans le liquide, parce que dans l'une des ailes se trouve la maladie et dans l'autre aile se trouve la guérison."

Quel grand conseil médical pour une hygiène parfaite !

(40) Ne construisez pas de mosquées sur les tombes

Ils ne suivent même pas leurs propres hadiths !

Sahih Bukhari, Volume 2, livre 23, numéro 472:

Abu Hurayra a dit que le Messager de Dieu a dit : "Maudits soient les Juifs et les Chrétiens, ils ont fait des tombes de leurs Prophètes des masjids (lieux de culte)."

Alors, qu'est-ce que les Musulmans ont fait avec la tombe de Mohammed après sa mort ? Tout en prétendant croire en ce qui est écrit dans ces livres de hadiths, ils ont construit une mosquée sur sa tombe. En outre, on trouve dans le Coran qu'il n'est fait mention que d'une seule mosquée sacrée (haram), qui est la Kaaba à La Mecque. Cependant, les Musulmans qui ont idolâtré le Prophète contre sa volonté ont élevé sa mosquée pour être la deuxième mosquée sacrée, ils ont maintenant deux mosquées sacrées qu'ils appellent "Al-Haramayn".

(41) Les femmes devraient allaiter les hommes adultes!

Sahih Muslim, Livre 8, numéro 3425:

Aïcha a rapporté que Salim, l'affranchi d'Abu Hudhayfa, vivait avec lui et sa famille dans leur maison. Elle (la fille de Suhayl et l'épouse d'Abu Hudhayfa) vint auprès du Messager de Dieu et dit : "Salim a atteint la puberté, il commence à comprendre ce que les hommes comprennent (puberté), il entre dans notre maison librement, et je pense qu'Abu Hudhayfa se sent gêné par cette situation." Le Messager de Dieu lui dit : "Allaite-le et tu lui seras interdite, et le sentiment d'aversion qu'il éprouve dans son cœur disparaîtra." Elle revint plus tard et dit : "Je l'ai allaité et ce qu'il y avait dans le cœur d'Abu Hudhayfa a disparu."

Ce hadith Sahih (authentique) est aussi rapporté dans le Sunan d'Abu Dawud, le Muwatta de l'Imam Malik et par Ibn Majah.

Le Dr Izzat Attya, chef du département de hadith d'Al-Azhar, qui est l'Université islamique la plus prestigieuse au monde, a émis une fatwa (décret religieux) déclarant qu'il est légitime pour une femme musulmane qui travaille d'allaiter son collègue masculin pour éviter le péché de "khalwa" (être seule en compagnie d'un homme inconnu).

Le savant contemporain des hadiths, largement acclamé, feu Cheikh Al-Alabani, ne voyait rien de mal dans ce hadith. Dans un discours sur bande audio de douze minutes, il déclara : "En ce qui concerne ce hadith, personnellement, je ne vois aucune objection à un homme d'être nourri directement à partir du mamelon. Mais si jamais quelqu'un se sent mal à l'aise avec quelqu'un se nourrissant au sein de sa femme (même s'il ne voit que le mamelon), il pourrait opter pour une autre façon, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'une tasse !

Sheikh Al Obeikan, un conseiller à la cour royale et consultant pour le Ministère de la Justice en Arabie Saoudite, a déclaré que les femmes qui sont en contact régulier avec des hommes, et qui ne sont pas leurs parents, devraient leur donner du lait maternel afin d'en faire leur proches.

Les remarques de Obeikan ont été suivies par une annonce faite par un autre religieux saoudien, Abi Ishaq Al Huwaini, qui a demandé aux femmes d'autoriser les hommes à téter le lait directement à partir de leurs seins.

D'autres personnalités religieuses ont essayé d'adoucir le caractère scandaleux de ce hadith en disant que la personne du hadith n'avait bu que du lait d'un ustensile et non à partir de la poitrine d'Aïcha !

C'est évidemment une mauvaise excuse car le mot arabe utilisé dans le hadith est "Arde'ee" qui signifie téter/donner le sein, cela ne signifie pas lui permettre de boire dans un ustensile !

Inutile de dire que ce hadith contredit toutes les mesures de la décence dans le Coran. Le Coran ordonne aux femmes de couvrir leurs seins ([24:31](#)) et absolument pas d'allaiter les hommes adultes !

Ce hadith est un mensonge flagrant contre le Prophète, et ceux qui croient un tel hadith sont ceux qui n'ont pas le moindre respect pour l'intégrité du Prophète (malgré le fait qu'ils prétendent le contraire).

Conclusion

Ce ne sont là que quelques exemples pour démontrer les mensonges qui ont été fabriqués contre le prophète Mohammed et la façon dont ces hadiths fabriqués dépeignent le Prophète comme un homme qui aurait publié des enseignements qui contredisent le Coran sur de nombreux sujets. Cela démontre également la prophétie donnée par Dieu dans le Coran sur la manière dont Satan fabriquera de belles paroles et les attribuera aux prophètes de Dieu, et comment les dénégateurs respecteront ces faux hadiths :

C'est ainsi que nous assignons à chaque prophète un ennemi, des diables humains et djinns, s'inspirant des paroles enjolivées et trompeuses. Si ton Seigneur avait voulu, ils ne l'auraient pas fait. Laisse-les, eux et ce qu'ils inventent. Et pour que les cœurs de ceux qui ne croient pas à l'Au-delà s'inclinent vers cela, pour qu'ils s'y complaisent, et qu'ils acquièrent ce qu'ils accomplissent.
[Coran, 6:112-113](#)

Les véritables croyants obéiront au commandement de Dieu et ne respecteront aucun autre hadith que le Coran :

Voici les versets de Dieu que Nous te récitons en toute vérité. Alors en quel hadith, après Dieu et ses versets, croiront-ils ?
[Coran, 45:6](#)

(également : [7:185](#), [77:50](#) et [31:6](#))

De tout ce qui précède, nous pouvons maintenant comprendre la raison pour laquelle le Messenger de Dieu se plaindra à Dieu, le Jour du Jugement, que les Musulmans ont déserté le Coran :

Et le Messenger dit: «Seigneur, mon peuple a vraiment pris ce Coran pour une chose délaissée!»
[Coran, 25:30](#)

Article original : [The history of hadith](#)

[Pourquoi le prophète Mohammed est innocent des hadiths fabriqués qui remplissent les livres de hadiths](#)

Des millions de musulmans du monde entier ont été élevés à croire que les collections de hadiths de Bukhari et Muslim fournissent les paroles authentiques et les enseignements du prophète Mohammed. Ces deux collections ont été étiquetées "Sahih" (authentique). La majorité de ces hadiths présente une chaîne de narrateurs selon une méthode de bouche à oreille qui rapportent les paroles du Prophète (par exemple A dit que B a dit que C ... a dit que G a dit que le Prophète a dit). Souvent, la chaîne s'étend à sept noms, voire plus, mais pour une raison quelconque les partisans des hadiths jugent toujours que ces hadiths sont les paroles authentiques et sincères du Prophète ! Selon une logique extrêmement naïve, il est supposé que chaque personne dans la chaîne était non seulement tout à fait honnête, mais qu'elle avait une mémoire surhumaine pour lui permettre de raconter avec précision des faits qui ont eu lieu cent ou deux cents ans plus tôt ! Comment en sont-ils arrivés à cette conclusion ?

Les partisans des hadiths ont mis au point des critères très simples pour l'évaluation de tout hadith. Pour eux, la validité d'un hadith dépend de l'intégrité du narrateur ! Ils nous diront que le hadith n°374 (par exemple) est un véritable hadith parce qu'il a été vérifié que le narrateur avait bon caractère !

Gardant à l'esprit que ces narrateurs vécurent il y a 14 siècles, nous pouvons demander : ont-ils été vérifiés par les contemporains de leur époque, par les savants du hadith aujourd'hui ou par qui ? Inutile de dire que le fait d'approuver l'intégrité de 6 ou 7 narrateurs qui ont transmis une histoire à travers une chaîne de bouche à oreille, et qui ont tous vécu il y a 14 siècles, et que nous n'avons jamais vu ou entendu parler (à l'exception des livres de hadiths eux-mêmes) est très naïf, pour dire le moins !

Mais ce n'est pas tout, même si l'intégrité de chacun dans la chaîne ne peut être remise en cause, que dire des erreurs qui se produisent seulement par l'effet du bouche à oreille ?

Pour la démonstration de ce concept, lire : [Le 'téléphone arabe'](#)

Au vu de ce qui précède, le bon sens implique que nous ne devons pas tenir compte de ce processus absurde. Ces critères auraient du être jetés depuis longtemps. Ils sont totalement douteux et tout simplement inacceptables. Il semble absurde que le critère évident (et en fait le seul fiable) permettant de tester l'authenticité d'un hadith ait été ignoré !

Puisque l'authenticité du Coran, étant la parole non corrompue de Dieu, n'est pas un sujet de discorde parmi les Musulmans, alors il serait plus logique d'évaluer l'authenticité d'un hadith en déterminant si ce hadith est en harmonie avec la vérité coranique ou s'il est en violation de la vérité coranique. Malheureusement, les savants du hadith ne sont pas intéressés de savoir si un hadith contredit le Coran ou non, car si un tel cas de figure survient, ils vont rapidement dire que le verset coranique (qui contredit le hadith) a été abrogé !

Pour plus de détails sur ce grand mensonge contre le Coran, lire : [Le mensonge de l'abrogation dans le Coran](#)

De tout temps, les chercheurs auraient dû vérifier le contenu des hadiths eux-mêmes plutôt que la référence grotesque au caractère des narrateurs !

Il faut souligner ici que vérifier l'authenticité des hadiths n'a pas pour but d'approuver les hadiths comme source de lois religieuses. Le lecteur du Coran doit être bien conscient que Dieu n'autorise que le Coran comme source de lois religieuses :

[Chercherai-je une autre source de lois que Dieu, alors que c'est Lui qui a fait descendre sur vous cette Ecriture détaillée ? Ceux auxquels Nous avons donné l'Ecriture savent qu'elle est descendue de ton Seigneur avec la vérité. Ne sois donc pas parmi les sceptiques.](#)
[Coran, 6:114](#)

Tester l'authenticité des hadiths n'est pertinent qu'à des fins historiques et pour le bénéfice de ceux qui souhaitent faire des recherches sur la vie du Prophète. Après tout, comme nous le verrons plus tard, le Prophète lui-même avait interdit aux gens d'écrire ou de documenter ses hadiths, ce qui rend l'ensemble des collections de hadiths une affaire très douteuse.

En conséquence, et si nous essayons d'appliquer les seuls critères logiques pour tester les hadiths (leur conformité avec le Coran), nous sommes immédiatement confrontés à de graves contradictions entre un grand nombre de hadiths, d'une part, et entre le Coran, d'autre part. Cependant, si nous acceptons que le Prophète de Dieu n'aurait jamais enseigné quoi que ce soit en violation ou en contradiction avec le Coran, alors nous devons conclure que tout hadith qui contredit le Coran, et qui est attribué au Prophète, est en réalité un mensonge et une fabrication dont le prophète est innocent.

Notre point de départ est d'examiner les deux hadiths contradictoires suivants :

Dans le premier hadith il est rapporté que le Prophète dit à son peuple, peu avant sa mort :

«Je vous ai laissé le Coran et ma sunna»

Pourtant, dans un autre hadith, le Prophète dit à son peuple le contraire :

"N'écrivez rien de moi excepté le Coran. Quiconque a écrit autre chose que cela devrait l'effacer" (Ahmed, Vol. 1, page 171 ; également Sahih Muslim)

Conformément au fait d'accepter le Coran comme le meilleur critère pour juger de l'authenticité d'un hadith, penchons-nous sur ces deux hadiths et déterminons lequel des deux est en harmonie avec les enseignements du Coran.

Pour ce faire, il est indispensable de se référer à un certain nombre de versets coraniques :

1 - Le Coran confirme que la seule sunna est la sunna de Dieu. Nulle part dans le Coran il n'est fait mention d'une sunna de Mohammed !!

[Telle était la sunna établie par Dieu envers ceux qui ont vécu auparavant et tu ne trouveras pas de changement dans la sunna de Dieu.](#)
[Coran, 33:62](#), et : [35:43](#), [48:23](#)

2 - Le Coran ordonne à tous les Musulmans de ne suivre que le Coran. Cet ordre se retrouve dans de nombreux versets, en voici quelques exemples :

[Voici les versets de Dieu que Nous te récitons en toute vérité. Alors en quel hadith, après Dieu et ses versets, croiront-ils ?](#)

[Coran, 45:6](#)

Chercherai-je une autre source de lois que Dieu, alors que c'est Lui qui a fait descendre sur vous cette Ecriture détaillée ? ...

[Coran, 6:114](#)

Une Ecriture qui est descendue sur toi, qu'il n'y ait aucune gêne dans ton coeur à son sujet, afin que tu avertisses par elle, un rappel pour les croyants.

Suivez ce qui est descendu sur vous, de la part de votre Seigneur, et ne suivez aucun allié en dehors de Lui. Vous vous rappelez peu !

[Coran, 7:2-3](#)

Les versets coraniques ci-dessus confirment les éléments suivants :

a- Que la sunna de Dieu est la seule sunna.

b- Que Dieu nous ordonne de ne suivre que le Coran comme source de loi religieuse.

En conséquence, nous devons conclure que le prophète de Dieu n'a pu en aucun cas prononcer des paroles à l'encontre des commandements et des paroles de Dieu, et qu'il n'a pu affirmer avoir sa propre sunna que les croyants devraient suivre.

Immédiatement, nous devons jeter le hadith qui dit : "Je vous ai laissé le Coran et ma sunna".

Les mots coraniques ci-dessus prouvent de façon concluante que le prophète Mohammed n'a jamais pu prononcer ces paroles. Ce hadith viole le Coran et doit être considéré comme une invention et un mensonge contre le Prophète.

Les mots coraniques ci-dessus confirment également que le deuxième hadith peut être considéré comme authentique, car il est en harmonie avec les paroles du Coran.

Nous savons que, de tous les recueils de hadiths considérés comme "sahih" (authentiques) aujourd'hui, le recueil de Bukhari a été le premier à être documenté. Mais Bukhari est né en l'an 194 après l'Hégire. Pour plus de détails sur l'histoire des hadiths, lire : [L'histoire des Hadiths](#)

Le but de cet article est de montrer de nombreux exemples de contradictions très claires entre les différents hadiths qui sont décrits par les savants du hadith comme "sahih" (authentique) et le Coran. Cela devrait démontrer au lecteur que le prophète Mohammed est totalement innocent des milliers de hadiths fabriqués qui lui sont faussement attribués.

Remarque importante : il est habituel que les adeptes des hadiths tentent de discréditer quiconque met en doute l'authenticité des hadiths. Immédiatement, ils l'accusent de ne pas accepter le prophète Mohammed comme le messager de Dieu, et de bien d'autres accusations infondées ! Toutefois, s'il peut être prouvé que ces hadiths qu'ils appellent "sahih" contiennent d'innombrables contradictions avec le Coran, alors cette recherche, en réalité, devient une véritable défense de l'intégrité et de la pureté du prophète Mohammed, et non le contraire. Cette recherche vise à démontrer que le prophète Mohammed n'aurait jamais prêché tout ce qui contredit ce que le Coran enseigne, et cela le dispense automatiquement de tous ces hadiths fabriqués.

Il n'est pas possible de détailler tous les hadiths contradictoires vu leur nombre si important, mais les hadiths suivants sont un bon choix de ces contradictions flagrantes : [Les contradictions des hadiths](#)

Article original : [Hadith not from prophet](#)

Interprétations erronées

Allons-nous tous entrer en Enfer ?

وَإِنْ مِنْكُمْ إِلَّا وَارِدُهَا كَانَ عَلَى رَبِّكَ حَتْمًا مَقْضِيًّا

Il n'y a personne parmi vous qui ne passera pas (wareduha) par (L'Enfer): Car (il s'agit là) pour ton Seigneur d'une sentence irrévocable.
[Coran, 19:71](#)

Certains interprètes, qui tirent la majorité de leurs convictions des hadiths, même s'ils entrent en contradiction avec la vérité coranique, ont adopté la croyance selon laquelle tous les Musulmans sont destinés à entrer en Enfer un certain temps jusqu'à ce que le prophète Mohammad les en sorte avec son intercession ! Il va de soi que cette affirmation est fondée sur un hadith inventé ainsi que sur une interprétation erronée du verset coranique ci-dessus. Nous allons aussi voir que cette doctrine viole un certain nombre de vérités coraniques.

Tout d'abord, analysons le verset 19:71 pour déterminer la signification exacte de ses mots.

Le mot-clé du verset est le mot "wareduha".

Ce mot a été faussement interprété pour signifier "y entrer", la particule "y" faisant référence à l'enfer. Cette référence à l'enfer est correcte, car si nous lisons les versets précédents :

فَوَرَّبُّكَ لَنُحْشِرَنَّهُمْ وَالشَّيَاطِينَ ثُمَّ لَنُحْضِرَنَّهُمْ حَوْلَ جَهَنَّمَ جِثِيًّا
ثُمَّ لَنَنْزِعَنَّ مِنْ كُلِّ شِيعَةٍ أَيُّهُمْ أَشَدُّ عَلَى الرَّحْمَنِ عِتِيًّا
ثُمَّ لَنَحْنُ أَعْلَمُ بِالَّذِينَ هُمْ أَوْلَىٰ بِهَا صِلِيًّا

Par ton Seigneur! Assurément, Nous les rassemblerons, eux et les diables. Puis, Nous les placerons autour de l'Enfer, agenouillés. Ensuite, Nous arracherons de chaque groupe ceux d'entre eux qui étaient les plus obstinés contre le Tout Miséricordieux.

Puis nous sommes Le meilleur à savoir ceux qui méritent le plus d'y être brûlés.

[Coran, 19:68-70](#)

Le contexte est bien l'enfer. Mais est-ce que le mot "ward" signifie vraiment "entrer" ?

Le mot "ward" dérive de la racine (ورد) qui signifie : s'abreuver, advenir, venir à, arriver dans un lieu, parvenir à, surprendre qqn, avoir lieu, se produire, se présenter, survenir, apparaître, fleurir.

Comme d'habitude, le meilleur moyen de déterminer le sens exact d'un mot coranique est d'examiner d'autres versets dans le Coran où le même mot est employé, et d'essayer de trouver un sens commun qui satisfait tous les versets.

Examinons le verset suivant :

وَلَمَّا وَرَدَ مَاءَ مَدْيَنَ وَجَدَ عَلَيْهِ أُمَّةٌ مِنَ النَّاسِ يَسْقُونَ وَوَجَدَ مِنْ دُونِهِمْ امْرَأَتَيْنِ تَذُودَانِ قَالَ مَا خَطْبُكُمَا
قَالَتَا لَا نَسْقِي حَتَّىٰ يُصْدِرَ الرِّعَاءُ وَأَبُونَا شَيْخٌ كَبِيرٌ

Et quand il fut arrivé (warada) au point d'eau de Madyan, il y trouva un attroupement de gens abreuvant (leurs bêtes) et il trouva aussi deux femmes se tenant à l'écart et retenant (leurs bêtes). Il dit: «Que voulez-vous?» Elles dirent: «Nous n'abreuverons que quand les bergers seront partis; et notre père est fort âgé».

[Coran, 28:23](#)

On comprend bien que ce verset, qui parle de Moïse, ne dit pas "quand il fut entré dans l'eau de Madyan" ! Si on interprète le mot "warada" correctement comme "passé par" ou "arrivé" alors on comprend mieux la phrase.

Ainsi, le verset 19:71 indique que tous les croyants doivent arriver devant l'enfer et le voir. Cela est différent d'entrer physiquement en enfer. Le mot "wareduha" est différent du mot arabe "dakhel" qui signifie **entrer** et qui est constamment utilisé pour relier les incroyables avec l'enfer, comme :

وَقَالَ رَبُّكُمْ ادْعُونِي أَسْتَجِبْ لَكُمْ إِنَّ الَّذِينَ يَسْتَكْبِرُونَ عَنْ عِبَادَتِي سَيَدْخُلُونَ جَهَنَّمَ دَاخِرِينَ

Et votre Seigneur dit: «Appelez-Moi, Je vous répondrai. Ceux qui, par orgueil, se refusent à M'adorer **entreront (Sa Yadhkholoon) bientôt dans l'Enfer**, humiliés».

[Coran, 40:60](#)

Le choix délibéré des mots de Dieu Tout-Puissant d'utiliser le mot "dakheloon" (qui signifie entrer) quand le sujet est les incroyables, et le mot "wareduha" (parvenir à) quand le sujet est les croyants est évident et très significatif.

Nous devons maintenant nous interroger sur le fait que tous les croyants doivent passer près de l'enfer et le voir.

Nous lisons dans la sourate 39 comment les croyants témoigneront le Jour du Jugement que la promesse de Dieu était véridique :

وَقَالُوا الْحَمْدُ لِلَّهِ الَّذِي صَدَقَنَا وَعْدَهُ وَأَوْرَثَنَا الْأَرْضَ نَتَبَوَّأُ مِنَ الْجَنَّةِ حَيْثُ نَشَاءُ فَنِعْمَ أَجْرُ الْعَامِلِينَ

Et ils diront: «Louange à Dieu qui nous a tenu Sa promesse et nous a fait hériter la terre! Nous allons nous installer dans le Paradis là où nous voulons». Que la récompense de ceux qui font le bien est excellente!

[Coran, 39:74](#)

La promesse de Dieu est double, les croyants qui mèneront une vie pieuse iront au paradis, et les incroyables finiront en enfer. Le Jour du Jugement, tous les humains (croyants et incroyables) verront l'enfer afin de témoigner que la promesse de Dieu est vérité.

Enfin, il est nécessaire de comprendre que le hadith affirmant que Mohammad aurait dit que tous les croyants devront entrer en enfer jusqu'à ce qu'il les sauve par son intercession, est totalement faux et contre la vérité du Coran.

Le concept d'intercession est en totale violation du Coran. Le Coran énonce catégoriquement qu'il n'y aura pas d'intercession le Jour du Jugement. Pour plus de détails sur ce sujet : [Le mythe de l'intercession](#).

De plus, ce hadith contredit le Coran qui affirme que le prophète Mohammad ne connaissait pas le futur :

قُلْ مَا كُنْتُ بِدَعَا مِنَ الرُّسُلِ وَمَا أَدْرِي مَا يُفْعَلُ بِي وَلَا بِكُمْ ۖ إِنِّي أَتَّبِعُ إِلَّا مَا يُوحَىٰ إِلَيَّ وَمَا أَنَا إِلَّا نَذِيرٌ مُّبِينٌ

Dis: «Je ne suis pas une innovation parmi les messagers; **et je ne sais pas ce que l'on fera de moi, ni de vous.** Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé; et je ne suis qu'un avertisseur clair».
[Coran, 46:9](#)

Il est difficile de justifier le hadith qui dit que Mohammad a prédit que tous les croyants entreraient en enfer un certain temps, alors que le Coran affirme qu'il ne savait pas ce qui allait arriver aux autres ou à lui-même !

(pour d'autres versets qui confirment que Mohammad ne connaissait pas le futur, lire: [6:50](#), [7:188](#), [10:20](#), [11:31](#), [27:65](#))

Article original : [What is the correct meaning of the word 'wardha' in 19:71](#)

Est-ce que le Prophète Mohammad était un législateur ? (7:157)

Ceux qui suivent le Messager, le Prophète "ummy" qu'ils trouvent écrit (mentionné) chez eux dans la Thora et l'Évangile. **Il leur ordonne le convenable, leur défend le blâmable, leur rend licites les bonnes choses, leur interdit les mauvaises, et leur ôte le fardeau et les jougs qui étaient sur eux.** Ceux qui croiront en lui, le soutiendront, lui porteront secours et suivront la lumière descendue avec lui; ceux-là seront les gagnants.

[Coran, 7:157](#)

Les Musulmans traditionnels affirment que le Prophète avait le pouvoir d'autoriser les bonnes choses et d'interdire les mauvaises choses. Ils citent le verset ci-dessus pour appuyer leurs dires.

Mais ils manipulent en fait ce verset afin d'élever le prophète au statut de législateur en plus de Dieu.

Bien sûr, si l'on étudie un verset de manière isolée, comme le verset 7:157, il peut sembler au premier abord que le prophète est décrit comme un Législateur. Cependant, si l'on étudie tous les versets en rapport avec ce sujet le résultat est bien différent.

Nous devons ainsi prendre en considération les versets suivants :

O Prophète! Pourquoi, en recherchant l'agrément de tes femmes, **t'interdis-tu ce que Dieu t'a rendu licite?** Et Dieu est Pardonneur, Très Miséricordieux.

[Coran, 66:1](#)

Chercherai-je une autre source de lois que Dieu, alors que c'est Lui qui a fait descendre sur vous ce Livre détaillé ? Ceux auxquels Nous avons donné le Livre savent qu'il est descendu de ton Seigneur, en toute vérité. Ne sois donc pas de ceux qui doutent.

[Coran, 6:114](#)

Le message de 6:114 est extrêmement clair. Dieu est la SEULE source de loi. De plus, on apprend en 66:1 que Dieu a réprimandé le prophète pour avoir interdit une chose qui n'avait PAS été interdite par Dieu. Il n'y a donc aucun doute à avoir sur ce sujet : le prophète n'avait pas l'autorité d'interdire d'autres choses que ce qui est interdit par Dieu.

Par conséquent, la signification de 7:157 est maintenant claire, le prophète invite les gens à faire de bonnes actions, il les enjoint à s'écarter du mal et leur interdit les mauvaises choses, tout cela en conformité à ce qui lui est donné dans le Coran par Dieu, et rien d'autre.

On doit toujours garder à l'esprit qu'un messager de Dieu est un intermédiaire à travers lequel les ordres de Dieu sont transmis aux gens. Dieu ne communique pas avec les gens en personne. Dieu a donné le Coran à Mohammad, et le Coran est sorti de la bouche de Mohammad, donc Dieu lui ordonne d'agir en conformité avec les lois du Coran et non selon ses désirs personnels.

Article original : [Manipulation of 7:157](#)

Est-ce que le Prophète Mohammed était un législateur ? (59:7)

... Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en; ...
[Coran, 59:7](#)

Ces paroles coraniques qui font partie du verset 7 de la sourate 59 ont été gravement manipulées par ceux qui souhaitent trouver n'importe quelle justification pour accorder au prophète Mohammed des pouvoirs législatifs. Selon ces savants, ils interprètent ces mots pour dire que nous devons considérer chaque parole prononcée par le prophète comme loi et nous abstenir de tout ce qu'il interdit. Avec cette autorisation, ils ont élevé Mohammed au statut de législateur en dehors de Dieu. C'est une violation nette de nombreux versets coraniques tels que [6:114](#), [42:21](#) et [66:1](#).

Une façon courante de corrompre le sens d'une vérité coranique consiste à isoler un verset, ou une partie d'un verset, des versets qui précèdent ou qui suivent. Ce faisant, un sens totalement trompeur peut être obtenu.

Penchons-nous sur cet exemple très simple :

[Ô vous qui croyez, n'approchez pas de la Salât \(prière\) alors que vous êtes ivres jusqu'à ce que vous sachiez ce que vous dites...
Coran, 4:43](#)

Maintenant, lisons les premiers mots de ce verset sans le reste :

"Ô vous qui croyez, n'approchez pas de la Salât (prière)"

Ici, nous avons affaire à une manipulation, puisque ces mots coraniques nous ordonnent de ne pas observer nos prières ! Évidemment, cette manipulation a été possible seulement parce que nous n'avons cité qu'une partie d'un verset et omis le reste.

Le même principe peut s'appliquer également quand on cite un verset coranique isolé des versets qui le précèdent ou qui le suivent. C'est exactement le cas du verset 59:7 dont il est question ici.

Il est vrai que les mots utilisés en 59:7 disent que nous devons accepter ce que le messager nous donne et nous abstenir de ce qu'il nous interdit. Mais de quoi est-ce que Dieu parle ici ? Est-ce que ces mots signifient que le messager a le pouvoir de légiférer et que nous devons l'accepter comme législateur ? Que disent les mots précédant le verset 59:7 ? Eh bien, en lisant les versets en entier l'image devient totalement différente de ce que les manipulateurs revendiquent :

Sourate 59, versets 6-7 :

[Le butin provenant de leurs biens et que Dieu a accordé sans combat à Son Messager, vous n'y aviez engagé ni chevaux, ni chameaux; mais Dieu donne à Ses messagers la domination sur qui Il veut et Dieu est Omnipotent.
Le butin provenant \(des biens\) des habitants des cités, que Dieu a accordé sans combat à Son Messager, appartient à Dieu, au Messager, aux proches parents, aux orphelins, aux pauvres et au voyageur en détresse, afin que cela ne circule pas parmi les seuls riches d'entre vous. Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en; et craignez Dieu car Dieu est dur en punition.
Coran, 59:6-7](#)

En lisant ces mots du Coran nous arrivons aux questions importantes suivantes :

- 1** - Ces deux versets (59:6-7) parlent très clairement du butin de guerre et de rien d'autre. Les mots "Le butin provenant (des biens) des habitants des cités, que Dieu a accordé" confirment que le sujet est le butin de guerre.
- 2** - Plus important, la source de ce qui est donné à la population par le messager, "ce que le Messager vous donne", est Dieu et non le messager. Ceci est confirmé par les mots "que Dieu a accordé sans combat à Son Messager". Ce qui veut dire que tout ce qui est donné aux croyants, et même si cela est donné par le messager, vient toujours de Dieu. Le butin de guerre est donné au Messager afin qu'il puisse le distribuer conformément aux règles de Dieu.
- 3** - Nous lisons comment Dieu indique au messager la manière de distribuer ce butin de guerre : "Pour les proches, les orphelins, les nécessiteux et les voyageurs".
- 4** - Après ces paroles, Dieu dit que les croyants doivent accepter ce que le messager leur donne (du butin) et s'abstenir de ce qui ne leur est pas donné. En d'autres termes, Dieu dit aux croyants d'accepter sans rechigner la façon dont le messager distribue ce butin de guerre.
- 5** - Les mots "afin que cela ne circule pas parmi les seuls riches d'entre vous" est une preuve concluante que Dieu ne parle pas des hadiths ou de la sunna du messager mais parle de gains importants, à savoir le butin de guerre.
- 6** - En conclusion, ces deux versets ont été fausement manipulés par ceux qui sont prêt à tout pour justifier de la légalité de la sunna. Comme nous venons de le voir, ils sont même prêts à manipuler les paroles de Dieu, afin de justifier leurs hadiths et la sunna. Et pour justifier cette affirmation ils prennent quelques mots de 59:7, "Prenez ce que le Messager vous donne", et les citent de manière isolé dans le but de tromper.

Article original : [Manipulation of 59:7](#)

Est-ce que Mohammad est supérieur aux autres prophètes ?

وَمَا أَرْسَلْنَاكَ إِلَّا رَحْمَةً لِّلْعَالَمِينَ

Et Nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde envers les mondes.
[Coran, 21:107](#)

Les "savants" musulmans citent le verset 21:107 pour soutenir leur affirmation que le Prophète Mohammad aurait reçu un statut particulier, supérieur aux autres messagers, dû au fait qu'il a été envoyé comme "miséricorde envers les mondes".

Cette affirmation nous amène à étudier quatre problèmes distincts :

1. Est-ce que le Coran dit que Mohammad était supérieur aux autres messagers ?
2. Est-ce que la phrase "envoyé en miséricorde" n'est utilisée dans le Coran qu'en rapport avec Mohammad ?
3. Quelle est la signification coranique d'une miséricorde "envoyée aux mondes" ?
4. Quelle est la signification des mots "aux mondes" ?

1. Est-ce que le Coran dit que Mohammad était supérieur aux autres messagers ?

La réponse est non. Quand nous lisons le Coran nous notons deux faits importants :

1. Dieu ordonne à Mohammad de dire qu'il n'est pas différent des autres messagers :

Dis: **«Je ne suis pas une innovation parmi les messagers; et je ne sais pas ce que l'on fera de moi, ni de vous. Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé; et je ne suis qu'un avertisseur clair».**
[Coran, 46:9](#)

Si Mohammad était supérieur aux autres messagers, est-ce que Dieu lui ordonnerait de dire qu'il n'est pas différent des autres messagers ?

2. Dieu nous dit dans le Coran qu'Il a favorisé certains messagers par rapport à d'autres. Plusieurs noms sont mentionnés, comme Moïse, Jésus et d'autres, mais Mohammad n'est pas l'un d'entre eux, ce qui ne peut donc pas confirmer l'affirmation qu'il serait supérieur aux autres. Le verset suivant est significatif :

Ces messagers, Nous en avons favorisé certains par rapport à d'autres. Il en est à qui Dieu a parlé, et il en a élevé d'autres de certains rangs. Et Nous avons donné à Jésus fils de Marie les miracles, et l'avons soutenu par l'Esprit de Sainteté. ...
[Coran, 2:253](#)

Ce verset parle de la manière dont Moïse a été favorisé par le fait qu'il parla directement à Dieu ; les mots "élevé d'autres de certains rangs" peuvent faire référence à Idris (cf [19:57](#)). Et nous avons Jésus qui fut favorisé parmi d'autres messagers puisqu'il était accompagné en permanence par l'Esprit Saint Gabriel.

Le même message est répété en 17:55 sans la mention du nom de Mohammad :

Et ton Seigneur est plus Connaisseur de ceux qui sont dans les cieux et sur la terre. Et parmi les prophètes, Nous avons donné à certains plus de faveurs qu'à d'autres. Et à David Nous avons donné le «Zabûr».
[Coran, 17:55](#)

2. Est-ce que la phrase "envoyé en miséricorde" n'est utilisée dans le Coran qu'en rapport avec Mohammad ?

Puisque les messagers de Dieu sont envoyés pour transmettre un message et une guidance de Dieu, il s'ensuit que tous les messagers de Dieu sont envoyés comme un acte de miséricorde de Dieu envers l'humanité.

Par exemple, dans le verset suivant nous lisons comment Jésus fut aussi envoyé comme un signe de miséricorde de la part de Dieu :

Il dit: «Ainsi sera-t-il! Cela M'est facile, a dit ton Seigneur! Et Nous ferons de lui (Jésus) un signe pour les gens, et une **miséricorde** de Notre part. C'est une affaire déjà décidée».
[Coran, 19:21](#)

Ainsi, ceux qui affirment que Mohammad avait l'honneur exclusif d'être envoyé comme une "miséricorde" au monde ne montrent que leur ignorance

du Coran.

3. Quelle est la signification coranique d'une miséricorde "envoyée aux mondes" ?

Chaque prophète apporte une Ecriture venant de Dieu. Cette Ecriture contient une guidance pour les gens et c'est cette guidance qui fournit une miséricorde de Dieu. Mohammad transmet le Coran venant de Dieu, et c'est le Coran qui est un acte de miséricorde pour les gens et non la personne de Mohammad en soi.

La même chose s'applique à tous les autres prophètes qui ont transmis une Ecriture de Dieu. Le Coran nous apprend que le seul devoir de tous les messagers est de transmettre le message de Dieu ([36:16-17](#)), ainsi toute la miséricorde est comprise dans les Ecritures qu'ils délivrent. Toutes les Ecritures envoyées par Dieu contiennent une guidance et une guérison pour les âmes, ainsi qu'une miséricorde pour les gens.

Les versets suivants parlent de la miséricorde qui fut envoyée avec la Tora :

Est-ce que celui qui se fonde sur une preuve évidente venant de son Seigneur et récitée par un témoin de Sa part, cependant qu'avant lui il y a le livre de Moïse tenant lieu de guide et de [miséricorde](#)...

[Coran, 11:17](#)

Et quand la colère de Moïse se fut calmée, il prit les tablettes. Il y avait dans leur texte guidance et [miséricorde](#) à l'intention de ceux qui craignent leur Seigneur.

[Coran, 7:154](#)

Et les versets suivants confirment que la miséricorde que nous avons reçu (à travers Mohammad) est le Coran lui-même :

Et le jour où dans chaque communauté, Nous susciterons parmi eux-mêmes un témoin contre eux, Et Nous t'emmènerons comme témoin contre ceux-ci. Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre, comme un exposé explicite de toute chose, ainsi qu'un guide, une [miséricorde](#) et une bonne annonce aux Musulmans.

[Coran, 16:89](#)

Nous faisons descendre du Coran, ce qui est une guérison et une [miséricorde](#) pour les croyants. Cependant, cela ne fait qu'accroître la perte des injustes.

[Coran, 17:82](#)

4. Quelle est la signification des mots "aux mondes" ?

Les mots du verset 21:107 s'adressent à Mohammad et décrivent la miséricorde envoyée avec lui comme une miséricorde envers "les mondes". Quand on compare cela au verset 19:21 qui parle de la miséricorde envoyée avec Jésus, on constate que les mots "aux mondes" ne sont pas utilisés en 19:21.

Cette distinction n'a pas échappé aux yeux de ceux qui affirment que Mohammad est supérieur à tous les autres messagers puisqu'il a été envoyé comme miséricorde à "tous les mondes", ainsi qu'au fait que la phrase n'a pas été mentionnée dans le Coran en relation avec d'autres messagers.

Cependant, après avoir témoigné de tous les versets coraniques cités dans le chapitre trois ci-dessus, la raison pour cette distinction apparaît clairement. Nous savons maintenant que la miséricorde envoyée avec un messenger est contenue dans l'Ecriture qu'il transmet et non dans sa personne ([11:17](#), [7:154](#), [16:89](#), [17:82](#)). Nous savons également que toutes les Ecritures précédentes ont été envoyées à des peuples spécifiques et pour des époques données. Cependant, le Coran est la dernière Ecriture envoyée par Dieu ([33:40](#)), et donc est envoyé à "tous les mondes" et pour tous les temps. Ainsi, la miséricorde dont il est question en 21:107, qui est contenue dans l'Ecriture transmise par Mohammad, est correctement décrite comme une miséricorde pour "tous les mondes".

En conclusion, les mots du verset 21:107 confirment la nature de la miséricorde que Dieu envoie à l'humanité, et confirment également que cette miséricorde est envoyée avec tous les messagers et non pas uniquement avec Mohammad. Enfin, cela confirme que la miséricorde contenue dans l'Ecriture qu'un messenger transmet ne se trouve pas dans la personne du messenger.

"Article original : [Manipulation of 21:107](#)

Est-ce que Mohammed est le dernier messenger ?

(33:40)

Mohammed n'a jamais été le père de l'un de vos hommes, mais le messenger de Dieu et le dernier des prophètes. Dieu est Omniscient.
[Coran, 33:40](#)

Ce verset glorieux nous parle de Mohammed. On nous dit qu'il était messenger de Dieu et le dernier prophète. La signification de ce verset a été corrompue par de nombreux spécialistes afin d'appeler Mohammed le dernier messenger et le dernier prophète. Il est clair que le verset parle de Mohammed comme un "messenger" et non pas comme le "dernier messenger", et pourtant ils continuent d'insister sur cette interprétation corrompue. Cette corruption de la signification est en grande partie due à l'ignorance de ces savants que Dieu établit une distinction claire dans le Coran entre le terme "messenger" et le terme "prophète".

Nous apprenons du Coran que chaque prophète est aussi un messenger, mais qu'un messenger n'est pas forcément prophète. Seuls les prophètes sont envoyés avec une Ecriture à délivrer. Ainsi, Jésus (l'Evangile), David (les Psaumes) et Mohammed (le Coran) ont été prophètes de Dieu, car ils ont transmis des Ecritures. Cependant, il y a beaucoup plus de messagers envoyés par Dieu pour confirmer des Ecritures existantes et guider avec la permission de Dieu dans le droit chemin. En conséquence, le nombre de messagers excède de loin le nombre de prophètes. Il n'est donc pas pratique que Dieu puisse indiquer dans le Coran les noms de tous les messagers :

[Et à des messagers dont Nous t'avons raconté l'histoire précédemment, et à des messagers dont Nous ne t'avons rien raconté. ...](#)
[Coran, 4:164](#)

On nous dit aussi dans le Coran que Dieu envoie un/des messenger(s) à chaque communauté/nation, et puisqu'il y aura des communautés jusqu'à la fin du monde alors des messagers seront envoyés par Dieu jusqu'à la fin des temps :

[A chaque communauté un messenger. ...](#)
[Coran, 10:47](#)

Ces mots sont ensuite suivis par:

[Et ils disent : "A quand cette promesse, si vous êtes véridiques ?"](#)

[Dis : "Je ne détiens pour moi-même ni désavantage ni avantage, sauf ce que Dieu veut. A chaque communauté un terme fixé. Quand leur terme vient, ils ne peuvent le retarder d'une heure, ni l'avancer.](#)

[Coran, 10:48-49](#)

Le verset 48 confirme que la question de futurs messagers ne parle pas de Mohammed car il sera contesté : "A quand cette promesse ?".

Le verset 49 confirme que Mohammed est commandé de répondre qu'il n'a pas le pouvoir de savoir ce que Dieu veut.

En conséquence, et conformément à 33:40, Mohammed n'était PAS le dernier messenger. Il était le dernier prophète, ce qui signifie qu'il n'y aura pas de nouvelle Ecriture après le Coran.

Article original : [Last messenger](#)

Est-il obligatoire pour la femme de se couvrir les cheveux ?

وَقُلْ لِلْمُؤْمِنَاتِ يَغْضُضْنَ مِنْ أَبْصَارِهِنَّ وَيَحْفَظْنَ فُرُوجَهُنَّ وَلَا يُبْدِينَ زِينَتَهُنَّ إِلَّا مَا ظَهَرَ مِنْهَا وَلَا يَضْرِبْنَ بِخُمُرِهِنَّ عَلَى جُيُوبِهِنَّ وَلَا يُبْدِينَ زِينَتَهُنَّ إِلَّا لِبُعُولَتِهِنَّ أَوْ آبَائِهِنَّ أَوْ آبَائِ بُعُولَتِهِنَّ أَوْ أَبْنَائِهِنَّ أَوْ أَبْنَاءِ بُعُولَتِهِنَّ أَوْ إِخْوَانِهِنَّ أَوْ بَنِي إِخْوَانِهِنَّ أَوْ نِسَائِهِنَّ أَوْ مَا مَلَكَتْ أَيْمَانُهُنَّ أَوْ التَّابِعِينَ غَيْرِ أُولِي الْإِرْبَةِ مِنَ الرِّجَالِ أَوِ الطِّفْلِ الَّذِينَ لَمْ يَظْهَرُوا عَلَى عَوْرَاتِ النِّسَاءِ وَلَا يَضْرِبْنَ بِأَرْجُلِهِنَّ لِيُعْلَمَ مَا يُخْفِينَ مِنْ زِينَتِهِنَّ وَتُوبُوا إِلَى اللَّهِ جَمِيعًا أَيُّهُ الْمُؤْمِنُونَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ

Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et **qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines**; et qu'elles ne montrent leurs atours qu'à leurs maris, ou à leurs pères, ou aux pères de leurs maris, ou à leurs fils, ou aux fils de leurs maris, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs sœurs, ou aux femmes musulmanes, ou aux esclaves qu'elles possèdent, ou aux domestiques mâles impuissants, ou aux garçons impubères qui ignorent tout des parties cachées des femmes. Et qu'elles ne frappent pas avec leurs pieds de façon que l'on sache ce qu'elles cachent de leurs parures. Et repentez-vous tous devant Dieu, ô croyants, afin que vous récoltiez le succès.

[Coran, 24:31](#)

Nous devons répondre ici aux questions suivantes :

Voyons-nous les mots arabe "shaar" (cheveux) ou "raas" (tête) dans le verset 24:31 ? La réponse est non.

Y-a-t'il d'autres phrases dans le Coran qui s'adressent aux femmes et qui disent clairement "couvrez vos cheveux (shaar) ou votre tête (raas)" ? La réponse est encore non.

Mais les imams et "savants" traditionnels insistent sur le fait que Dieu aurait ordonné aux femmes de couvrir leurs cheveux et ils se réfèrent au verset 24:31 pour appuyer leurs dires.

Le fait que les mots "cheveux" et "tête" ne se trouvent pas dans le verset 24:31 devrait être suffisant pour n'importe quel lecteur objectif pour conclure qu'il ne peut y avoir de commandement de couvrir ces parties du corps si ces parties ne sont pas mentionnées en premier lieu.

Néanmoins, les "savants" musulmans ont manipulé les mots du verset 24:31 afin d'imposer aux femmes de se couvrir les cheveux, mais en réalité ils imposent leur culture et clament que c'est islamique !

Ils affirment que le mot "khimar" du verset 24:31 signifie un voile, et ils disent que ce mot seul rend obligatoire pour toutes les femmes de porter un khimar pour couvrir leurs cheveux.

Posons-nous ici trois questions :

1. Quelle est la signification exacte du mot khimar ?
2. Que doit recouvrir le khimar ?
2. Y-a-t'il un ordre en 24:31 envers les femmes pour qu'elles se couvrent les cheveux ?

1. Quelle est la signification du mot khimar ?

Le mot arabe khimar signifie "ce qui couvre". Un rideau, une robe, une nappe recouvrant une table est un khimar, une couverture peut être appelé khimar etc. Le mot khamr, qui est utilisé dans le Coran pour désigner des substances intoxicantes, a la même racine que khimar. Les deux signifient "ce qui recouvre". Le khimar recouvre une fenêtre, notre corps, une table et ainsi de suite, tandis que khamr est ce qui recouvre l'esprit. Les traducteurs traditionnels, influencés par les hadiths et leur culture, affirment que khimar en 24:31 n'a qu'une seule signification, et que c'est voile ou hijab, et ils trompent les femmes en leur faisant croire que 24:31 leur ordonne de se couvrir les cheveux ! Le fait que le mot khimar peut désigner n'importe quelle "couverture", et non uniquement un voile sur les cheveux, est un fait qui peut être vérifié en consultant n'importe quel dictionnaire arabe.

2. Que doit recouvrir le khimar ?

Le verset dit : " `ala juyuibihinna", "sur leurs juyooob". Le mot juyooob dérive de la racine (جيب) qui signifie "ouverture d'un habit". On trouve ce mot deux autres fois dans le Coran, concernant Moïse : "Introduis ta main dans l'ouverture de ta tunique (jaybika): elle sortira blanche sans aucun mal." (28:32, et aussi 27:12). Moïse introduit sa main dans son "jayb", dans l'ouverture de son vêtement. On voit clairement que ce mot désigne l'encolure ou l'ouverture d'un vêtement, ou plus globalement la "poitrine".

Ainsi, en 24:31 Dieu dit aux femmes d'utiliser leur khimar, qui peut être une robe, une veste, un châle, une chemise, une blouse, un foulard etc. pour recouvrir leur poitrine, ou l'encolure de leurs vêtements. Il est impensable de désigner la tête ou les cheveux avec le mot "juyooob" !

3. Y-a-t'il un ordre en 24:31 envers les femmes pour qu'elles se couvrent les cheveux ?

Tout d'abord, nous notons que les mots "tête" et "cheveux" ne se trouvent pas en 24:31.

De plus, nous devons différencier deux choses : Dieu dit aux femmes de ramener leur khimar sur leur poitrine. Ici, nous avons :

- le sujet du commandement, qui est la poitrine.
- l'outil, qui est le khimar.

Le commandement n'est obligatoire qu'en relation avec le sujet, et non l'outil. Si l'obligation valait aussi pour l'outil, Dieu aurait dit : "recouvrez vos cheveux et vos poitrines avec votre khimar". Dieu n'est pas à court de mots, et Il n'est pas vague dans les commandements qu'Il nous adresse. Dieu nous tiendra responsables le Jour du Jugement des commandements qu'Il nous a donnés, il n'est donc pas logique de suggérer que Dieu pourrait nous donner des ordres vagues, imprécis ou incertains.

Pour expliquer davantage la différence entre l'obligation entre l'ordre et l'outil, considérons le verset 5:4. Dans ce verset, Dieu nous dit que nous pouvons manger ce qui est attrapé par nos animaux de chasse. Est-ce que cela veut dire qu'il est ordonné à tous les croyants d'utiliser des animaux de chasse pour tout ce qu'ils mangent ?

Bien sûr que non, car même si les animaux de chasse sont mentionnés en 5:4 (comme outil), le message est seulement lié au fait que Dieu nous as rendu licite de manger ce qu'ils attrapent.

De la même manière, en 24:31 toutes les femmes sont obligées d'obéir à l'ordre de couvrir leur poitrine. Aussi longtemps que la femme couvre sa poitrine elle aura obéi à l'ordre de Dieu. Elle peut utiliser n'importe quel vêtement (l'outil) pour couvrir sa poitrine (le sujet du commandement).

De plus, l'ordre de couvrir la poitrine prouve aussi qu'il n'y a aucune obligation de couvrir ce qu'il y a au-dessus (le cou, la tête et les cheveux). Si ces parties devaient être couvertes alors pourquoi est-ce que Dieu ne sélectionne que la poitrine ? Ce raisonnement prouve une fois de plus que l'ordre coranique de couvrir la poitrine n'impose pas de couvrir ce qu'il y a au-dessus, à savoir le cou, la tête et les cheveux.

Enfin, une remarque doit être faite concernant les mots : "de ne montrer de leurs atours "zinatahhunn" que ce qui en paraît nécessairement"

D'une manière ou d'une autre, les "savants" ont réussi à manipuler ces mots pour impliquer que la femme doit se couvrir de la tête aux pieds. On peut facilement réfuter cela en analysant cette phrase.

La question immédiate est : quelles sont les parties du corps que les gens (en général) et les femmes (en particulier) couvrent normalement, et qui seraient ainsi décrites comme "nécessairement apparent", ou découvertes ? En général, les gens couvrent :

- les parties intimes. Pour les femmes cela inclut toutes les parties du corps qui ont des connotations sexuelles comme les parties intimes, les fesses, la poitrine, les cuisses etc. C'est dans ce but que Dieu ordonne aux femmes dans le verset [33:59](#) d'allonger leurs vêtements pour ne pas trop en révéler.

- leur corps afin d'avoir chaud. Sous les climats chauds les gens couvrent ce qui a été énoncé ci-dessus, qui correspond aux habits minimums permettant de préserver son intimité, alors que sous les climats froids, les gens couvrent plus leur corps en fonction de la météo.

Les deux points ci-dessus définissent quelles parties du corps seraient normalement englobées par les mots "ce qui en paraît nécessairement". Affirmer que ces mots font référence à tout le corps, comme le prêchent certains imams, est encore une manipulation des paroles de Dieu. Si Dieu voulait que la femme couvre tout son corps Il n'aurait pas utilisé des mots comme "poitrine" ou "ce qui en paraît nécessairement" ! Dieu aurait simplement dit "recouvrez tout votre corps". Mais que Dieu précise certaines parties du corps est la preuve qu'Il n'a jamais exigé des femmes de couvrir tout leur corps.

Article original : [khomoorehenna](#)

Glorifier Mohammad - "Al-Salat ala an-Nabi wa Al-Tasleem"

La phrase "Al-Salat ala an-Nabi wa Al-Tasleem", qui se traduit par "Salat sur le Prophète et tasleem", dérive du verset suivant :

إِنَّ اللَّهَ وَمَلَائِكَتَهُ يُصَلُّونَ عَلَى النَّبِيِّ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا صَلُّوا عَلَيْهِ وَسَلِّمُوا تَسْلِيمًا
Certes, Dieu et Ses Anges "Yu'salloon ala an-Nabi"; ô vous qui croyez "Salloo alayhee" et "sallemoo tasleema".
[Coran, 33:56](#)

La traduction littérale de ce verset est : "Dieu et Ses anges donnent la Salat au Prophète, de la même manière donnez aussi (vous les croyants) la Salat sur lui et donnez 'tasleem'".

Le mot Yu'sallon est le verbe pluriel dérivé du mot salat, et qui signifie donner la Salat. Il est au pluriel car le sujet est Dieu et les anges.

Puisqu'il s'agit d'un ordre clair venant de Dieu, il est important de comprendre ce qu'il signifie réellement. On remarque que le verset contient deux ordres : la "Salat `ala an-Nabi" et le 'Tasleem'. Ces deux ordres vont être étudiés séparément.

1. La signification de 'Sallu `ala an-Nabi'

Il est essentiel d'étudier l'interprétation de ces mots par les Musulmans, puis de découvrir si cette interprétation est en phase avec celle contenue dans le Coran. Pour cela, la méthode la plus simple est de demander à n'importe quel Musulman la signification de ces mots.

Etrangement, quand on interroge les Musulmans sur leur signification, ils ne sont pas vraiment sûrs ! Le lecteur est invité à essayer de lui-même.

La question à poser à n'importe quel Musulman est :

"Quand vous dites 'Salli `ala an-Nabi', que voulez-vous dire exactement ? Glorifiez-vous le Prophète ? L'implorez-vous afin qu'il intercède en votre nom le Jour du Jugement ? Offrez-vous une prière au Prophète afin que Dieu lui accorde les plus grands bienfaits ? Ou quoi ?"

Malheureusement, cette phrase répétée largement est devenue un certain nombre de choses excepté ce qu'elle signifie réellement ! Une de ces choses est qu'elle est devenue un moyen pour mettre fin aux querelles ! Si deux Musulmans sont engagés dans une vive discussion, vous verrez l'un dire à l'autre :

"Pourquoi tu ne 'te'salli `ala an-Nabi' ?" !

De la même manière, si un Musulman est sur le point de demander une faveur à un autre, il commence souvent par les mêmes mots : "Salli `ala an-nabi", après quoi il aborde réellement ce qu'il voulait demander !

Nous devons nous demander ici si le but derrière le commandement de Dieu en 33:56 est de nous fournir un outil efficace pour mettre fin aux querelles ou pour faciliter la demande de faveurs à quelqu'un d'autre ? Les mots en 33:56 nous informent que Dieu et ses anges donnent la Salât au Prophète, mais il est évident que Dieu n'est pas impliqué dans des querelles, ni que Dieu demande des faveurs à quiconque !

Si le Musulman ordinaire ne s'est pas décidé sur la signification des mots qu'il répète plusieurs fois par jour, quelle est alors l'opinion des savants musulmans ?

D'abord ils disent que Dieu a honoré exclusivement Mohammad en 33:56 puisque Dieu dit que Lui et les anges donnent la Salât sur Mohammad.

Immédiatement, cette affirmation est réfutée par des preuves coraniques. Nous lisons dans le Coran que Dieu et Ses anges donnent aussi la Salat sur tous les croyants et pas uniquement sur le Prophète. En 33:43 Dieu s'adresse aux croyants et dit :

C'est lui qui 'Yu'salli alaikum' (donne la Salat sur vous), ainsi que Ses Anges, afin qu'Il vous fasse sortir des ténèbres à la lumière; et Il est Miséricordieux envers les croyants.
[Coran, 33:43](#)

Nous lisons également :

Ceux-là (les croyants) reçoivent les "Salawat" (pluriel de Salat) et la miséricorde de leur Seigneur, et ceux-là sont les biens guidés.
[Coran, 2:157](#)

Encore une fois, la même signification qu'en 33:43. Par conséquent, dire que Dieu a honoré exclusivement le Prophète avec ces mots est contraire aux versets coraniques.

Mais cela ne s'arrête pas là, dans la sourate 9 nous trouvons Dieu ordonnant au Prophète de donner la Salat sur les croyants :

Prélève de leurs biens une Sadaqa par laquelle tu les purifies et les bénis, et 'Salli alaihum' (donne la Salat sur eux). Tes 'Salawat' (pluriel de Salat) sont une quiétude pour eux. Et Dieu est Audient et Omniscient.
[Coran, 9:103](#)

Maintenant, si ce verbe "yu'salli" (donner la Salat) est accompli par Dieu sur les croyants, et par le Prophète sur les croyants, comment les interpréteurs peuvent-ils dire que c'est un honneur exclusif accordé par Dieu au Prophète ?

Pour ce sortir de cette situation épineuse, les interpréteurs ont inventé une excuse ridicule. Ils affirment que le mot "Salawat" n'a pas moins de cinq significations différentes !!

1. Ils disent que lorsque Dieu fait la "Salat" sur le Prophète, cela signifie l'honorer exclusivement.
2. Quand Dieu fait la "Salat" sur les croyants, cela signifie leur accorder Sa miséricorde.
3. Quand les anges font la "Salat" sur le Prophète, cela signifie le glorifier constamment.
4. Quand les anges font la "Salat" sur les croyants, ou quand le Prophète la fait sur les croyants, cela signifie implorer pour eux la miséricorde de Dieu.
5. Quand les croyants font la "Salat" sur le prophète, c'est signe qu'ils l'aiment et le suivent.

Quel complet non-sens !!! Comment est-ce que le même mot (salat) peut-il avoir cinq significations différentes ? Comment Dieu peut-il délivrer un commandement exprimé avec les mêmes mots au Prophète et à tous les croyants, mais les savants nous disent qu'il a des significations différentes ? Croire qu'un seul mot dans le Coran peut être utilisé avec pas moins de cinq significations différentes signifie en réalité méconnaître à la description par Dieu du Coran comme étant sans ambiguïté et facile à comprendre (12:1, 44:58).

Ce qui est encore plus alarmant est qu'aucune de ces cinq significations n'est correcte ! Pour vérifier cela, étudions l'usage du mot "Salat" dans le Coran. Nous trouvons que ce mot est mentionné dans le Coran comme suit :

- a. La "Salat" pour Dieu, qui est un acte d'adoration, comme utilisé dans le verset suivant :

Certes, c'est Moi Dieu : point de divinité que Moi. Adore-Moi donc et accomplis la "Salât" pour te souvenir de Moi.
[Coran, 20:14](#)

- b. La "Salat" du Prophète envers les croyants, ou des croyants envers le Prophète comme mentionné dans les versets précédents.

La différence entre les deux usages du même mot est liée à la lettre ou le mot qui suit immédiatement le mot "Salat".

Le mot "Salat" est suivi soit du mot "li" qui signifie "pour" comme en 20:14 :

إِنِّي أَنَا اللَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا أَنَا فَاعْبُدْنِي وَأَقِمِ الصَّلَاةَ لِذِكْرِي

Ici, il désigne l'acte de la prière, qui est accomplie exclusivement pour Dieu.

Soit le mot "Salat" est suivi du mot "`ala" qui signifie "sur" ou "donné à", comme en [33:56](#), [33:43](#) et [9:103](#)

Maintenant, si "Salat li" correspond à l'acte d'adoration de Dieu, quelle est la signification de "Salat `ala" ?

Avant d'analyser cette seconde signification, qui a été la cause de toute la corruption, nous devons d'abord clarifier un point vital. Considérons l'exemple suivant :

Un père dit à son fils : "Comme je lave mon visage, tu dois aussi laver ton visage".

La logique de cette simple phrase suggère que puisque le père fait une chose et demande à son fils de faire la même chose, alors cela implique que l'action faite par le père doit être faite par le fils. Il n'est pas logique de prétendre que le père veut dire :

"Quand je lave mon visage je veux dire que je lave mon visage avec de l'eau, mais quand tu laves ton visage mon fils cela veut dire que tu dois laver tes pieds" !!!

En revenant au verset 33:56, il est clair que ce que font Dieu et les anges pour le Prophète (donner la Salat) doit avoir la même signification que ce que doivent faire les croyants pour le Prophète.

Ici, nous sommes au coeur du sujet. Quelle est la signification de la Salat donnée au Prophète ? Qu'est-ce qui doit être fait par Dieu et par les croyants de la même manière ? Ce qui est fait par Dieu doit être fait par les croyants, comme dans l'exemple précédent.

Le seul sens pour les mots "Salat `ala an-Nabi" qui est trouvé dans le Coran et qui peut s'appliquer à Dieu, Ses anges et aux croyants est de "supporter le Prophète". Dieu et Ses anges supportent en réalité le Prophète, et par les mêmes mots Dieu ordonne aux croyants de supporter Son Prophète. Cette signification est confirmée par les versets coraniques suivants :

1. Dieu supporte Son Prophète :

En vérité Nous t'avons accordé une victoire éclatante, afin que Dieu te pardonne tes péchés, passés et futurs, qu'Il parachève sur toi Son bienfait et te guide sur une voie droite; et que Dieu te donne un puissant secours.
[Coran, 48:1-3](#)

2. Dieu ordonne aux anges de supporter le Prophète :

Lorsque tu disais aux croyants : "Ne vous suffit-il pas que votre Seigneur vous fasse descendre en renfort trois mille anges ?"
[Coran, 3:124](#)

3. Dieu ordonne aux croyants de supporter le Prophète de Dieu :

(Il appartient aussi) aux émigrés besogneux qui ont été expulsés de leurs demeures et de leurs biens, tandis qu'ils recherchaient une grâce et un agrément de Dieu, et qu'ils portaient secours à Dieu et à Son Messager. Ceux-là sont les véridiques.
[Coran, 59:8](#)

Si vous ne lui portez pas secours (au Prophète), Dieu l'a déjà secouru, lorsque ceux qui avaient mécré l'avaient banni, deuxième de deux. Quand ils étaient dans la grotte et qu'il disait à son compagnon: «Ne t'afflige pas, car Dieu est avec nous.» Dieu fit alors descendre sur Lui Sa sérénité «Sa sakîna» et le soutint de soldats (Anges) que vous ne voyiez pas, et Il abassa ainsi la parole des mécréants, tandis que la parole de Dieu eut le dessus. Et Dieu est Puissant et Sage.
[Coran, 9:40](#)

Ceux qui suivent le Messager, le Prophète illettré qu'ils trouvent écrit (mentionné) chez eux dans la Thora et l'Évangile. Il leur ordonne le convenable, leur défend le blâmable, leur rend licites les bonnes choses, leur interdit les mauvaises, et leur ôte le fardeau et les jougs qui étaient sur eux. Ceux qui croiront en lui, le soutiendront, **lui porteront secours** et suivront la lumière descendue avec lui; ceux-là seront les gagnants.
[Coran, 7:157](#)

De ces versets, il est clair que Dieu ordonne aux croyants de faire trois choses en rapport avec Son Prophète :

1. De croire en lui
2. De le supporter
3. De lui obéir et de suivre son message (le Coran)

Ainsi, la véritable signification des mots "Salat `ala an-Nabi" est de supporter le Prophète. Mais puisque le Prophète est maintenant mort alors il n'est plus possible de le supporter personnellement. Le support doit être maintenant dirigé vers son message qui est le Coran.

Il s'ensuit que lorsque Dieu donne la Salat envers les croyants, cela signifie que Dieu les supporte, comme confirmé par ce verset :

C'est Lui qui **"Yu'salli alaikom" (vous supporte)**, ainsi que Ses Anges, afin qu'Il vous fasse sortir des ténèbres à la lumière; et Il est Miséricordieux envers les croyants.
[Coran, 33:43](#)

De la même manière, quand Dieu et Ses anges "Yu'saloo ala an-Nabi" en 33:56, c'est dans le sens que Dieu supporte le Prophète ainsi que Ses anges.

De la même manière, quand le Prophète donne la Salat envers les croyants (9:103) comme ordonné par Dieu, c'est dans le sens qu'il leur donne son soutien.

Il est important ici d'analyser certains des hadiths liés à la "Salat `ala an-Nabi", et de vérifier leur concordance avec le Coran.

Un des plus célèbres hadiths affirme que le Prophète aurait dit que celui qui prononce les mots "Salli `ala an-Nabi" n'obtiendra pas la "shafaa" (l'intercession) du Prophète le Jour du Jugement. D'autres hadiths indiquent que le Prophète souligna son souhait de voir les croyants prononcer ces mots pour lui. Nous devons ici nous demander si le Prophète a réellement exigé ceci de la part des croyants ? Comme souligné précédemment, la vérification de n'importe quel concept, parole ou rituel doit être basée sur sa concordance avec le Coran.

Pour vérifier ces hadiths, lisons d'abord les versets suivants :

Et tu ne leur demandes aucun salaire pour cela. Ce n'est là qu'un rappel adressé à l'univers.
[Coran, 12:104](#)

Si vous vous détournez, alors je ne vous ai pas demandé de salaire... Mon salaire n'incombe qu'à Dieu. Et il m'a été commandé d'être du nombre des soumis».
[Coran, 10:72](#)

Dis: «Pour cela, je ne vous demande aucun salaire; et je ne suis pas un imposteur.
[Coran, 38:86](#)

Ces versets affirment que le Prophète n'a jamais rien demandé aux croyants en échange de la transmission du message de Dieu. Il est en fait bien plus respectueux de penser au Prophète comme un homme dont la mission était bien plus noble que de demander quelque chose en échange de sa mission ! D'autres hadiths affirment que le Prophète aurait dit que quiconque ne visitera pas sa tombe ne gagnera pas son intercession !

Un autre des hadiths implique que le Prophète aurait instruit les Musulmans à prononcer une prière spécifique pour lui. Les mots de cette prière sont les suivants :

"Accorde à Sayedna (notre Maître/Seigneur) Mohammad le moyen de s'approcher de Toi, et l'excellence et le rang élevé, et élève-le au rang le plus exalté, comme Tu lui a promis, et accorde-nous son intercession au jour de jugement. Assurément Tu ne manques jamais à Ta promesse"

Cette simple prière de tous les jours contient plusieurs violations des enseignements du Coran :

1. Comme indiqué, l'affirmation que le Prophète aurait demandé aux croyants quelque chose en retour de sa mission est en violation avec les versets coraniques qui commandent au Prophète de ne rien demander en retour. Le seul salaire qu'il recevra sera de Dieu.
2. Il est mal, aux yeux de Dieu, d'appeler quiconque "notre Seigneur", à la place de Dieu.

Ont-ils pris des maîtres en dehors de Lui ? C'est Dieu qui est le seul Maître et c'est Lui qui redonne la vie aux morts; et c'est Lui qui est Omnipotent.
[Coran, 42:9](#)

3. Celui qui utilise ce genre de prière est celui qui n'a soit pas lu le Coran, ou qui l'a lu mais qui n'y croit pas vraiment ! Car la sourate 48 confirme que Dieu a informé le Prophète qu'Il lui a pardonné tous ses péchés, passés et futurs :

En vérité Nous t'avons accordé une victoire éclatante, afin que Dieu te pardonne tes péchés, passés et futurs, qu'Il parachève sur toi Son bienfait et te guide sur une voie droite;
[Coran, 48:1-2](#)

Ce que ce grand signe de miséricorde de Dieu envers son Prophète signifie est que Mohammad est assuré d'avoir la plus haute récompense dans l'au-delà (puisque tous ses péchés lui sont pardonnés). Par conséquent, toute prière que nous faisons pour lui est complètement inutile. Aucune prière ne pourra élever sa position davantage.

4. Les mots "Tu ne manques jamais à Ta promesse", qui sont adressés à Dieu, sont pour le moins insultants. Prononcer ces mots ne peut que signifier que celui qui les dit n'est pas vraiment sûr si Dieu tiendra Sa promesse et qu'un petit rappel est pratique !

5. De plus, toute prière envers une personne décédée, que ce soit un homme normal ou un prophète de Dieu, est complètement inutile. Pour plus de détails: [Prier pour les morts](#)

Au contraire, quand un vrai croyant lit dans le Coran que Dieu a pardonné au prophète tous ses péchés, il considérera ce sujet comme clos. Il n'aura pas besoin de rappeler à Dieu Sa promesse !

2. La signification de "tasleem"

Maintenant, que signifie le mot "tasleem", qui est le sujet du commandement "sallimmu tasleema" (33:56) ?

Malheureusement, les interpréteurs ont aussi trouvé une autre signification déformée. Ils affirment que ces mots sont un ordre de Dieu d'envoyer au Prophète nos salutations ! Ils basent cela sur leur mauvaise interprétation du mot "tasleem", qu'ils interprètent comme voulant dire "salutations" !

Cela est contraire au sens du mot dans le Coran comme on va le démontrer. Afin de faire cela, nous allons passer en revue ce mot ainsi que tous les mots coraniques similaires au mot "tasleem" :

1. Islam : qui signifie la soumission à la volonté de Dieu comme en 3:19 :

Au regard de Dieu, la religion est l'Islam. ...

[Coran, 3:19](#)

Quiconque cherche une autre religion que l'Islam, cela ne lui sera pas accepté, et il sera, dans l'Au-delà, parmi les perdants.

[Coran, 3:85](#)

2. Salam : qui signifie salutations :

Ne dites pas à celui qui vous offre le Salam : "Tu n'es pas un croyant" ...

[Coran, 4:94](#)

3. Salm : qui signifie paix :

Et s'ils inclinent à la paix (Salm), incline vers celle-ci (toi aussi) et place ta confiance en Dieu, car c'est Lui l'Audient, l'Omniscient.

[Coran, 8:61](#)

4. Saleem : qui signifie sans défaut :

le jour où ni les biens, ni les enfants ne seront d'aucune utilité, sauf celui qui vient à Dieu avec un cœur sain (Saleem)».

[Coran, 26:88-89](#)

5. Istislam : qui signifie se rendre, capituler :

«Pourquoi ne vous portez-vous pas secours mutuellement?»

Mais ce jour-là, ils auront capitulé (Mustaslemoon)

[Coran, 37:25-26](#)

6. Sullamann : qui signifie une échelle :

Et si leur indifférence t'afflige énormément, et qu'il est dans ton pouvoir de chercher un tunnel à travers la terre, ou une échelle (Sullamann) pour aller au ciel pour leur apporter un miracle...

[Coran, 6:35](#)

7. Tasleem : qui signifie reconnaissance et acceptation :

Comme dans le sujet de cette recherche ([33:56](#))

Il est intéressant de remarquer que le mot "tasleem" ne se retrouve que dans trois versets du Coran, et qu'il signifie dans chacun d'eux reconnaître et approuver :

Mais non, par ton Seigneur ! Ils ne croiront pas tant qu'ils ne te prendront pas pour juge de leurs différends, et qu'ils ne ressentiront ensuite en eux-mêmes aucune gêne pour ce que tu auras décidé, et **"Yu'sallemu Tasleemann" (qu'ils acceptent totalement ton jugement)**.

[Coran, 4:65](#)

Et quand les croyants virent les coalisés, ils dirent: «Voilà ce que Dieu et Son messenger nous avaient promis; et Dieu et Son messenger disaient la vérité». Et cela ne fit que croître leur foi ("iman") et **leur reconnaissance ("tasleem")**.

[Coran, 33:22](#)

Certes, Dieu et Ses Anges "Yu'sallu ala al Nabi" (supportent le prophète); ô vous qui croyez "Sallu alayhee" (supportez-le) et **"Sallemu Tasleemann" (reconnaissez-le pleinement, acceptez-le comme le messenger de Dieu)**.

[Coran, 33:56](#)

Un moyen très simple et efficace de prouver que le mot "tasleem" signifie reconnaissance et non salutations, comme les corrupteurs voudraient nous le faire croire, est de remplacer le mot "tasleem" par ces deux mots, "reconnaissance" et "salutations", dans les versets précédents et de voir lequel de ces deux mots a le plus de sens.

Commençons par le mot "salutations" :

- "...Ils ne croiront pas tant qu'ils ne te prendront pas pour juge de leurs différends, et qu'ils ne ressentiront ensuite en eux-mêmes aucune gêne pour ce que tu auras décidé, et qu'ils t'adresseront leurs salutations" !!

- "...Dieu et Son messenger disaient la vérité». Et cela ne fit que croître leur foi ("iman") et leurs salutations" !!!

Il est évident que la substitution du mot tasleem par salutations n'a aucun sens dans ces versets. Alors que si on le remplace par le mot reconnaissance, les trois versets ont un sens.

La signification correcte du verset 56 de la sourate 33 est donc :

"Certes, Dieu et Ses Anges supportent le prophète ; ô vous qui croyez, supportez-le et acceptez-le (comme le messager de Dieu)."

En réalité, il fait sens que Dieu ordonne aux croyants de supporter Son Prophète et de l'accepter pleinement plutôt que d'être préoccupé par les gens répétant "Salli `ala an-Nabi" sans comprendre ce que cela signifie réellement, et d'envoyer nos salutations au Prophète qui est mort et qui ne peut plus nous entendre (lire [35:14](#) pour confirmation).

Cependant, les corrompeurs ont inventé le plus absurde des scénarios pour justifier leur besoin de saluer constamment le Prophète. Ils affirment que le Prophète est vivant dans sa tombe, qu'il peut nous voir quand nous visitons sa tombe, qu'il peut nous entendre quand nous le saluons et qu'il répond même à nos salutations !

Comme toujours, cette invention absurde est une nouvelle fois en contradiction avec de nombreux versets coraniques.

Premièrement : En réalité, le Prophète est vivant, mais il n'est pas dans sa tombe mais il est au Paradis. Cela est confirmé par différents versets qui confirment que les vertueux ne sont pas morts mais vivants et prospères au Paradis.

Deuxièmement : Le Prophète ne retourne pas les salutations car le Coran affirme que ceux qui sont morts ne peuvent pas entendre, et donc qu'ils ne peuvent pas nous répondre :

...tandis que ceux que vous invoquez, en dehors de Lui, ne sont même pas maîtres de la pellicule d'un noyau de datte. Si vous les invoquez, ils n'entendent pas votre invocation; et même s'ils entendaient, ils ne sauraient vous répondre...
[Coran, 35:13-14](#)

Le Coran énonce qu'une barrière sépare les morts des vivants :

...Derrière eux, cependant, il y a une barrière, jusqu'au jour où ils seront ressuscités».
[Coran, 23:100](#)

Pour toutes ces raisons, la signification correcte de 33:56, qui est de supporter et de reconnaître le Prophète, est aussi confirmée par le verset suivant :

...Ceux qui croiront en lui, le soutiendront, lui porteront secours et suivront la lumière descendue avec lui; ceux-là seront les gagnants.
[Coran, 7:157](#)

Ce verset comprend tout ce que Dieu nous a ordonné de faire pour le prophète :

1. De croire en lui, ce qui correspond à "Sallimu taslima" en 33:56
2. De le supporter, ce qui correspond à "Sallu `alayhi" dans le même verset
3. De suivre le message qui lui a été révélé, qui est le Coran

Voilà ce que Dieu ordonne aux gens de faire pour leur prophète, qu'ils fassent partie du peuple de Moïse, de Jésus ou de Mohammad. **Dieu ne veut pas de gens glorifiant et commémorant constamment leurs messagers, ce n'est PAS la raison pour laquelle Dieu envoie Ses messagers ! Le Seul et Unique digne de glorification et de commémoration est Dieu, et personne d'autre.**

Article original : [Glorifying Muhammad \(The Truth and the Myth\)](#)

Interdits alimentaires

Avertissement

Avant toute chose, il faut rappeler le verset suivant où Dieu nous rappelle de ne pas dire d'une chose qu'elle est licite (halal) ou illicite (haram), si cela ne trouve pas sa source dans le Coran :

Et ne dites pas, conformément aux mensonges préférés par vos langues: «**Ceci est licite, et cela est illicite**», pour forger le mensonge contre Dieu. Certes, ceux qui forgent le mensonge contre Dieu ne réussiront pas.

[Coran, 16:116](#)

Nous nous baserons donc uniquement sur le Coran pour rechercher ce qui est licite ou non.

Nourriture "halal" ou "haram" ?

Les autorisations

De nos jours la viande halal provoque beaucoup de débats et autres polémiques. Mais il est important de noter que Dieu nous autorise d'abord à manger n'importe quelle nourriture :

O les croyants! **Mangez les bonnes (nouritures) que Nous vous avons attribuées.** Et remerciez Dieu, si c'est Lui que vous adorez.

[Coran, 2:172](#)

Ils t'interrogent sur ce qui leur est permis. Dis: «**Vous sont permises les bonnes nouritures, ainsi que ce que capturent les carnassiers que vous avez dressés**, en leur apprenant ce que Dieu vous a appris. Mangez donc de ce qu'elles capturent pour vous et prononcez dessus le nom de Dieu. Et craignez Dieu. Car Dieu est, certes, prompt dans les comptes.

[Coran, 5:4](#)

«**Vous sont permises, aujourd'hui, les bonnes nouritures. Vous est permise la nourriture des gens du Livre, et votre propre nourriture leur est permise.** (Vous sont permises) les femmes vertueuses d'entre les croyantes, et les femmes vertueuses d'entre les gens qui ont reçu le Livre avant vous, si vous leur donnez leur mahr avec contrat de mariage, non en débauchés ni en preneurs d'amantes. Et quiconque abjure la foi, alors vaine devient son action, et il sera dans l'au-delà, du nombre des perdants

[Coran, 5:5](#)

Les interdits

Puis Dieu expose certaines interdictions :

Certes, Il vous interdit la chair d'une **bête morte, le sang, la viande de porc et ce sur quoi on a invoqué un autre que Dieu.** Il n'y a pas de péché sur celui qui est contraint sans toutefois abuser ni transgresser, car Dieu est Pardonneur et Miséricordieux.

[Coran, 2:173](#)

Dis: «Dans ce qui m'a été révélé, je ne trouve d'interdit, à aucun mangeur d'en manger, que **la bête (trouvée) morte, ou le sang qu'on a fait couler, ou la chair de porc - car c'est une souillure - ou ce qui, par perversité, a été sacrifié à autre que Dieu**». Quiconque est contraint, sans toutefois abuser ou transgresser, ton Seigneur est certes Pardonneur et Miséricordieux.

[Coran, 6:145](#)

Il vous a, en effet, interdit (la chair) de **la bête morte, le sang, la chair de porc, et la bête sur laquelle un autre nom que celui de Dieu a été invoqué.** Mais quiconque en mange sous contrainte, et n'est ni rebelle ni transgresseur, alors Dieu est Pardonneur et Miséricordieux.

[Coran, 16:115](#)

Le verset ci-dessous détaillant les différents types de charognes :

Vous sont interdits la bête trouvée morte, le sang, la chair de porc, ce sur quoi on a invoqué un autre nom que celui de Dieu, **la bête étouffée, la bête assommée ou morte d'une chute ou morte d'un coup de corne**, et celle qu'une bête féroce a dévorée - sauf celle que vous égorgiez avant qu'elle ne soit morte -. (Vous sont interdits aussi la bête) qu'on a immolée sur les pierres dressées, ainsi que de procéder au partage par tirage au sort au moyen de flèches. Car cela est perversité. Aujourd'hui, les mécréants désespèrent (de vous détourner) de votre religion: ne les craignez donc pas et craignez-Moi. Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agréé l'Islam comme religion pour vous. Si quelqu'un est contraint par la faim, sans inclination vers le péché... alors, Dieu est Pardonneur et Miséricordieux.

[Coran, 5:3](#)

Ainsi les Musulmans devraient arrêter de penser qu'ils ne peuvent rien manger excepté de la nourriture halal, mais plutôt qu'ils peuvent tout manger sauf certaines nourritures "haram" (interdites) ; leur pratique de la religion s'en trouverait fortement facilitée.

Ces interdictions sont donc :

1. **la charogne** : cadavre, la bête étouffée, assommée, morte d'une chute, morte d'un coup de corne ; la bête que les fauves ont commencé à dévorer, sauf si on a le temps de l'égorger
2. **le sang**
3. **la viande de porc**
4. **toute bête sacrifiée à une autre divinité que Dieu**

Remarque sur la viande de porc

Il est à noter que Dieu n'interdit **que** la **viande** de porc ("lahmu alkhinzeeri"). Ainsi, la graisse de porc est autorisée (ex: le [saindoux](#), ou bien la [gélatine](#) fabriquée à partir de la peau) ; car si Dieu avait interdit la graisse de porc aux Musulmans, il l'aurait indiqué explicitement, comme dans ce verset qui détaille les interdictions alimentaires faites aux Juifs :

Aux Juifs, Nous avons interdit toute bête à ongle unique. Des bovins et des ovins, Nous leurs avons interdit les **graisses**, sauf ce que portent leur dos, leurs entrailles, ou ce qui est mêlé à l'os. Ainsi les avons-Nous punis pour leur rébellion. Et Nous sommes bien véridiques.
[Coran, 6:146](#)

Mentionner le nom de Dieu

Dieu a spécifié un autre critère très important : mentionner le nom de Dieu sur la nourriture que l'on va manger :

Ils t'interrogent sur ce qui leur est permis. Dis: «Vous sont permises les bonnes nourritures, ainsi que ce que capturent les carnassiers que vous avez dressés, en leur apprenant ce que Dieu vous a appris. Mangez donc de ce qu'elles capturent pour vous et **prononcez dessus le nom de Dieu**. Et craignez Dieu. Car Dieu est, certes, prompt dans les comptes.
[Coran, 5:4](#)

Mangez donc de ce sur quoi on a prononcé le nom de Dieu si vous êtes croyants en Ses versets (le Coran).
[Coran, 6:118](#)

Qu'avez-vous à ne pas manger de ce sur quoi le nom de Dieu a été prononcé? Alors qu'Il vous a détaillé ce qu'Il vous a interdit, à moins que vous ne soyez contraints d'y recourir. Beaucoup de gens égarent, sans savoir, par leurs passions. C'est ton Seigneur qui connaît le mieux les transgresseurs.
[Coran, 6:119](#)

Il est important de souligner que l'on doit prononcer le nom de Dieu sur **toute la nourriture** que l'on va manger (fruits, légumes, gâteaux etc...), et **pas uniquement sur la viande**. La raison spirituelle à cela est de se rappeler et d'être reconnaissant envers les bienfaits de Dieu :

Mangez donc de ce que Dieu vous a attribué de licite et de bon. **Et soyez reconnaissants pour les bienfaits de Dieu**, si c'est Lui que vous adorez.
[Coran, 16:114](#)

Un rituel d'abattage ?

Les Juifs suivent un rituel d'abattage, les Chrétiens non. Et pourtant leurs nourritures sont permises aux Musulmans:

«Vous sont permises, aujourd'hui, les bonnes nourritures. Vous est permise la nourriture des gens du Livre, et votre propre nourriture leur est permise. (Vous sont permises) les femmes vertueuses d'entre les croyantes, et les femmes vertueuses d'entre les gens qui ont reçu le Livre avant vous, si vous leur donnez leur mahr avec contrat de mariage, non en débauchés ni en preneurs d'amantes. Et quiconque abjure la foi, alors vaine devient son action, et il sera dans l'au-delà, du nombre des perdants
[Coran, 5:5](#)

Ainsi, on comprend bien que la méthode d'abattage n'est pas importante en Islam, sinon la viande des Chrétiens ne serait pas autorisée, seul compte le fait de prononcer le nom de Dieu sur toute la nourriture au moment où l'on va manger. Comme on ne peut pas abattre une pomme ou un verre de jus d'orange, le seul moyen de se conformer à la loi de Dieu est bien de prononcer le nom de Dieu avant de manger n'importe quelle nourriture.

De plus, à moins d'être un boucher, vous n'êtes pas la personne ayant abattu l'animal qui se trouve dans votre assiette, et puisque le Coran ne tient les personnes responsables que de [leurs propres actes](#), alors le seul moyen d'être sûr que le nom de Dieu a bien été prononcé est de le faire juste avant de manger.

Le verset 22:36

Certains savants font référence au verset 22:36 pour dire que Dieu a ordonné de prononcer le nom de Dieu avant l'abattage :

Nous vous avons désigné les chameaux (et les vaches) bien portants pour certains rites établis par Dieu. Il y a en eux pour vous un bien. **Prononcez donc sur eux le nom de Dieu, quand ils sont alignés (sawaf), (prêts à être immolés)**. Puis, lorsqu'ils gisent sur le flanc, mangez-en, et nourrissez-en le besogneux discret et le mendiant. Ainsi Nous vous les avons assujettis afin que vous soyez reconnaissants.
[Coran, 22:36](#)

Le mot "sawaf" signifie être ordonné, ou aligné (avant le sacrifice).

1. Ce verset parle du rituel du sacrifice durant le pèlerinage.

La sourate s'intitule Hajj et si l'on commence à lire à partir du verset 27 on voit que le sujet est le pèlerinage et ses rites. Cela signifie que les règles données dans ces versets ne s'appliquent que pendant la période du pèlerinage.

2. Au cours du pèlerinage, lorsque les animaux sont alignés, ceux accomplissant le hajj doivent commémorer le nom de Dieu sur ces animaux.
3. L'ordre de prononcer le nom de Dieu s'applique lorsque les animaux sont alignés, et ce n'est pas nécessairement associé à l'abattage proprement dit. L'abattage peut avoir lieu immédiatement ou quelques heures plus tard. Une autre preuve de cela se trouve dans les mots : "Puis, lorsqu'ils gisent sur le flanc", ce qui indique que la mention du nom de Dieu est un acte indépendant et non associé à l'abattage, il est seulement associé au moment où les animaux sont alignés.
4. Plus important, et pour confirmer que la mention du nom de Dieu sur ces animaux au cours du pèlerinage n'a rien à voir avec le fait de rendre la viande halal, on voit que cet ordre n'est pas différent de l'ordre de Dieu pour tous les pèlerins de se remémorer constamment Dieu au cours du pèlerinage :

Et fais aux gens une annonce pour le Hajj. Ils viendront vers toi, à pied, et aussi sur toute monture, venant de tout chemin éloigné,
[Coran, 22:27](#)

pour participer aux avantages qui leur ont été accordés et **pour invoquer le nom de Dieu aux jours fixés, sur la bête de cheptel qu'Il leur a attribuée**, «Mangez-en vous-mêmes et faites-en manger le besogneux misérable.
[Coran, 22:28](#)

Ce n'est pas un péché que d'aller en quête de quelque grâce de votre Seigneur. Puis, **quand vous déferlez depuis 'Arafât, invoquez Dieu**, à Al-Mach'ar-al-haram (Al-Muzdalifa). Et invoquez-Le comme Il vous a montré la bonne voie, quoiqu'auparavant vous étiez du nombre des égarés.
[Coran, 2:198](#)

Et quand vous aurez achevé vos rites, alors invoquez Dieu comme vous invoquez vos pères, et plus ardemment encore. Mais il est des gens qui disent seulement: «Seigneur! Accorde nous (le bien) ici-bas!» - Pour ceux-là, nulle part dans l'au-delà.
[Coran, 2:200](#)

Comme on peut le voir, il est ordonné de se remémorer le nom de Dieu à chaque étape du pèlerinage, et donc le faire sur les animaux qui vont être sacrifiés s'inscrit dans la même logique. Le but du pèlerinage est de se remémorer le nom de Dieu, comme toutes nos adorations :

Dis: «En vérité, ma Salât, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort sont pour Dieu, Seigneur de l'Univers.
[Coran, 6:162](#)

Article original : [Halal meat](#)

La durée du Hajj

الْحَجُّ أَشْهُرٌ مَعْلُومَاتٌ ۖ فَمَنْ فَرَضَ فِيهِنَّ الْحَجَّ فَلَا رَفَثَ وَلَا فُسُوقَ وَلَا جِدَالَ فِي الْحَجِّ ۗ وَمَا تَفَعَّلُوا مِنْ خَيْرٍ يَعْلَمُهُ اللَّهُ ۗ وَتَزَوَّدُوا فَإِنَّ خَيْرَ الزَّادِ التَّقْوَىٰ ۗ وَاتَّقُونِ يَا أُولِي الْأَلْبَابِ

Le Hajj a lieu en des mois connus. Quiconque s'impose le Hajj **en ces mois**, alors point de rapport sexuel, de méchanceté et de dispute au cours du Hajj. Et ce que vous faites de bien, Dieu le sait. Et prenez des provisions et, en vérité, la meilleure provision est la prémunition. Et prémunissez-vous contre moi, ô doués d'intelligence.

[Coran, 2:197](#)

Le lecteur du Coran notera que Dieu nous donne souvent des mot-clés dans différents versets afin de comprendre leur véritable signification. En 2:197, nous lisons les mots arabes "faradha feehinna". Nous avons là deux mots de grande importance :

1. Le premier mot est "faradha". Ce verbe vient du mot "fardh" qui signifie un ordre ou un devoir établi par Dieu envers les croyants. Ainsi la Salât est un "fardh", ainsi que la Zakât et le Hajj. Le verbe "faradha" signifie exécuter ou suivre l'ordre.

2. Le second mot est "feehinna". Ce mot est en fait composé de deux mots arabes : "fee" qui signifie "dans", et "hinna" qui signifie "elles" (féminin pluriel). Ainsi le mot complet signifie "en elles". Le mot "elles" fait référence ici aux mois connus. Maintenant, en plaçant ces mots à l'intérieur du verset, nous obtenons :

"Quiconque s'impose le Hajj en ces mois doit s'abstenir de..."

Dans ces mots Dieu approuve la légalité d'accomplir le Hajj n'importe quand au cours des mois spécifiés.

Ceux qui ont corrompu la loi de Dieu et réduit la période du Hajj aux 10 premiers jours du 12ème mois, ont justifié leurs affirmations en corrompant la signification de certains versets coraniques comme :

... et pour invoquer le nom de Dieu aux jours fixés ...

[Coran, 22:28](#)

Et rappelez-vous Dieu pendant un certain nombre de jours ...

[Coran, 2:203](#)

Ils affirment que les mots "aux jours spécifiés" et "un certain nombre de jours" indiquent que le Hajj ne peut être observé que durant la période des 10 jours et non pas n'importe quand durant les quatre mois.

La réponse à cela est double :

Premièrement

Dieu le Tout-Puissant nous a donné une distinction claire dans les versets qui parlent du Hajj. Quand Dieu parle du Hajj, les mots "mois spécifiés" sont utilisés comme en 2:197, ou les mots "mois sacrés" comme en 9:36. La raison à cela est que la durée du Hajj est de quatre mois complets. Cependant, quand Dieu s'adresse aux croyants, les mots "un certain nombre de jours" sont utilisés, comme en 2:203. Le verset s'adresse aux croyants et parle d'un certain nombre de jours, pour la simple raison qu'un croyant qui part accomplir le Hajj y va pour un certain nombre de jours, il ne reste pas pendant la totalité des quatre mois.

Deuxièmement

Considérons l'exemple du jeûne de Ramadan comme dans les versets suivants :

Le mois de Ramadan, au cours duquel est descendu le Coran comme guidance pour les gens, en exposant clairement la guidance et le critère. Donc, quiconque parmi vous témoigne du mois, qu'il le jeûne. ...

[Coran, 2:185](#)

Ici, nous lisons "le mois" comme étant la durée du jeûne.

Maintenant, considérons le verset suivant :

Un certain nombre de jours ; et quiconque parmi vous est malade ou en voyage, un nombre équivalent d'autres jours...

[Coran, 2:184](#)

Ici, le Coran parle du jeûne en utilisant le terme "un certain nombre de jours". Pourtant, personne ne vient affirmer que nous ne devons jeûner que pendant les 10 premiers jours de Ramadan !

L'explication de tout ceci repose dans le fait que l'on peut parler d'un mois ou de plusieurs mois en utilisant le terme "jours", simplement du fait qu'un mois est composé de jours. En parler comme de "jours" ne change pas le fait qu'ils sont toujours des mois. Ceci est similaire à une personne décrivant les années de son enfance en disant "c'étaient les meilleurs jours de ma vie".

Article original : [Duration of Hajj](#)

La chair ("Lahm") du porc

Vous sont interdits la charogne, le sang, la chair du porc, ce qui a été dédié à un autre que Dieu, ...
[Coran, 5:3](#)

Afin de déduire la loi de Dieu contenue dans un verset coranique, il est essentiel d'accepter d'abord que Dieu est le plus efficace pour transmettre n'importe quel message. En conséquence, nous devons accepter le sens direct et littéral des mots. Souvent, les lecteurs du Coran ont ignoré le simple sens des mots et à la place ont consulté divers livres d'interprétation qui détruisent généralement le sens simple et le remplacent par un sens farfelu, celui qui n'est pas suggéré ni sous-entendu par les mots utilisés dans le verset. Pour justifier cette altération de la parole de Dieu, ces interprètes prétendent que le Coran n'est pas facile à comprendre, et qu'ils sont les seuls capables de déchiffrer ses mystères !

Inutile de dire que cette affirmation est totalement en violation de la description de Dieu du Coran comme étant un livre clair et facile à comprendre :

Alif, Lâm, Râ. Tels sont les versets du Livre explicite.
[Coran, 12:1](#)

Nous ne l'avons facilité dans ta langue, qu'afin qu'ils se rappellent !
[Coran, 44:58](#)

Ayant ce qui précède à l'esprit, nous posons la question suivante : qu'est-ce que Dieu a interdit concernant le porc ? Nous est-il interdit de manger n'importe quelle partie du porc ? ou juste la viande du porc ?

Une ligne directrice qui nous est donnée en 5:3 est l'utilisation des mots :

- Vous sont interdits "al-maytah" (la charogne)
- Et «Lahm Al-Khinzeer» (Lahm est généralement traduit par la chair ou viande)

Les mots ci-dessus confirment que n'importe quoi d'un animal mort est interdit, et pas seulement la viande, car Dieu dit "al-maytah" qui signifie littéralement "la mort". Dieu n'a pas dit "la viande de ce qui est mort". Ainsi, l'ensemble du corps de l'animal mort est interdit.

D'autre part, Dieu dit délibérément "Lahm al-khinzeer" (la chair du porc), et pas seulement "le porc". Cet ajout délibéré de "Lahm" signifie que seule cette partie du porc est interdite et non le porc en entier.

Il est utile de se rappeler une fois de plus que les paroles de Dieu sont très délibérées et précises. Nous ne devons pas ajouter ou soustraire quoi que ce soit à Ses mots. Ni laisser aucun interprète corrompre le sens.

La prochaine étape de notre analyse de 5:3 est de déterminer quelle est la signification exacte du mot "Lahm". La compréhension commune de ce mot est que cela signifie la viande. Mais il est plus important de trouver le sens coranique des mots à partir du Coran lui-même pour arriver à la signification correcte. Des définitions communes de certains mots ne sont pas toujours en harmonie avec la définition coranique. Des exemples de tels mots sont les mots : Ummi, Shaheed, Rajim et bien d'autres.

Le lecteur trouvera de plus amples informations à ce sujet ici : [Interprétations erronées](#)

Lorsque nous effectuons une recherche sur la façon dont le mot "Lahm" est utilisé dans le Coran pour comprendre l'interdiction en 5:3, nous devons étudier différents versets où le mot "lahm" est utilisé. Le verset suivant est d'une importance particulière :

Ensuite, Nous avons fait de la goutte une adhérence; et de l'adhérence Nous avons créé un embryon; puis, de cet embryon Nous avons créé des os et Nous avons revêtu les os de chair ("lahm"). Ensuite, Nous l'avons transformé en une tout autre création. Gloire à Dieu le Meilleur des créateurs!
[Coran, 23:14](#)

Les paroles coraniques ci-dessus décrivent les différents stades de développement du fœtus humain.

Nous lisons qu'après que les os soient créés, ils sont recouverts de "Lahm". Cela indique que le mot "Lahm" est utilisé pour tout ce qui couvre les os et pas seulement la viande. Cela comprend la viande, la graisse, les tendons, les cartilages, les veines et les artères et ainsi de suite. Il conviendrait donc de comprendre le mot "Lahm" comme désignant la chair.

Nous lisons aussi que tout ce que nous mangeons de la mer est classé sous la rubrique "Lahm" :

وَهُوَ الَّذِي سَخَّرَ الْبَحْرَ لِتَأْكُلُوا مِنْهُ لَحْمًا طَرِيًّا وَتَسْتَخْرِجُوا مِنْهُ حِلْيَةً تَلْبَسُونَهَا وَتَرَى الْفُلْكَ مَوَاجِرَ فِيهِ وَلِتَبْتَغُوا مِنْ فَضْلِهِ وَلِعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ

Et c'est Lui qui a assujéti la mer afin que vous en mangiez une chair ("lahm") fraîche, et que vous en retiriez des parures que vous portez. ...
[Coran, 16:14](#)

Une fois de plus, les fruits de mer ne sont pas composés uniquement de viande, il contient tout le reste comme les oeufs de poisson, la peau, l'huile de poisson et ainsi de suite.

La déduction que nous faisons de l'analyse ci-dessus est que tout ce qui couvre les os chez le porc est interdit. Cela comprend la graisse de porc (saindoux) mais pas les os ou la moelle osseuse.

L'interdiction de parties de certains animaux n'est pas inconnue dans le Coran. On nous dit en [6:146](#) par exemple, comment Dieu n'avait interdit que la graisse des bovins et des ovins (sauf celle qui est portée sur le dos ou dans les viscères, ou mélangée avec les os).

En théorie, les interdictions sont des moyens par lesquels Dieu le Créateur teste l'obéissance de l'être humain. Ce qui est interdit à un peuple peut être licite pour un autre comme nous l'avons vu dans le Coran. Cela indique que le produit de l'interdiction n'est pas toujours interdit pour une raison inhérente à l'objet lui-même. Puisque Dieu a interdit la graisse de certains animaux pour les Juifs, mais l'a autorisé selon la loi coranique, cela ne peut que signifier qu'il n'y a aucun mal physique dans la graisse elle-même. Suite à cela, Dieu aurait pu créer un monde sans porc et sans alcool ou drogues, mais Dieu a créé ces éléments et placé les lois d'interdictions afin de tester l'être humain et son obéissance envers son Créateur.

Article original : [The "Lahm" \(flesh\) of the Pig](#)

La lapidation des stèles au cours du pèlerinage

قَالَ فَأَخْرَجُ مِنْهَا فَاِنَّكَ رَجِيمٌ

- Et (Dieu) dit: «Sors de là (du Paradis), car te voilà **banni**!
[Coran, 15:34](#)

قَالَ فَأَخْرَجُ مِنْهَا فَاِنَّكَ رَجِيمٌ

(Dieu) dit: «Sors d'ici, te voilà **banni**;
[Coran, 38:77](#)

A cause du fait qu'il n'existe aucune législation coranique pour le rituel de la lapidation que les Musulmans pratiquent au cours du Hajj (pèlerinage), le mot coranique "rajeem" a été corrompu par les partisans des hadiths pour signifier "lapidé", alors qu'il veut réellement dire "banni". Ainsi, ils affirment que le rituel de la lapidation est autorisé par le Coran !

Au cours du Hajj, les Musulmans collectent 21 cailloux et les lancent sur 3 stèles différentes (7 cailloux à chaque stèle). En faisant cela, ils sont amenés à croire qu'ils expriment leur rejet de Satan et qu'ils gagnent une force spirituelle pour combattre son influence maléfique. Pour appuyer ces croyances, ils font référence à l'un des hadiths les plus ridicule, qui affirme qu'à chaque caillou lancé sur une stèle Satan ressent la douleur et gémit ! En réalité, le démon est probablement en train de rire et de se réjouir d'avoir fait dévier des millions de Musulmans du seul but du Hajj, qui est de louer et de se commémorer Dieu, en les faisant se préoccuper de son nom ! En réalité, Satan a dérobé deux ou trois jours de leur précieux Hajj pour prononcer son nom !

Le fait qu'ils le lapident et maudissent son nom est totalement insignifiant, simplement à cause des faits suivants :

1. Le Coran nous dit que le démon est fait de feu, il ne peut donc pas être touché par la matière physique (cailloux)
2. Le démon n'attend pas sur ces stèles d'être lapidé !
3. Aucun humain n'a la capacité de voir le démon ou d'être capable de lui infliger du mal.

يَا بَنِي آدَمَ لَا يَفْتِنَنَّكُمُ الشَّيْطَانُ كَمَا أَخْرَجَ أَبَوَيْكُم مِّنَ الْجَنَّةِ يَنْزِعُ عَنْهُمَا لِبَاسَهُمَا لِيُرِيَهُمَا سَوْآتِهِمَا ۗ إِنَّهُ يَرَكَمُ هُوَ وَقَبِيلُهُ مِنْ حَيْثُ لَا تَرَوْنَهُمْ ۗ إِنَّا جَعَلْنَا الشَّيَاطِينَ أَوْلِيَاءَ لِلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ

O enfants d'Adam! Que le Diable ne vous tente point, comme il a fait sortir du Paradis vos père et mère, leur arrachant leur vêtement pour leur rendre visibles leurs nudités. Il vous voit, lui et ses suppôts, d'où vous ne les voyez pas. Nous avons désigné les diables pour alliés à ceux qui ne croient point,
[Coran, 7:27](#)

4. Chaque heure et chaque jour du Hajj doivent être dépensés à commémorer le seul nom de Dieu Tout-Puissant, et non de prononcer le nom de Satan. Le Coran souligne que l'unique tâche des croyants au cours du Hajj est de commémorer le nom de Dieu. Les différents versets qui parlent du Hajj dans le Coran soulignent constamment cela :

وَأَذِّنْ فِي النَّاسِ بِالْحَجِّ يَأْتُوكَ رِجَالًا وَعَلَىٰ كُلِّ ضَامِرٍ يَأْتِينَ مِنْ كُلِّ فَجٍّ عَمِيقٍ
لِيَشْهَدُوا مَنَافِعَ لَهُمْ وَيَذْكُرُوا اسْمَ اللَّهِ فِي أَيَّامٍ مَّعْلُومَاتٍ عَلَىٰ مَا رَزَقَهُمْ مِنْ بَهِيمَةِ الْأَنْعَامِ ۗ فَكُلُوا مِنْهَا وَأَطِيعُوا أَوْلِيَاءَ الْفَقِيرِ

Et fais aux gens une annonce pour le Hajj. Ils viendront vers toi, à pied, et aussi sur toute monture, venant de tout chemin éloigné, pour participer aux avantages qui leur ont été accordés et **pour invoquer le nom de Dieu aux jours fixés**, sur la bête de cheptel qu'Il leur a attribuée, «Mangez-en vous-mêmes et faites-en manger le besogneux misérable.
[Coran, 22:27-28](#)

وَاذْكُرُوا اللَّهَ فِي أَيَّامٍ مَّعْدُودَاتٍ ۗ فَمَنْ تَعَجَّلَ فِي يَوْمَيْنِ فَلَا إِثْمَ عَلَيْهِ وَمَنْ تَأَخَّرَ فَلَا إِثْمَ عَلَيْهِ ۗ لِمَنِ اتَّقَىٰ ۗ
وَاتَّقُوا اللَّهَ وَاعْلَمُوا أَنَّكُمْ إِلَيْهِ تُحْشَرُونَ

Et invoquez Dieu pendant un nombre de jours déterminés. ...
[Coran, 2:203](#)

لَيْسَ عَلَيْكُمْ جُنَاحٌ أَنْ تَبْتَغُوا فَضْلًا مِنْ رَبِّكُمْ ۗ فَإِذَا أَفَضْتُمْ مِنْ عَرَفَاتٍ فَاذْكُرُوا اللَّهَ عِنْدَ الْمَشْعَرِ الْحَرَامِ ۗ
وَاذْكُرُوهُ كَمَا هَدَاكُمْ وَإِنْ كُنْتُمْ مِنْ قَبْلِهِ لَمَنِ الضَّالِّينَ

Ce n'est pas un péché que d'aller en quête de quelque grâce de votre Seigneur. Puis, quand vous déferlez depuis 'Arafât, **invoquez Dieu**, à Al-Mach'ar-al-haram (Al-Muzdalifa). **Et invoquez-Le comme Il vous a montré la bonne voie**, quoiqu'auparavant vous étiez du nombre des égarés.
[Coran, 2:198](#)

فَإِذَا قَضَيْتُمْ مَنَاسِكُمْ فَاذْكُرُوا اللَّهَ كَذِكْرِكُمْ آبَاءَكُمْ أَوْ أَشَدَّ ذِكْرًا ۗ فَمِنَ النَّاسِ مَن يَقُولُ رَبَّنَا آتِنَا فِي الدُّنْيَا وَمَا لَهُ فِي الْآخِرَةِ مِنْ خَلَقٍ

Ét quand vous aurez achevé vos rites, alors invoquez Dieu comme vous invoquez vos pères, et plus ardemment encore. Mais il est des gens qui disent seulement: «Seigneur! Accorde nous (le bien) ici-bas!» - Pour ceux-là, nulle part dans l'au-delà.
[Coran, 2:200](#)

5. Dieu Tout-Puissant nous a prescrit dans le Coran la seule manière de traiter le démon et qui est de chercher refuge auprès de Dieu contre ses incitations, et non pas de lancer bêtement des cailloux !

وَقُلْ رَبِّ أَعُوذُ بِكَ مِنْ هَمَزَاتِ الشَّيَاطِينِ
وَأَعُوذُ بِكَ رَبِّ أَنْ يَحْضُرُونِ

Ét dis: «Seigneur, je cherche Ta protection, contre les incitations des diables. et je cherche Ta protection, Seigneur, contre leur présence auprès de moi».
[Coran, 23:97-98](#)

Article original : [Rajeem](#)

La manipulation du verset 17:46

Et nous avons mis des voiles sur leurs coeurs, de sorte qu'ils ne le comprennent pas, et dans leurs oreilles une surdité. Et quand tu commémore ton Seigneur, dans le Coran seul, ils tournent leur dos par aversion.
[Coran, 17:46](#)

Les mots du verset 17:46 énoncent un message clair, mais celui-ci a également été manipulé par les savants qui trouvent qu'il est difficile de consacrer toute la religion au nom de Dieu seul.

La traduction correcte de 17:46 est :

"quand tu commémore ton Seigneur, dans le Coran seul"

Cependant, les savants mentionnés interprètent ce verset en changeant l'ordre des mots-clés :

"quand tu commémore ton Seigneur seul, dans le Coran"

En changeant l'ordre des mots, ils changent catégoriquement le sens du verset. Cette manipulation claire peut facilement être exposée à la lumière du Coran. Nous n'avons pas moins de cinq preuves solides pour confirmer le sens exact de 17:46 :

1 - Le mot clé "seul" (wahdahou) est délibérément placé par Dieu après le mot "Coran" et non pas après les mots "ton Seigneur".

Si Dieu avait voulu dire "quand tu commémore ton Seigneur seul dans le Coran", Dieu aurait placé le mot "seul" après "ton Seigneur" et non pas après "Coran".

2 - Le mot clé "seul" (wahdahou) apparaît dans le Coran un total de 6 fois. Dans cinq de ces occurrences le mot "wahdahou" est placé après le mot "Dieu", mais en 17:46 seulement ce mot vient après le mot "Coran". Considérant le mot "Rabbak" (ton Seigneur), Dieu aurait pu mettre en 17:46 le mot "wahdahou" après le mot "Rabbak", (si tel était le sens voulu) tout comme Dieu l'a fait dans les cinq autres occurrences. Mais la position délibérée de ce mot après le mot Coran confirme que Dieu veut dire Coran seul, et non Dieu seul. Les cinq autres occurrences où le mot "wahdahou" vient après le mot Dieu sont : [7:70](#), [3:45](#), [40:12](#), [40:84](#) et [60:4](#).

3 - Dieu nous dit dans le Coran que le livre est clair, facile à comprendre et n'a aucune ambiguïté :

Un Coran arabe, sans tortuosité, afin qu'ils se prémunissent.
[Coran, 39:28](#)

Alif, Lâm, Râ. Tels sont les versets de l'Écriture explicite.
[Coran, 12:1](#)

Nous ne l'avons facilité dans ta langue, qu'afin qu'ils se rappellent!
[Coran, 44:58](#)

Dieu étant l'Omniscient, Il sait que ce verset fera l'objet d'une manipulation délibérée, et pour cette seule raison, Dieu ne placera pas le mot "seul" après le mot "Coran" si Dieu veut vraiment dire "ton Seigneur seul".

Seuls ceux qui ont confiance en Dieu et croient que le Coran ne contient aucune ambiguïté auront cette certitude. D'autre part, ceux qui ne croient pas aux paroles de Dieu en [39:28](#), [12:1](#) et [44:58](#) et croient leurs savants et imams qui leur disent que le Coran est très difficile à comprendre, ne verront pas le sens simple de 17:46. C'est une question clé pour comprendre le Coran.

Les hypocrites vont dire des choses comme : "Oh, mais dans la langue arabe, nous pouvons placer les mots dans un ordre différent" ! C'est peut-être vrai, mais la ligne de base est que Dieu connaît toutes les règles de grammaire de la langue arabe, et qu'il est plus important pour Dieu de nous donner un sens direct et simple plutôt que de donner un sens contesté simplement parce que les variations grammaticales de la langue arabe le permettent.

Je tiens à souligner encore une fois que cette compréhension ne peut être atteinte que par ceux qui croient ([39:28](#), [12:1](#) et [44:58](#)).

4 - À la suite de ce qui précède, supposons un instant que le sens exact soit :

"quand tu commémore ton Seigneur seul dans le Coran, ils tournent leur dos par aversion"

Si nous nous arrêtons un instant et considérons ce sens, nous trouvons qu'il est impossible de lire le Coran et de mentionner le nom de Dieu seul ! Le Coran est plein d'autres noms : messagers, anges, etc... Donc, simplement en lisant le Coran, il faut mentionner tous les noms écrits dans le livre (que cela nous plaise ou non), ils ne peuvent pas être supprimés.

Mais il est possible de mentionner, commémorer et louer Dieu en utilisant le Coran seul.

Donc, le faux sens qu'ils tentent d'injecter en 17:46 n'est pas possible. Ils pensent qu'ils sont intelligents, ils pensent qu'ils peuvent s'en tirer avec ça, mais Dieu est plus intelligent et leurs corruptions sont naïves et toujours exposées par Dieu.

5 - Si nous lisons 17:46 une fois de plus, nous pouvons voir clairement que depuis le début du verset jusqu'à la fin, le sujet est le Coran :

Et nous avons mis des voiles sur leurs coeurs, de sorte qu'ils ne le comprennent pas, et dans leurs oreilles une surdité. Et quand tu commémore ton Seigneur, dans le Coran seul, ils tournent leur dos par aversion.
[Coran, 17:46](#)

Article original : [Manipulation of 17:46](#)

[La manipulation des versets 2:143 et 2:187](#)

... **Et Nous n'avions établi la Qibla que tu utilisais** que pour savoir qui suit le messager et qui s'en retourne sur ses talons. C'était en effet une chose importante, sauf pour ceux que Dieu guide, et Dieu ne laisse pas votre foi se perdre. Dieu est assurément Bienveillant et Miséricordieux envers les gens.

[Coran, 2:143](#)

Vous est permit, les nuits du jeûne, d'avoir des rapports sexuels avec vos femmes. Elles sont un vêtement pour vous et vous êtes un vêtement pour elles. **Dieu savait que vous vous trahissiez vous-mêmes**, Il agréa donc votre repentir, et vous pardonna. Maintenant, vous pouvez avoir des rapports avec elles, et cherchez ce que Dieu vous a prescrit ...

[Coran, 2:187](#)

Ceux qui insistent à dire que le Coran seul n'est pas suffisant pour pratiquer l'Islam manipulent un certain nombre de versets coraniques pour justifier leur affirmation. Un de ces versets est le verset 2:143. Ils affirment que la Qibla précédente, dont il est question en 2:143 et qui n'avait été établie que comme un test temporaire, n'est pas détaillée dans le Coran, et qu'elle fut inspirée au Prophète. Ils ajoutent que puisque c'était un ordre divin que les gens devaient suivre, alors ils devaient suivre des paroles du prophète en-dehors du Coran. A partir de là, ils justifient le besoin des hadiths et que le Coran seul n'est pas suffisant.

Ils font une affirmation similaire en utilisant le verset [2:187](#), où l'on apprend que les règles du jeûne ont été assouplies, mais les règles précédentes ne sont pas indiquées dans le Coran.

Avant de répondre à cette affirmation, on peut dire que l'argument qu'ils présentent pour 2:143 est le même que pour 2:187, donc la réponse pour le verset 2:143 servira également pour le verset 2:187.

La précédente Qibla

Une des interprétations du verset 2:143 est que Dieu avait établi une Qibla temporaire pour tester les gens de l'époque ; Qibla dont les détails ne se trouvent pas dans le Coran. Il existe d'autres interprétations pour le verset 2:143, mais pour cet article nous supposerons que c'est la bonne interprétation.

Si c'est ce qui s'est passé, alors cela a du avoir lieu avant que la Qibla ne soit changée pour la Masjid al-Haram ([2:144](#)). Cela signifie également que cette Qibla fut établie avant que le Coran en entier ne soit révélé à Mohammad, et sûrement avant que le verset 2:144 ne soit révélé. Cela signifierait que le prophète aurait reçu une inspiration concernant une Qibla, avant que la Masjid al-Haram ne soit établie en 2:144 comme Qibla finale.

Cela signifierait également que la Qibla temporaire aurait été valable jusqu'à la révélation du verset 2:144, et pas un jour de plus.

Il serait aussi correct de dire que les croyants de cette époque n'ont du suivre l'inspiration donnée au prophète concernant une Qibla différente que jusqu'à la révélation du verset 2:144. Il est très important ici de noter que cela aurait eu lieu avant que le Coran au complet ne soit révélé. La sourate 2, où nous avons le changement de Qibla, était la 87ème sourate à être révélée selon l'ordre chronologique. Il y avait encore 27 sourates à être révélées par la suite.

Ce que cela signifie encore est qu'après le changement de Qibla en 2:144, les détails de la précédente Qibla sont devenus inutiles pour nous aujourd'hui. Voilà le coeur du sujet, et c'est le facteur qui invalide totalement les affirmations de ceux qui rejettent le "Coran seul". Par conséquent, nous sommes capables de pratiquer parfaitement l'Islam aujourd'hui en n'utilisant que le Coran. Tout ce qui est exigé de nous est de suivre la Qibla en 2:144. Les détails de la précédente Qibla, quelque soit la manière dont elle fut inspirée au prophète, ne s'appliquent pas pour nous aujourd'hui.

En conséquence de quoi, la tentative des partisans des hadiths d'utiliser 2:143 pour impliquer que le Coran n'est pas suffisant pour nous est un autre mensonge qui est facilement exposé.

L'inspiration divine

Concernant la question du prophète recevant des inspirations divines en-dehors du Coran, nous ne remettons pas en doute cela. Comment pourrions-nous le dénier alors que le Coran le confirme ?

Dieu inspire en réalité à Ses messagers des informations qui sont en-dehors des Ecritures. Un exemple que nous avons est quand Dieu inspira une information à Mohammad concernant ses épouses ([66:3](#)). Les détails de cette information ne sont pas donnés dans le Coran.

Dieu inspire Ses messagers en permanence, mais ce n'est pas tout, Dieu inspire également les gens ordinaires et pas juste les messagers. Nous avons l'exemple en 28:7 sur la manière dont Dieu inspira à la mère de Moïse de jeter son bébé dans la rivière et de ne pas s'inquiéter.

Il n'y a donc aucun problème à accepter l'inspiration donnée à Mohammad qui ne se retrouve pas dans le Coran. Mais on doit être concentré sur le fait qu'aucune de ces informations n'est liée à notre pratique de l'Islam aujourd'hui, et nous n'en avons pas besoin.

Les partisans des hadiths demandent alors : si vous acceptez que Mohammad ait reçu des inspirations de Dieu en-dehors du Coran, alors pourquoi ne suivez-vous pas ses hadiths ? La réponse est simple, les hadiths personnels de Mohammad n'ont pas été inspiré par Dieu.

En réponse, ils affirment que chaque parole prononcée par Mohammad fut inspirée par Dieu. Ils manipulent les mots de 53:2-5 pour arriver à cette affirmation. Cependant, si chaque parole prononcée par Mohammad avait été inspirée par Dieu, comment se fait-il donc que nous lisons dans le Coran six occasions où Dieu réprimanda Mohammad pour des erreurs qu'il commit ?

Est-ce que Dieu inspire des erreurs à Ses messagers ?

L'affirmation liée aux versets 53:2-5 est expliquée en détail dans l'article suivant : [L'inspiration divine](#)

Quand nous avons la clarté d'esprit de distinguer entre l'inspiration donnée à Mohammad en-dehors du Coran (comme en 66:3), et ses hadiths personnels, on réalise qu'aucun des deux ne s'appliquent à nous aujourd'hui, ni qu'ils forment la moindre part de notre religion.

D'un autre côté, et comme montré ci-dessus, les différentes informations inspirées à Mohammad en-dehors du Coran concernaient uniquement cette époque, et pas nous aujourd'hui.

Concernant les hadiths personnels de Mohammad, une nouvelle fois nous sommes commandés très clairement de ne pas les suivre pour les raisons suivantes :

1. Dieu nous ordonne de ne pas croire ou de suivre d'autre hadith que le Coran ([45:6](#))

2. Dieu nous dit que le Coran contient tous les détails dont nous avons besoin ([6:114](#)), et que rien n'a été omis du livre ([6:38](#)). Par conséquent, tout ce qui a pu être inspiré à Mohammad et que nous ne trouvons pas dans le Coran ne fait pas partie de notre Islam aujourd'hui, et nous n'en avons pas besoin.
3. Dieu nous ordonne d'utiliser le Coran comme seule source de lois ([6:114](#))
4. Dieu nous informe que les hadiths sont la fabrication du diable ([6:112](#))
5. Dieu nous informe que nous ne sommes pas responsables de ce qui a été donné à nos prédécesseurs, ce qui réfute l'affirmation associée avec la Qibla précédente. Les preuves coraniques sont claires :

Cette communauté est certes révolue. A elle ce qu'elle a acquis, et à vous ce que vous avez acquis. Vous ne serez pas questionnés sur ce qu'ils faisaient.

[Coran, 2:134](#)

A chaque communauté, Nous avons assigné un culte à suivre. Qu'ils ne disputent donc point avec toi l'ordre reçu! Et appelle à ton Seigneur. Tu es certes sur une voie droite.

[Coran, 22:67](#)

... Pour chacun de vous Nous avons établi une loi et une voie. Si Dieu avait voulu, Il aurait fait de vous une communauté unique. Mais Il vous éprouve dans ce qu'Il vous a donné. ...

[Coran, 5:48](#)

Conclusion

1. Est-ce que Mohammad a reçu une inspiration concernant une Qibla précédente ? Très probablement
2. Est-ce que cette Qibla s'applique à nous aujourd'hui ? Non, notre Qibla est donnée en 2:144
3. Avons-nous besoin d'information concernant cette Qibla afin de pratiquer notre religion ? Non
4. Est-ce que 2:143 justifie de suivre des hadiths ? Jamais ! Même en un million d'années !

La même réponse s'applique au verset 2:187, quelque soient les règles liées au jeûne dans le passé, elles ne s'appliquent pas à nous aujourd'hui ; leurs détails n'ont pas besoin d'être dans le Coran. Nous n'avons pas besoin de ces détails pour pratiquer l'Islam. Le Coran est tout ce dont nous avons besoin pour notre salut.

Article original : [Manipulation of 2:143](#)

La manipulation du verset 2:239, "Dieu vous a enseigné ce que vous ne saviez pas"

فَإِنْ خِفْتُمْ فَرِجَالًا أَوْ رُكْبَانًا فَإِذَا أَمِنْتُمْ فَأَذْكُرُوا اللَّهَ كَمَا عَلَّمَكُمْ مَا لَمْ تَكُونُوا تَعْلَمُونَ

Si vous avez à craindre, en marchant ou sur votre monture. Puis, une fois en sécurité, **rappelez-vous Dieu comme Il vous a enseigné ce que vous ne saviez pas.**

[Coran, 2:239](#)

Certains des partisans des hadiths (paroles) et de la sunna (pratique) du prophète Mohammad font référence aux mots "Dieu vous a enseigné" du verset 2:239 pour affirmer que Dieu aurait enseigné au prophète différentes choses, comme la manière d'accomplir la Salât (prière).

Ils ajoutent que puisque le Coran ne nous dit pas comme le prophète priait, alors nous devons suivre la sunna du prophète pour apprendre la manière correcte d'accomplir la Salât.

Les manipulations sous-jacentes à ces affirmations sont très facilement exposées en analysant les mots du verset 2:239.

La traduction du verset 2:239 est la suivante :

Si vous avez à craindre, alors (priez) en marchant ou sur votre monture. Puis, une fois en sécurité, rappelez-vous (zhikr) Dieu comme Il vous a enseigné ce que vous ne saviez pas.

[Coran, 2:239](#)

Premièrement

La première partie du verset 2:239 parle de la prière et comment elle peut être accomplie tout en marchant ou montant à cheval (dans des circonstances où il y a danger ou bien de la peur). Le mot "prier" entre parenthèses n'est ajouté que pour comprendre de quoi il est question, puisque le verset [2:238](#) parle de la Salât.

Deuxièmement

La deuxième partie de 2:239 ne parle pas de la prière (salât), elle parle de la commémoration de Dieu (zhikr). Les mots utilisés sont : "izhkuru Allah", qui signifie "rappelez-vous Dieu". Comme on le sait, il y a une différence entre "salât" et "zhikr". La Salât est un rituel ayant des conditions spécifiques (les ablutions, se tourner vers la qibla etc...), et des positions physiques précises (debout, incliné, prosterné), mais le zhikr est juste le fait de se rappeler Dieu, sans conditions ni positions physiques. La Salât doit également être accomplie à des moments spécifiques de la journée alors que la commémoration de Dieu (zhikr) peut s'effectuer à n'importe quel moment.

Troisièmement

Puis nous lisons les mots : "kama allamakum". Ils signifient : "comme Il (Dieu) vous a enseigné". La forme grammaticale de ces mots, et particulièrement les lettres "kum" à la fin du 2ème mot, indique que Dieu parle à tous les croyants, et non pas à une seule personne. Si Dieu parlait à une seule personne (c'est-à-dire au prophète) les mots utilisés auraient été "kama allamak".

Quatrièmement

Les mots "comme Il vous a enseigné" sont suivis des mots "ma lam takunu taalamun", qui signifie "ce que vous ne saviez pas". Ces mots doivent être compris avec ce qui précède, c'est-à-dire "izkruru Allah" (commémorez Dieu).

Comment Dieu nous a-t-il appris à Le commémorer ?

Le Coran contient de nombreuses explications sur la manière dont Dieu nous a appris à Le commémorer :

1. Le Coran nous ordonne de nous commémorer Dieu (zhikr) fréquemment :

[O vous qui croyez! Evoquez Dieu d'une façon abondante, Coran, 33:41](#)

2. Le Coran nous dit de répéter fréquemment "Allahu Akbar" (Dieu est Grand), selon l'ordre de proclamer la Grandeur de Dieu ([17:111](#), [29:45](#), [2:186](#))

3. "Subhana Rabi Al-Azeem" (Gloire à mon Seigneur le Très Grand). Selon le verset coranique [56:74](#)

4. "Subhana Rabi Al-Aala" (Gloire à mon Seigneur le Très Haut). Selon le verset coranique [87:1](#)

5. La Shahâda (témoignage) : "Ash'hadu an la ilaha illa Allah" (Je témoigne qu'il n'y a de dieu que Dieu). [3:18](#)

Tout cela fait partie des nombreux moyens par lesquels Dieu nous a appris dans le Coran à Le commémorer (zhikr).

Sixièmement

Le nom de Mohammad, ou du prophète, n'apparaît nulle part en 2:239. Par conséquent, quiconque affirme que ce verset parle de ce que Dieu aurait appris à Mohammad est clairement en train de manipuler les paroles de Dieu. Comme indiqué ci-dessus, en 2:239, Dieu parle à tous les croyants et non pas à une seule personne.

Septièmement

Le but de cette manipulation est évidente, elle est d'affirmer que Dieu aurait appris au prophète (indépendamment du Coran) comment prier, et qu'en retour le prophète nous aurait appris (en-dehors du Coran) comment prier ! Bien essayé !

Malheureusement, ce n'est rien de plus qu'un autre cas de déformation des mots du Coran afin d'imposer la légalité des hadiths et de la sunna.

La manipulation du verset 5:19

يَا أَهْلَ الْكِتَابِ قَدْ جَاءَكُمْ رَسُولُنَا يُبَيِّنُ لَكُمْ عَلَىٰ فَتْرَةٍ مِّنَ الرَّسُلِ أَنْ تَقُولُوا مَا جَاءَنَا مِن بَشِيرٍ وَلَا نَذِيرٍ ۚ فَقَدْ جَاءَكُمْ بَشِيرٌ وَنَذِيرٌ ۗ وَاللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ

Ô gens du Livre, **Notre messager est venu à vous pour vous donner une explication** après une interruption des messagers, afin que vous ne disiez pas : "Il ne nous est venu ni annonciateur ni avertisseur". Voilà que vous est venu un annonciateur et avertisseur. Dieu a le pouvoir sur toute chose.

[Coran, 5:19](#)

Comme beaucoup d'autres versets coraniques, le verset 5:19 a aussi été manipulé afin d'autoriser l'utilisation des hadiths du messager comme une seconde source de lois religieuses. Les mots "pour vous donner une explication" sont utilisés pour affirmer que nous devrions suivre tous les enseignements du messager que nous trouvons dans les hadiths, car ceux-ci expliqueraient le Coran.

Pourtant, on peut démontrer à la lumière du Coran que cette affirmation est fautive. Pour ce faire, nous devons également lire le message du verset 16:64. Car le verset 5:19 isolé ne donne pas le message complet concernant ce sujet, mais si on ajoute le contenu du verset 16:64, tout devient clair :

وَمَا أَنْزَلْنَا عَلَيْكَ الْكِتَابَ إِلَّا لِتُبَيِّنَ لَهُمُ الَّذِي اخْتَلَفُوا فِيهِ ۖ وَهُدًى وَرَحْمَةً لِّقَوْمٍ يُؤْمِنُونَ

Et **Nous n'avons fait descendre sur toi le Livre qu'afin que tu leur montres clairement le motif de leur dissension**, de même qu'un guide et une miséricorde pour des gens croyants.

[Coran, 16:64](#)

Ce verset énonce clairement que le messager ne peut rendre les choses claires aux gens qu'au moyen de ce qui lui est révélé dans le Livre. Ceci est aussi confirmé en 6:114 qui énonce que la seule source de lois est le Livre :

أَفَعَيَّرَ اللَّهُ أَبْتَغِي حَكْمًا وَهُوَ الَّذِي أَنْزَلَ إِلَيْكُمُ الْكِتَابَ مُفَصَّلًا ۚ وَالَّذِينَ آتَيْنَاهُمُ الْكِتَابَ يَعْلَمُونَ أَنَّهُ مُنَزَّلٌ مِّن رَّبِّكَ بِالْحَقِّ ۚ فَلَا تَكُونَنَّ مِنَ الْمُمْتَرِينَ

Chercherai-je une autre source de lois que Dieu, alors que c'est Lui qui a fait descendre sur vous ce Livre détaillé ? Ceux auxquels Nous avons donné le Livre savent qu'il est descendu de ton Seigneur, en toute vérité. Ne sois donc pas parmi les sceptiques.

[Coran, 6:114](#)

De plus le messager avait l'interdiction d'ajouter ses propres enseignements au message qu'il recevait de Dieu. S'il l'avait fait il aurait commis un grand péché qui aurait conduit à un châtement sévère de la part de Dieu :

وَلَوْ تَقَوَّلَ عَلَيْنَا بَعْضَ الْأَقَاوِيلِ
لَأَخَذْنَا مِنْهُ بِالْيَمِينِ
نُتَمَّ لَقَطَعْنَا مِنْهُ الْوَتِينَ

Et s'il avait forgé quelques paroles qu'ils Nous avait attribuées, Nous l'aurions saisi de la main droite, ensuite, Nous lui aurions tranché l'aorte.

[Coran, 69:44-46](#)

Ce que cela signifie est que le messager n'est autorisé qu'à délivrer le message du Coran et rien d'autre. Nous devons obéir à tout ce qu'il a prêché à partir du Coran, mais pas à d'autres enseignements qui n'ont aucune référence ou autorisation dans le Coran. Obéir au messager aveuglément dans chaque parole qu'il a prononcé est ce que veulent ceux qui essaient d'en faire une idole, et ils font cela en corrompant d'autres versets coraniques qui disent "Obéissez à Dieu et au messager".

Pour plus de détails sur ce sujet : [Obéir au Messager](#)

Dès le moment où ils suivent les propos personnels du messager ou n'importe quels enseignements personnels qui ne sont pas autorisés dans le Coran, ils deviennent coupable d'idolâtrie :

أَمْ لَهُمْ شُرَكَاءُ شَرَعُوا لَهُمْ مِنَ الدِّينِ مَا لَمْ يَأْذُنْ بِهِ اللَّهُ ۚ وَلَوْلَا كَلِمَةُ الْفَصْلِ لَفُضِيَ بَيْنَهُمْ ۗ وَإِنَّ الظَّالِمِينَ لَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ

Ou bien auraient-ils des associés (à Dieu) qui auraient établi pour eux des lois religieuses que Dieu n'a jamais permises? Or, si l'arrêt décisif n'avait pas été prononcé, il aurait été tranché entre eux. Les injustes auront certes un châtement douloureux.

[Coran, 42:21](#)

Une affirmation supplémentaire faite par les partisans des hadiths est que le Coran ne contient que les grandes lignes, et que les hadiths permettent d'appliquer les détails spécifiques de la religion.

Inutile de dire que cette affirmation montre un mépris total pour les versets coraniques qui garantissent que le livre contient tous les détails (6:114), que rien n'a été omis du livre (6:38), et que le Coran contient les explications de toutes choses (16:89), mais cela montre aussi un mépris total envers les mots coraniques qui confirment ça :

1. La seule mission du messager est de délivrer le message :

مَا عَلَى الرَّسُولِ إِلَّا الْبَلَاغُ ۗ وَاللَّهُ يَعْلَمُ مَا تُبْدُونَ وَمَا تَكْتُمُونَ

Il n'incombe au Messager que de transmettre (le message). Et Dieu sait ce que vous divulguez tout comme ce que vous cachez.
[Coran, 5:99](#)

2. Dieu ordonne au prophète Mohammad d'affirmer spécifiquement aux gens qu'il ne peut pas les guider :

قُلْ إِنِّي لَا أَمْلِكُ لَكُمْ ضَرًّا وَلَا رَشَدًا

Dis: «Je ne possède aucun moyen pour vous faire du mal, ni pour vous mettre sur le chemin droit».
[Coran, 72:21](#)

إِلَّا بَلَاغًا مِّنَ اللَّهِ وَرِسَالَاتِهِ ۗ وَمَنْ يَعِصِ اللَّهَ وَرَسُولَهُ فَإِنَّ لَهُ نَارَ جَهَنَّمَ خَالِدًا فِيهَا أَبَدًا

(Je ne puis que transmettre) une communication, des messages (émanant) de Dieu. ...
[Coran, 72:23](#)

En vérité, si le messager ne peut pas guider les gens, que dire de l'affirmation qui énonce que les hadiths offrent la guidance !

Article original : [Manipulation of 5:19](#)

La mauvaise interprétation du verset 8:41

Et sachez que, de tout butin que vous avez ramassé ("ghanimtum"), le cinquième appartient à Dieu et au messager, à ses proches parents, aux orphelins, aux pauvres, et aux sans-abris, si vous croyez en Dieu et en ce que Nous avons fait descendre sur Notre serviteur, le jour du Discernement: le jour où les deux armées s'étaient rencontrées, et Dieu est Omnipotent.
[Coran, 8:41](#)

Certains affirment que puisque Dieu dit en 8:41 qu'un cinquième de ce que l'on gagne ("ghanimtum") doit être dédié aux destinataires spécifiés dans le même verset, alors cela doit parler de la Zakât et nous devons dépenser un cinquième de nos revenus (20%) comme Zakât.

Pour analyser cette affirmation, nous devons examiner le mot "ghanimtum" et la manière dont il est utilisé en 8:41 et dans d'autres versets coraniques.

La signification littérale de ce mot est : ce que vous avez gagné.

La question est : est-ce que ce mot en 8:41 fait référence à toutes les choses qu'une personne gagne, comme les revenus, les gains de capitaux, les cadeaux, les héritages etc., ou est-il utilisé en 8:41 selon une signification particulière ?

1. La première observation est que les versets qui précèdent directement 8:41 parlent spécifiquement de la guerre contre les dénégateurs. De plus, la fin du verset 8:41 parle de "deux armées qui se rencontrèrent". Ainsi, les mots en 8:41 sont clairement liés à ce qui est gagné lors de guerres, c'est-à-dire le butin.

2. Le verbe "ghanimtum" n'est utilisé que deux fois dans le Coran. En 8:41 et en [8:69](#). En 8:69 il est dit aux croyants de se réjouir de ce qu'ils ont gagné de la guerre. Là encore, si l'on regarde les versets précédents, on voit qu'ils parlent directement de la guerre. En 8:67, Dieu dit au prophète qu'il ne peut avoir des prisonniers de guerre que sous certaines conditions, et en 8:68 Dieu dit qu'ils seraient punis s'ils enfreignaient ces règles ; cela continue en 8:69 et nous trouvons le mot "ghanimtum" qui est à l'évidence connecté aux périodes de guerre.

3. La sourate, dans laquelle le mot "ghanimtum" est utilisé deux fois, est appelée Al-Anfal. Ce mot signifie "butin de guerre", ce qui confirme encore que le contexte est lié aux périodes de guerre.

4. Quand Dieu parle de zakât ou sadaqat, Il emploie toujours les mots "aatu az-zakât", qui signifie "donnez la zakât", et "eetaa az-zakât", qui signifie l'acte de donner la zakât. Le mot "ghanimtum" n'est jamais utilisé dans le Coran dans aucun verset où les mots zakât ou sadaqat sont utilisés.

5. Le mot "ghanimtum" est un verbe et le nom est "maghanim". Ce mot est aussi utilisé dans le Coran pour faire référence au butin de guerre comme en [48:19](#) et [48:20](#). Ces versets suivent le verset 48:18 qui parle d'une victoire imminente (dans une bataille).

6. Dieu ne se contredit jamais ! En [17:26](#) nous lisons le mot "haqahu" qui signifie "son droit" (par ex, un paiement obligatoire), cela confirme que Dieu parle de la Zakât. Puis, dans les versets 26-29, Il nous dit de ne pas être trop gaspilleur ou avare quand on paye cela. Cela confirme que Dieu n'a pas établi de taux fixe pour la Zakât.

Comment pouvons-nous être avare ou gaspilleur si tout le monde doit payer 20% ? Les mots "ni avare ni gaspilleur" confirment que le pourcentage n'est pas fixé, mais qu'il est flexible et qu'il est laissé à la discrétion de chaque individu en fonction de ses moyens.

Si Dieu nous dit en 17:26-29 que le taux de la Zakât n'est pas fixé mais laissé à la discrétion de chacun, puis qu'Il nous dit en 8:41 de payer un taux fixe de 20% pour la Zakât, alors Dieu se contredirait Lui-même !

Nous savons que Dieu ne Se contredit jamais, et cela prouve encore que le verset 8:41 n'a rien à voir avec le paiement de la Zakât.

Article original : [Misinterpretation of 8:41](#)

La punition des voleurs

La sanction appliquée dans un certain nombre de pays islamiques pour le crime de vol est basé sur une interprétation erronée du verset suivant:

[Le voleur et la voleuse, coupez leurs mains, en rétribution de ce qu'ils ont acquis, comme châtement exemplaire de la part de Dieu. Dieu est Honorable, Sage. Coran, 5:38](#)

La façon dont ces soi-disant Musulmans interprètent ce verset leur fait sectionner la main de quiconque est surpris en train de voler. Mais est-ce la bonne interprétation de la parole de Dieu en 5:38 ?

Pour déterminer le sens exact de 5:38, analysons le mot clé "eqta'u" dans ce verset.

Le mot "eqta'u" (qui est l'impératif du verbe "qata'aa") a été mal interprété par les savants traditionnels pour signifier "sectionner". Mais le mot pour sectionner en Arabe est "batara". En [108:3](#), nous lisons le mot "abtar" qui parle de celui qui est sans postérité (sa progéniture a été "sectionnée"). En 5:38 Dieu n'a pas utilisé le mot "batara", mais a utilisé le mot "eqta'u". L'acte de couper peut simplement signifier causer une blessure ou une marque. Un exemple est par exemple quelqu'un travaillant dans une cuisine et qui dit : "Je me suis coupé la main", cela ne signifie pas qu'il s'est tranché la main !

Pour confirmer le sens correct, Dieu nous a donné dans le Coran une indication claire dans l'histoire de Joseph. Lorsque les femmes, qui étaient les invités de l'épouse du gouverneur, virent à quel point Joseph était beau, elles se coupèrent leurs mains ([12:31](#)). Le même mot qui est utilisé en 5:38 est utilisé en 12:31. Inutile de préciser que ces femmes ne se sont pas tranchées leurs mains !

Nous notons également que la somme du numéro de la sourate et du numéro du verset est identique dans les deux cas. C'est un signe de Dieu confirmant que le même mot dans les deux versets a la même signification:

$$5 + 38 = 43 \text{ et } 12 + 31 = 43$$

Par conséquent, la punition pour le vol selon le Miséricordieux est de marquer ou de faire une blessure à la main de l'auteur afin qu'il soit honteux devant les gens.

Dieu, le Très Miséricordieux, ne décrètera jamais qu'une personne soit punie pour les péchés d'un autre ([6:164](#)). Couper la main du voleur le privera de son gagne-pain. En conséquence, sa famille et les personnes à sa charge éprouveraient des difficultés sans aucune faute de leur part ! La loi de Dieu est juste et la sagesse de Dieu est inégalée.

L'application de la peine appropriée pour le vol donnera au délinquant la possibilité de se repentir et de se réformer, et alors il sera en mesure de reprendre une vie normale après que la blessure de sa main ait guéri. D'autre part, sectionner la main est une punition définitive qui ne peut être annulée si le délinquant souhaite sincèrement se repentir et se réformer.

En outre, Dieu nous donne dans le verset suivant ([5:39](#)) une preuve concluante pour le sens exact de la peine pour vol. En 5:39 Dieu dit qu'il va "yatoob" (racheter) tous ceux qui se repentent et se réforment. Il n'y a aucune exception donnée en 5:39 et cela comprend ceux qui ont commis un vol. La signification du mot "yatoob" signifie pardonner et restaurer à l'état précédent. Inutile de dire qu'une personne avec une main sectionnée ne peut jamais être restaurée à son état précédent, et qu'il portera la punition de son crime jusqu'à sa mort. Ceux qui insistent pour affirmer que la punition de vol est de sectionner la main sont donc ceux qui rejettent la miséricorde infinie de Dieu.

En réalité, Dieu prescrit une punition pour le voleur, mais étant le Très Miséricordieux, Dieu ne privera pas un pécheur (voleur) de la capacité de gagner sa vie (si sa main était sectionnée). Tout autre pécheur continue de gagner sa vie, alors pourquoi celui qui a commis un vol devrait être différencié des autres pécheurs par cette punition à vie ?

De plus, si un voleur vous vole un millier d'euros, et qu'on lui sectionne sa main, qu'obtenez-vous ? Le Coran permet de résoudre ce problème, ainsi que les problèmes liés aux systèmes de la justice pénale qui prévalent dans le monde d'aujourd'hui.

L'équivalence est la loi dans le Coran ([2:178-179](#)). Selon la justice pénale coranique, le voleur qui est reconnu coupable de vous avoir volé un millier d'euros doit travailler pour vous jusqu'à ce que vous soyez entièrement remboursé de l'argent que vous avez perdu, plus tout autre dommages et intérêts en compensation du tort qu'à pu vous causer le vol. Dans le même temps, la femme et les enfants innocents du voleur ne sont pas privés de leur homme.

Article original : [The Punishment of Theft](#)

La signification du mot "nansakh"

مَا نَنْسَخُ مِنْ آيَةٍ أَوْ نُنسِئُهَا نَأْتِ بِخَيْرٍ مِنْهَا أَوْ مِثْلَهَا ۗ أَلَمْ تَعْلَمْ أَنَّ اللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ

Si Nous "nansakh" un Ayah quelconque ou que Nous le fassions oublier, Nous en apportons un meilleur, ou un semblable. Ne sais-tu pas que Dieu est Omnipotent?

[Coran, 2:106](#)

La mauvaise interprétation du mot "nansakh" dans le Coran a joué un rôle majeur dans l'introduction du faux concept d'"abrogation coranique". (pour plus de détails sur ce sujet, lire : [Le mensonge de l'abrogation dans le Coran](#))

Les interprètes musulmans traditionalistes interprètent le mot "nasakha" comme signifiant abroger, mais par une simple étude des versets coraniques utilisant ce mot, nous pouvons confirmer que cette signification est incohérente avec l'usage coranique. Afin de trouver la véritable signification de ce mot, et comment il est utilisé par Dieu dans le Coran, nous devons examiner tous les versets coraniques où ce mot (et ses dérivés) est utilisé.

Il y a en tout et pour tout quatre versets différents où ce mot est utilisé : [2:106](#), [22:52](#), [45:29](#), [7:154](#).

Commençons avec le verset 45:29, où le sens est le plus évident des quatre :

هَذَا كِتَابُنَا يَنْطِقُ عَلَيْكُمْ بِالْحَقِّ ۗ إِنَّا كُنَّا نَسْتَنْسِخُ مَا كُنْتُمْ تَعْمَلُونَ

Voilà Notre Livre. Il parle de vous en toute vérité car Nous "nastansikh" (tout) ce que vous faisiez».

[Coran, 45:29](#)

Remplaçons maintenant le mot "nastansikh" avec le mot abroger : "Voilà Notre Livre. Il parle de vous en toute vérité car Nous abrogeons tout ce que vous faisiez»."

Il est évident que cette signification est totalement fautive. Les mots "Voilà Notre Livre" confirme que le mot "nastansikh" signifie ici "Nous mettons par écrit" ou "Nous enregistrons", et non pas "abrogeons".

وَلَمَّا سَكَتَ عَنْ مُوسَى الْغَضَبُ أَخَذَ الْأَلْوَابَ ۗ وَفِي نُسْخَتِهَا هُدًى وَرَحْمَةٌ لِلَّذِينَ هُمْ لِرَبِّهِمْ يَرْهَبُونَ

Et quand la colère de Moïse se fut calmée, il prit les tablettes. Il y avait dans leur "nuskhatiha" une guidance et une miséricorde à l'intention de ceux qui craignent leur Seigneur.

[Coran, 7:154](#)

Là aussi, si nous remplaçons le mot "nuskhatiha" avec le mot "abrogation", le verset ne veut rien dire, car comment l'abrogation des mots des tablettes pourrait guider qui que ce soit ? Par contre, si nous substituons le mot "nuskhatiha" avec le mot "texte", alors le verset prend tout son sens. Par conséquent, le sens correct de 7:154 est : "Il y avait dans leur texte une guidance et une miséricorde".

وَمَا أَرْسَلْنَا مِنْ قَبْلِكَ مِنْ رَسُولٍ وَلَا نَبِيٍّ إِلَّا إِذَا تَمَنَّى أَلْقَى الشَّيْطَانُ فِي أُمْنِيَّتِهِ فَيَنْسَخُ اللَّهُ مَا يُلْقِي الشَّيْطَانُ ثُمَّ يُحْكِمُ اللَّهُ آيَاتِهِ ۗ وَاللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ

لِيَجْعَلَ مَا يُلْقِي الشَّيْطَانُ فِتْنَةً لِلَّذِينَ فِي قُلُوبِهِمْ مَرَضٌ وَالْقَاسِيَةَ قُلُوبُهُمْ ۗ وَإِنَّ الظَّالِمِينَ لَفِي شِقَاقٍ بَعِيدٍ

Nous n'avons envoyé, avant toi, ni Messenger ni prophète qui n'ait récité (ce qui lui a été révélé) sans que le Diable n'ait essayé d'intervenir. Dieu "yansakh" ce que le Diable suggère, et Dieu renforce Ses révélations. Dieu est Omniscient et Sage.

Afin de faire, de ce que jette le Diable, une tentation pour ceux qui ont une maladie au cœur et ceux qui ont le cœur dur... Les injustes sont certes dans un schisme profond.

[Coran, 22:52-53](#)

Presque toutes les traductions se trompent ici dans l'utilisation du mot "yansakh" et le traduisent comme "abroge", mais la véritable signification ne peut pas être comprise sans lire le verset 22:53.

En 22:53 Dieu nous dit qu'il "yansakh" ce que le diable a fait, puis Dieu nous dit en 22:53 qu'Il a fait du complot du diable un test pour ceux qui doutent dans leur cœur. Réfléchissons maintenant à cette signification. Si le mot "yansakh" signifiait "abroge" ou annule, comment est-ce que le complot du diable pourrait être un test ? Comment est-ce qu'un être humain pourrait être testé par quelque chose qui a déjà été annulé ?

Cela confirme une fois de plus la signification du mot "yansakh" comme "enregistrer". Ainsi, la véritable signification de ces versets est : "Nous n'avons envoyé, avant toi, ni Messenger ni prophète qui n'ait récité (ce qui lui a été révélé) sans que le Diable n'ait essayé d'intervenir. Dieu enregistre ce que le Diable suggère, et Dieu renforce Ses révélations. Dieu est Omniscient et Sage".

Et maintenant, en revenant au verset 2:106, nous sommes capables de confirmer la véritable signification du mot "nansakh" :

"Si Nous enregistrons un Ayah quelconque ou que Nous le fassions oublier, Nous en apportons un meilleur, ou un semblable. Ne sais-tu pas que Dieu est Omnipotent?"

Article original : [The Misinterpretation of the word "nansakh" as in 2:106](#)

[Le Coran parle-t-il de 5 prières ? \(20:130\)](#)

Supporte patiemment ce qu'ils disent et célèbre Sa louange, avant le lever du soleil, avant son coucher et pendant la nuit ; et exalte Sa Gloire aux extrémités du jour. Peut-être auras-tu satisfaction
[Coran, 20:130](#)

Les partisans des 5 Salâts par jour trébuchent lors de la lecture du Coran car ils ne peuvent pas trouver les noms de 5 Salâts dans le Coran. En fait, le Coran ne contient que 3 noms de Salâts et ce sont :

- Salat Al-Fajr (prière de l'aube)
- Salat Al-Wusta (prière médiane)
- Salat Al-Isha (prière de nuit)

Il n'est fait aucune mention, ni autorisation, dans le Coran pour des Salâts telle que Salat Al-Asr, Salat Al-Maghrib ou Salat Al-Zhojr. Or, nous savons que le Coran est entièrement détaillé :

Chercherai-je une autre source de lois que Dieu, alors que c'est Lui qui a fait descendre sur vous [cette Ecriture détaillée](#) ? Ceux auxquels Nous avons donné l'Ecriture savent qu'elle est descendue de ton Seigneur avec la vérité. Ne sois donc pas parmi les sceptiques.
[Coran, 6:114](#)

Et aussi que rien n'a été omis de ce livre :

Nous n'avons rien négligé dans l'Ecriture. ...
[Coran, 6:38](#)

Malheureusement, la majorité des savants et des imams musulmans prétendent que le Coran ne contient que les grandes lignes de notre religion, et que nous avons besoin des hadiths et de la sunna pour les détails ! Inutile de dire que, si Dieu dit que le Coran est pleinement détaillé (6:114) et que rien n'a été omis (6:38), alors, en réalité, ces Imams ne croient pas Dieu ou le traitent de menteur ! Il n'est donc même pas vraiment utile de répondre à leur affirmation.

D'autres, qui prônent 5 Salâts, mais ne sont pas disposés à ignorer des versets comme 6:114 et 6:38, ont essayé de manipuler certains versets coraniques pour rendre leur réclamation valide. Certains ont fait référence à [103:1](#) par exemple, où le mot Al-Asr est mentionné, pour dire que cela confirme qu'il y a bien une Salat appelée Al-Asr. Cette affirmation est évidemment totalement fautive puisque rien dans la sourate 103 ne parle de Salât. En 103:1 Dieu fait tout simplement référence à la période de Asr (après-midi) comme un moment de la journée.

En outre, si nous devons instaurer une Salât chaque fois que nous lisons qu'un moment de la journée est mentionné dans le Coran, alors nous devrions également mettre en place une Salât appelée Al-Duha puisqu'il s'agit d'un moment de la journée qui est mentionné en [93:1](#) ! Mais il est évident que nous aurions tort de faire cela puisque 93:1 parle d'un moment de la journée et non d'une Salat ; la même chose s'applique à 103:1.

D'autres ont essayé de manipuler le verset 20:130 pour affirmer qu'il y a 5 Salâts par jour. Lisons 20:130 :

Supporte patiemment ce qu'ils disent et célèbre Sa louange ("sabih bihamd rabika"), avant le lever du soleil, avant son coucher et pendant la nuit; et exalte Sa Gloire aux extrémités du jour. Peut-être auras-tu satisfaction
[Coran, 20:130](#)

Les partisans des 5 Salâts disent que ce verset nous donne cinq moments pour la Salât !

La manipulation qui est évidente ici est que 20:130 parle de Tasbeeh et non de Salât.

Nous sommes invités à faire Tasbeeh (glorifier Dieu) et Hamd (louer Dieu), à tous les moments de la journée (quand nous en sommes capables).

- 1 - En 20:130 nous sommes invités à louer et glorifier Dieu (Tasbeeh / Hamd) avant le lever et avant le coucher du soleil.
- 2 - En 30:18 nous sommes invités à louer Dieu dans la soirée et à midi.
- 3 - En 40:55 nous sommes invités à louer et glorifier Dieu dans la soirée et tôt le matin.
- 4 - En 52:48 nous sommes invités à louer et glorifier Dieu quand nous nous réveillons.
- 5 - En 52:49 nous sommes invités à glorifier Dieu dans la nuit et après que les étoiles aient disparu (de la vue).

Les périodes ci-dessus couvrent tous les moments de la journée. En revanche, la Salât est un rituel spécifiquement structuré qui doit être observé à des moments précis de la journée. Chacune des trois Salâts a un intervalle de temps défini et ne peut pas être observée en dehors de ces heures déterminées :

...La Salât est pour les croyants une prescription à des moments déterminés.
[Coran, 4:103](#)

De plus, le rituel de la Salât, même s'il comporte la louange et la glorification de Dieu, comprend également un certain nombre d'autres actes. Lorsque nous glorifions Dieu nous faisons juste cela, mais lorsque nous observons la Salât, nous devons faire tout ce qui suit :

Wudhu (ablutions), faire face à la Mecque (Qibla), glorifier Dieu en position debout, en s'inclinant et en se prosternant.

Pour louer et glorifier Dieu, nous n'avons pas à faire d'ablutions. Nous pouvons glorifier Dieu en nous tenant debout, assis ou couché. Nous n'avons pas à nous incliner ou nous prosterner pour louer ou glorifier Dieu, et nous n'avons pas besoin de faire face à la Mecque.

La conclusion est que la glorification de Dieu (Tasbeeh) et Sa louange (Hamd) ne sont pas la même chose que la Salât. Les périodes dont il est question en 20:130 ne sont pas des temps pour la Salât, et 20:130 ne parle pas de Salât.

Comme à chaque fois, le Coran nous donne la vérification et les explications pour toutes choses.

Un verset glorieux qui met les points sur les i en faisant une nette distinction entre Salât et Tasbeeh est le verset suivant :

N'as-tu pas vu que Dieu est glorifié par tous ceux qui sont dans les cieux et la terre; ainsi que par les oiseaux déployant leurs ailes ? Chacun, certes, connaît sa Salât et son Tasbeeh. Dieu sait parfaitement ce qu'ils font.
[Coran, 24:41](#)

Ce verset est très important car il prouve que le Tasbeeh et la Salât ne sont pas la même chose. S'ils l'étaient, Dieu n'aurait pas dit : "chacun connaît sa Salât et son Tasbeeh", ce serait une répétition inutile.

Article original : [Manipulation of 20:130](#)

[Le défi en 2:23 est-il de nature poétique ?](#)

Et si vous êtes dans le doute concernant ce que Nous avons fait descendre sur Notre adorateur, apportez donc une sourate semblable à ceci, et appelez vos témoins en dehors de Dieu, si vous êtes véridiques.
[Coran, 2:23](#)

Pendant de nombreux siècles, les Musulmans arabophones ont affirmé que le défi lancé par Dieu en 2:23 est lié à la production d'un livre qui correspondrait au style poétique du Coran.

Ce défi est donnée en 2:23 et aussi dans le verset suivant:

Dis: «Même si les hommes et les djinns s'unissaient pour produire quelque chose de semblable à ce Coran, ils ne sauraient produire rien de semblable, même s'ils se soutenaient les uns les autres».
[Coran, 17:88](#)

Mais le défi du Coran est-il vraiment un défi poétique ? Pour répondre à cette question, nous devons d'abord analyser la faisabilité d'un tel défi. Tout d'abord, nous devons savoir s'il est possible de fixer des critères pour analyser le résultat. Quels critères faut-il utiliser pour comparer le style poétique du Coran à celui de n'importe quel autre livre ? Quels sont les facteurs décisifs qui nous amènerait à décider qu'un livre est supérieur à un autre, d'un point de vue poétique ? Est-ce que le nombre de rimes sera le facteur décisif ? Est-ce que le nombre total de mots différents utilisés sera un facteur déterminant ? Devons-nous considérer la diversité ou la fréquence des phrases allégoriques ? Faut-il compter les métaphores Ou quoi ?

Immédiatement, nous sommes confrontés à un dilemme majeur ! Nous nous rendons compte qu'il est assez difficile de comparer deux oeuvres du même auteur avec un quelconque degré de praticité, comme Hamlet et Macbeth de Shakespeare, sans parler du Coran avec n'importe quel autre livre ! Il n'est tout simplement pas possible d'avoir des critères probants. Car, bien que l'on puisse dire "J'aime plus Hamlet" ou "J'aime plus Macbeth", à la fin il n'est pas possible de dire lequel est un travail de qualité supérieure. De même, il n'est pas possible de déterminer laquelle des compositions de Mozart est de qualité supérieure. Différentes personnes vont toujours avoir leurs propres favoris.

Il sera bientôt évident qu'en ce qui concerne deux oeuvres d'art, que ce soient des romans, des symphonies ou des sculptures, en raison de l'absence de dispositifs et de critères de mesure, il n'est PAS possible de déterminer dans un sens pratique qui est supérieure à l'autre. Tout dépend des goûts personnels de chacun.

Par conséquent, nous constatons que cela a été le verdict de tous ceux qui avaient à donner un avis sur la question de la supériorité poétique du Coran. Tous les Musulmans diront que le Coran est le livre le plus supérieur en ce qui concerne la maîtrise poétique, et tous les non-Musulmans diront le contraire. Qui peut décider de l'issue ? Est-il rationnellement possible d'arriver à un résultat concluant ? La réponse est encore une fois NON.

La question suivante est de savoir si Dieu, dans son infinie sagesse, nous aurait donné un défi dans le Coran en sachant que ce défi ne peut être résolu ? Une fois encore, la réponse est NON.

Il a fallu attendre l'année 1974, quand un chimiste égyptien, le Dr Rashad Khalifa, a découvert le vrai sens du défi du Coran.

Le Dr. Khalifa a découvert que l'ensemble du Coran a été codé avec le chiffre 19 d'une manière si complexe qu'il présente une structure miraculeuse qui est facile à voir, mais impossible à dupliquer.

Les mathématiques, étant la science ultime, ne peuvent être réfutées ou démenties. N'importe quel domaine de la science est basé sur un ensemble de théories en accord avec nos connaissances et nos compréhensions actuelles. Les théories scientifiques sont révisées et réévaluées tout le temps, leur précision dépendant de notre compréhension actuelle ainsi que de l'efficacité des dispositifs de mesure. Mais pas en mathématiques ! Personne n'est susceptible de venir demain ou au siècle prochain et de découvrir que $1 + 2$ n'est pas égal à 3 ! Et personne n'est susceptible de venir demain et de découvrir que la somme de deux nombres positifs ne donne pas un nombre positif !

C'est la raison pour laquelle Dieu a choisi les mathématiques pour présenter à l'humanité une preuve visible de Son existence et la preuve que le Coran est Sa Parole. Le défi de Dieu est tout simplement de dupliquer le miracle numérique du Coran. Au sein de la structure numérique du Coran, nous assistons à un mépris total de toutes les lois de probabilités.

(pour plus de détails sur le miracle mathématique du Coran, lire : [Le miracle du Coran](#))

Article original : [Is the challenge in 2:23 of a poetic nature?](#)

Le mot Hikma dans le Coran ne signifie pas Hadiths et Sunna

Comme le Coran ne contient pas la mention des mots "Sunna de Mohammad", les partisans de la sunna sont obligés de manipuler le sens de certains mots coraniques afin de créer des références coraniques aux "hadiths" et à la "Sunna". Le mot qu'ils utilisent pour appuyer leurs dires est "al-hikma" que l'on trouve dans plusieurs versets comme :

وَإِذَا طَلَقْتُمُ النِّسَاءَ فَبَلِّغْنَ أَجَلَهُنَّ فَأَمْسِكُوهُنَّ بِمَعْرُوفٍ أَوْ سَرِّحُوهُنَّ بِمَعْرُوفٍ ۚ وَلَا تُمْسِكُوهُنَّ ضِرَارًا لِيَتَعْتَدُوا ۚ وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ فَقَدْ ظَلَمَ نَفْسَهُ ۚ وَلَا تَتَّخِذُوا آيَاتِ اللَّهِ هُزُوعًا ۚ وَادْكُرُوا نِعْمَتَ اللَّهِ عَلَيْكُمْ وَمَا أَنْزَلَ عَلَيْكُمْ مِنَ الْكِتَابِ وَالْحِكْمَةِ يَعِظُكُمْ بِهِ ۚ وَاتَّقُوا اللَّهَ وَاعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمٌ

Et quand vous divorcez d'avec vos épouses, et que leur délai expire, alors, reprenez-les conformément à la bienséance ou libérez-les conformément à la bienséance. Mais ne les retenez pas pour leur faire du tort: vous transgresseriez alors et quiconque agit ainsi se fait du tort à lui-même. Ne prenez pas en moquerie les versets de Dieu. **Et rappelez-vous le bienfait de Dieu envers vous, ainsi que le Livre et la Sagesse (hikma) qu'Il vous a fait descendre;** par lequel Il vous instruit. Et craignez Dieu, et sachez que Dieu est Omniscient.
[Coran, 2:231](#)

Littéralement parlant, "al-kitab" signifie le livre (le Coran) et "al-hikma" la sagesse. Tous les dictionnaires arabe indiquent la même définition. Néanmoins, afin de créer une référence à la Sunna de Mohammad dans le Coran, alors qu'il n'y en a pas, les partisans de la sunna affirment que le mot "al-hikma" fait référence à la sunna de Mohammad !

Au fond, ils disent que Dieu a utilisé le mot "sagesse" non pas pour dire "sagesse" mais pour dire "sunna" ! Devons-nous nous demander si Dieu essaye d'être ambigu ? et si Dieu voulait parler de sunna, pourquoi n'a-t-il pas juste dit "sunna de Mohammad" ?

De plus, est-ce que Dieu nous mentirait ? Il ferait référence à la sunna de Mohammad dans le verset 2:231, mais en même temps il nous dirait que la SEULE sunna est la sunna de Dieu ? ([33:62](#), [35:43](#), [48:23](#))

En étudiant attentivement ces versets coraniques, on peut comprendre que cette interprétation est complètement fautive :

1. Le mot "bihi" qui apparaît à la fin du verset "2:231" (wama anzala AAalaykum mina alkitabi waalhikmati yaAAithukum **bihi**) est au singulier, donc il décrit une seule chose et non deux. La traduction doit donc être "par lequel Il vous instruit" (et non "lesquels" !). Pour cette raison, les mots "al-hikma" et "al-kitab" doivent désigner une seule chose et non deux, à moins que Dieu ne fasse des erreurs de grammaire ! Si les mots "al-kitab" et "al-hikma" faisaient référence au Coran et à la Sunna, alors le verset devrait se terminer grammaticalement par le mot "bihima" (par lesquels), qui est le duel (pluriel de deux choses).

2. Le Coran nous indique à plusieurs reprises que la seule révélation envoyée à Mohammad était le Coran (voir [6:19](#) plus bas). Les paroles personnelles (hadiths) du prophète ne sont pas une révélation, elles ne sont que ses propres paroles humaines. Par conséquent, les mots "le Livre et la Sagesse (hikma) qu'Il vous a fait descendre" du verset 2:231 ne peuvent désigner le Coran et la Sunna, car la Sunna n'est pas une révélation. Les mots "qu'Il a fait descendre" indiquent clairement que le mot "al-hikma" ne peut pas faire référence aux hadiths de Mohammad.

3. Le mot "al-hikma" est utilisé tout au long du Coran comme adjectif de "al-kitab" (le livre, le Coran) :

وَالْقُرْآنِ الْحَكِيمِ

Par "[le Coran Al-Hakim](#)".

[Coran, 36:2](#)

الرَّ تِلْكَ آيَاتُ الْكِتَابِ الْحَكِيمِ

Alif, Lâ, Râ. Voici les versets du "[Livre Al-Hakim](#)".

[Coran, 10:1](#)

Et aussi [31:2](#)

4. Le même mot "al-hikma" est utilisé dans le Coran en relation avec les prophètes et messagers qui vécurent avant l'époque de Mohammad. Il est évident qu'avant que Mohammad ne vive, sa Sunna n'existait pas. Donc, dire que "al-hikma" signifie "Sunna de Mohammad" est incorrect. Etudions les versets suivants :

a) voici les paroles de Dieu à Jésus :

إِذْ قَالَ اللَّهُ يَا عِيسَى ابْنَ مَرْيَمَ اذْكُرْ نِعْمَتِي عَلَيْكَ وَعَلَىٰ وَالِدَتِكَ إِذْ أَيَّدتُّكَ بِرُوحِ الْقُدُسِ تُكَلِّمُ النَّاسَ فِي الْمَهْدِ وَكَهْلًا ۖ وَإِذْ عَلَّمْتُكَ الْكِتَابَ وَالْحِكْمَةَ وَالتَّوْرَةَ وَالْإِنْجِيلَ ۖ وَإِذْ تَخَلَّقُ مِنَ الطِّينِ كَهَيْئَةِ الطَّيْرِ بِإِذْنِي فَتَنْفِخُ فِيهَا فَتَكُونُ طَيْرًا بِإِذْنِي ۖ وَتُبْرِئُ الْأَكْمَةَ وَالْأَبْرَصَ بِإِذْنِي ۖ وَإِذْ تُخْرِجُ الْمَوْتَىٰ بِإِذْنِي ۖ وَإِذْ كَفَفْتُ بَنِي إِسْرَائِيلَ عَنْكَ إِذْ جِئْتَهُم بِالْبَيِّنَاتِ فَقَالَ الَّذِينَ كَفَرُوا مِنْهُمْ إِنْ هَذَا إِلَّا سِحْرٌ مُّبِينٌ

Et quand Dieu dira: «O Jésus, fils de Marie, rappelle-toi Mon bienfait sur toi et sur ta mère quand Je te fortifiais du Saint-Esprit. Au berceau tu parlais aux gens, tout comme en ton âge mûr. **Je t'enseignais le Livre, la Sagesse (al-hikma), la Thora et l'Évangile!** Tu fabriquais de l'argile comme une forme d'oiseau par Ma permission; puis tu soufflais dedans. Alors par Ma permission, elle devenait oiseau. Et tu guérissais par Ma per-

mission, l'aveugle-né et le lépreux. Et par Ma permission, tu faisais revivre les morts. Je te protégeais contre les Enfants d'Israël pendant que tu leur apportais les preuves. Mais ceux d'entre eux qui ne croyaient pas dirent: «Ceci n'est que de la magie évidente».

[Coran, 5:110](#)

Le mot "al-hikma" ne peut clairement pas désigner ici la Sunna de Mohammad.

b) voici les paroles d'Abraham implorant son Seigneur :

رَبَّنَا وَابْعَثْ فِيهِمْ رَسُولًا مِنْهُمْ يَتْلُو عَلَيْهِمْ آيَاتِكَ وَيُعَلِّمُهُمُ الْكِتَابَ وَالْحِكْمَةَ وَيُزَكِّيهِمْ ۗ إِنَّكَ أَنْتَ الْعَزِيزُ الْحَكِيمُ

Notre Seigneur! Envoie l'un des leurs comme messager parmi eux, pour **leur réciter Tes versets (Ayat), leur enseigner le Livre (Kitab) et la Sagesse (Al-Hikma)**, et les purifier. Car c'est Toi certes le Puissant, le Sage!

[Coran, 2:129](#)

Une nouvelle fois, le mot "al-hikma" ne peut rien signifier d'autre que sagesse. Abraham n'avait aucune connaissance de la "Sunna" de Mohammad.

5. Une preuve supplémentaire que le mot "al-hikma" utilisé dans le Coran signifie sagesse et non Sunna se trouve dans le verset suivant :

يُؤْتِي الْحِكْمَةَ مَنْ يَشَاءُ ۗ وَمَنْ يُؤْتَ الْحِكْمَةَ فَقَدْ أُوتِيَ خَيْرًا كَثِيرًا ۗ وَمَا يَذَّكَّرُ إِلَّا أُولُو الْأَلْبَابِ

Il donne la sagesse (al-hikma) à qui Il veut. Et celui à qui la sagesse (al-hikma) est donnée, vraiment, c'est un bien immense qui lui est donné. Mais les doués d'intelligence seulement s'en souviennent.

[Coran, 2:269](#)

Les mots "à qui Il veut" indiquent que Dieu accorde "al-hikma" à n'importe lequel des croyants et pas juste à Ses messagers. Si l'on suppose que "al-hikma" signifie la Sunna alors on devrait croire que n'importe quel croyant ordinaire pourrait avoir sa propre Sunna personnelle qui devrait être suivie par les autres croyants ! Ce n'est bien sûr pas le cas. Le verset s'explique parfaitement bien si on accepte le sens correct de "al-hikma" qui est la sagesse.

6. Dans la sourate 17, nous trouvons une démonstration claire que le mot "al-hikma" définit la capacité de différencier le bien du mal et la sagesse de choisir ce qui est bien. Si nous lisons les versets de [17:22](#) à [17:39](#), nous apprenons que Dieu nous ordonne de n'adorer que Lui, d'honorer nos parents, de donner l'aumône au proche parent, au nécessiteux, au pauvre, au voyageur, sans être gaspilleur ou avare, de ne pas tuer nos enfants par peur de la pauvreté, de ne pas commettre l'adultère, de ne pas abuser de l'argent des orphelins, de tenir nos engagements, de commercer de manière juste et équitable, et de vérifier toute chose avant de le suivre aveuglément et de ne pas agir en vain. Et après nous avoir donné tous ces conseils précieux, Dieu nous informe que ces vertus sont ce que représente la sagesse ([17:39](#)).

Dans ce sens, "al-hikma" n'est pas un recueil de "hadiths" (paroles) d'une seule personne mais plutôt une bénédiction que Dieu donne à Ses serviteurs.

7. Peut-être la raison la plus simple et la plus convaincante de rejeter la signification corrompue de "al-hikma" (de signifier "sunna"), est le fait que Dieu n'est jamais imprécis ou aimant nous fournir des puzzles. Dieu affirme que le Coran est simple, qu'il ne contient aucune tortuosité :

قُرْآنًا عَرَبِيًّا غَيْرَ ذِي عِوَجٍ لَعَلَّهُمْ يَتَّقُونَ

Un Coran (en langue) arabe, dénué de tortuosité, afin qu'ils soient pieux!

[Coran, 39:28](#)

Assurément, si Dieu avait voulu que nous suivions les enseignements du Coran et de la Sunna, Il aurait fait mention de la "sunna de Mohammad" explicitement dans le Coran. Or, la seule Sunna mentionnée dans le Coran est la Sunna de Dieu :

سُنَّةَ اللَّهِ فِي الَّذِينَ خَلَوْا مِنْ قَبْلُ ۗ وَلَنْ تَجِدَ لِسُنَّةِ اللَّهِ تَبْدِيلًا

Telle était la loi (sunna) établie par Dieu envers ceux qui ont vécu auparavant et tu ne trouveras pas de changement dans la loi (sunna) de Dieu.

[Coran, 33:62](#)

La Sunna de Dieu se trouve dans le Coran et les Ecritures précédentes.

De plus, si Dieu avait révélé à Mohammad une Sunna supplémentaire, autre que le Coran, comme l'affirment les Sunnites, alors nous nous attendrions à ce que Dieu dise "Nous t'avons révélé le livre (al-kitab) et la Sunna". Mais la seule Révélation approuvée par le Coran est le Coran lui-même :

وَأَنْزَلْنَا إِلَيْكَ الْكِتَابَ بِالْحَقِّ مُصَدِّقًا لِمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ الْكِتَابِ وَمُهَيِّمًا عَلَيْهِ ۗ فَاحْكُم بَيْنَهُمْ بِمَا أَنْزَلَ اللَّهُ ۗ وَلَا تَتَّبِعْ أَهْوَاءَهُمْ عَمَّا جَاءَكَ مِنَ الْحَقِّ ۗ لِكُلِّ جَعَلْنَا مِنْكُمْ شِرْعَةً وَمِنْهَاجًا ۗ وَلَوْ شَاءَ اللَّهُ لَجَعَلَكُمْ أُمَّةً وَاحِدَةً وَلَكِنْ لِيَبْلُوَكُمْ فِي مَا آتَاكُمْ ۗ فَاسْتَبِقُوا الْخَيْرَاتِ ۗ إِلَى اللَّهِ مَرْجِعُكُمْ جَمِيعًا فَيُنَبِّئُكُمْ بِمَا كُنْتُمْ فِيهِ تَخْتَلِفُونَ

Et sur toi (Mohammad) **Nous avons fait descendre le Livre** en toute vérité, pour confirmer le Livre qui était là avant lui et pour prévaloir sur lui...

[Coran, 5:48](#)

En réalité, Dieu prend un serment de Son prophète de ce qui lui a été révélé. Ce serment ne contient rien d'autre que le Coran :

قُلْ أَيُّ شَيْءٍ أَكْبَرُ شَهَادَةً ۗ قُلْ اللَّهُ ۖ شَهِيدٌ بَيْنِي وَبَيْنَكُمْ ۖ وَأُوحِيَ إِلَيَّ هَذَا الْقُرْآنُ لِأُنذِرَكُمْ بِهِ وَمَنْ بَلَغَ ۗ أَذُنَكُمْ
لِتَشْهَدُوا ۚ إِنَّ مَعَ اللَّهِ آلِهَةً أُخْرَىٰ ۗ قُلْ لَا أَشْهَدُ ۗ قُلْ إِنَّمَا هُوَ إِلَهُ وَاحِدٌ وَإِنِّي بَرِيءٌ مِمَّا تُشْرِكُونَ

Dis: «Qu'y a-t-il de plus grand en fait de témoignage?» Dis: «Dieu est témoin entre moi et vous; et ce Coran m'a été révélé pour que je vous avertisse, par sa voie, vous et tous ceux qu'il atteindra. «Est-ce vous vraiment qui attestez qu'il y ait avec Dieu d'autres divinités? Dis: «Je n'atteste pas». Dis (aussi): «Il n'y a qu'une Divinité Unique. Et moi, je désavoue ce que vous (Lui) associez».

[Coran, 6:19](#)

Enfin, Dieu ordonne au prophète de gouverner et d'arbitrer entre les gens en se fondant sur le Coran et rien d'autre que le Coran :

إِنَّا أَنْزَلْنَا إِلَيْكَ الْكِتَابَ بِالْحَقِّ لِتَحْكُمَ بَيْنَ النَّاسِ بِمَا أَرَاكَ اللَّهُ ۗ وَلَا تَكُنْ لِلْخَائِنِينَ خَصِيمًا

Nous avons fait descendre vers toi le Livre en toute vérité, pour que tu juges entre les gens, selon ce que Dieu t'a appris. Et ne te fais pas l'avocat des traîtres.

[Coran, 4:105](#)

Pour conclure, le mot "al-hikmah" signifie sagesse dans tous les dictionnaires arabes. Délaisser le sens littéral et direct et accepter un sens manipulé équivaut à rejeter la vérité du Coran.

Article original : [The word Al-Hikmah \(Wisdom\) in the Quran does NOT mean the Hadith and Sunna](#)

Le mot "shaheed" ne signifie pas martyr

Le concept de shaheed, interprété par certains comme signifiant martyr, est totalement non coranique. Selon les "savants" musulmans traditionnels, quiconque est assassiné, noyé ou tué par le feu devient un shaheed (martyr) et va au paradis. Ce concept n'a aucun fondement coranique.

Le Coran souligne le fait que la manière dont l'être humain meurt n'a pas de rapport avec sa destination dans l'au-delà. Les incroyables et les adorateurs d'idoles sont destinés à l'enfer, quelque soit la manière dont ils meurent. D'un autre côté, les croyants qui mènent une vie pieuse vont au paradis, encore une fois quelque soit la manière dont ils meurent.

Cette croyance erronée est la conséquence de la mauvaise interprétation du verset suivant :

وَالَّذِينَ هَاجَرُوا فِي سَبِيلِ اللَّهِ ثُمَّ قُتِلُوا أَوْ مَاتُوا لَيَرْزُقَنَّهُمُ اللَّهُ رِزْقًا حَسَنًا ۗ وَإِنَّ اللَّهَ لَهُوَ خَيْرُ الرَّازِقِينَ

Ceux qui émigrent dans le sentier de Dieu et qui sont tués ou meurent, Dieu leur accordera certes une belle récompense, car Dieu est le meilleur des donateurs.

[Coran, 22:58](#)

Les "savants" traditionnels utilisent les mots "qui sont tués" pour indiquer que le fait d'être tué est ce qui rend quelqu'un "shaheed" (martyr), ce qui lui donne le paradis comme récompense. Ils ont oublié que le verset inclut également les mots "ou meurent" (c'est-à-dire d'une mort naturelle). En d'autres mots ils sont toujours destinés au paradis même s'ils meurent naturellement. Ce sont les oeuvres de ces croyants qui les font entrer au paradis et non pas la manière dont ils sont morts.

En 22:58 Dieu explique qu'Il accordera à ces croyants une belle récompense, non pas pour avoir été tués, mais pour avoir vécu pour la cause de Dieu.

De plus, le mot "shaheed" dans le Coran ne signifie absolument pas martyr, il signifie "témoin". Un exemple est donné dans le verset suivant :

وَيَوْمَ نَبْعَثُ فِي كُلِّ أُمَّةٍ شَهِيدًا عَلَيْهِمْ مِنْ أَنْفُسِهِمْ ۗ وَجِئْنَا بِكَ شَهِيدًا عَلَىٰ هَؤُلَاءِ ۗ وَنَزَّلْنَا عَلَيْكَ الْكِتَابَ تَبْيَانًا لِكُلِّ شَيْءٍ وَهُدًى وَرَحْمَةً وَبُشْرَىٰ لِلْمُسْلِمِينَ

Et le jour où dans chaque communauté, Nous susciterons parmi eux-mêmes un témoin (shaheed) contre eux, Et Nous t'emmènerons (Mohammad) comme témoin contre ceux-ci. Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre, comme un exposé explicite de toute chose, ainsi qu'un guide, une grâce et une bonne annonce aux Musulmans.

[Coran, 16:89](#)

En 3:98, Dieu Se nomme Lui-même "shaheed", ce qui ne signifie évidemment pas que Dieu est un martyr !

قُلْ يَا أَهْلَ الْكِتَابِ لِمَ تَكْفُرُونَ بِآيَاتِ اللَّهِ وَاللَّهُ شَهِيدٌ عَلَىٰ مَا تَعْمَلُونَ

- Dis: «O gens du Livre, pourquoi ne croyez-vous pas aux versets de Dieu (al-Qur'ân), alors que Dieu est témoin (shaheed) de ce que vous faites?»

[Coran, 3:98](#)

Pour la signification correcte du mot shaheed (témoin) lire aussi : [6:19](#), [34:47](#), [16:84](#), [22:78](#), [4:41](#), [4:159](#), [50:21](#), [2:143](#).

Article original : [The Quranic meaning of the word 'Shaheed'](#)

Le Prophète a-t-il expliqué le Coran ?

Est-ce que les versets 16:44 et 3:164 autorisent les hadiths comme seconde source de Loi en plus du Coran ?

Les versets 16:44 et 3:164 ont été utilisés pour affirmer que, puisque le messager aurait été mandaté pour expliquer le Coran, nous avons besoin des hadiths qui expliquent le Coran :

بِالْبَيِّنَاتِ وَالزُّبُرِ ۗ وَأَنْزَلْنَا إِلَيْكَ الذِّكْرَ لِتُبَيِّنَ لِلنَّاسِ مَا نُزِّلَ إِلَيْهِمْ وَلَعَلَّهُمْ يَتَفَكَّرُونَ

(Nous les avons envoyés) avec des preuves évidentes et des livres saints. Et vers toi, Nous avons fait descendre le rappel (Coran), pour que tu exposes clairement aux gens ce qu'on a fait descendre pour eux et afin qu'ils réfléchissent.

[Coran, 16:44](#)

لَقَدْ مَنَّ اللَّهُ عَلَى الْمُؤْمِنِينَ إِذْ بَعَثَ فِيهِمْ رَسُولًا مِنْ أَنْفُسِهِمْ يَتْلُو عَلَيْهِمْ آيَاتِهِ وَيُزَكِّيهِمْ وَيُعَلِّمُهُمُ الْكِتَابَ وَالْحِكْمَةَ وَإِنْ كَانُوا مِنْ قَبْلُ لَفِي ضَلَالٍ مُبِينٍ

Dieu a très certainement fait une faveur aux croyants lorsqu'Il a envoyé chez eux un messager de parmi eux-mêmes, qui leur récite Ses versets, les purifie et leur enseigne le Livre et la Sagesse, bien qu'ils fussent auparavant dans un égarement évident.

[Coran, 3:164](#)

Pour analyser cette affirmation, nous devons traiter deux points :

- Est-ce que ces versets autorisent les hadiths comme une autre source de lois que le Coran ?
- Est-ce que le messager peut réellement guider les gens au véritable sens et message du Coran ?

Est-ce que ces versets autorisent les hadiths comme une autre source de lois que le Coran ?

La signification de "thikr"

Les partisans des hadiths interprètent faussement le verset 16:44 en le traduisant ainsi : "Nous avons fait descendre le Rappel, pour que tu exposes clairement aux gens ce qu'on a fait descendre pour eux (le Coran)". Ils affirment donc que le prophète aurait eu une seconde révélation, le "Rappel", permettant d'expliquer le Coran. Ce "Rappel" se trouverait aujourd'hui contenu dans les recueils de hadiths.

Pour traduire correctement ce verset, lisons le précédent :

وَمَا أَرْسَلْنَا مِنْ قَبْلِكَ إِلَّا رَجَالًا نُوحِي إِلَيْهِمْ ۖ فَاسْأَلُوا أَهْلَ الذِّكْرِ إِنْ كُنْتُمْ لَا تَعْلَمُونَ

Nous n'avons envoyé, avant toi, que des hommes auxquels Nous avons fait des révélations. Demandez donc aux gens du rappel si vous ne savez pas.

[Coran, 16:43](#)

Dieu nous parle des hommes, auxquels Dieu avait fait des révélations, ayant précédé le prophète Mohammad. Il dit aux Musulmans de l'époque de "demander aux gens du rappel" pour confirmer ces paroles (qu'il y a bien eu des prophètes avant Mohammad). Les mots arabe sont "fassaloo ahla ath-thikri", "ahla" signifiant "peuple", et "ath-thikri" le "rappel". Qui est donc ce "peuple du rappel" ? Logiquement, en prenant en compte le début du verset, ce sont les gens auxquels des prophètes ont été envoyé, donc les Juifs, Chrétiens etc.

Le "Rappel" correspond donc ici à une révélation de Dieu, à des Ecritures Saintes. Et le "peuple du rappel" correspond aux gens qui ont reçu la Bible, les Evangiles etc.

On peut comparer cette appellation au terme "peuple du Livre", "ahl alkitab", utilisé dans de nombreux versets : [2:105](#), [3:64](#), [3:70](#), [4:153](#), [4:159](#) etc.

Revenons au verset 16:44, Dieu dit "waanzalna ilayka ath-thikra", "Nous avons fait descendre le Rappel sur toi". En toute logique le Rappel correspond ici également à une Révélation, à un Livre Saint... donc le Coran puisque Dieu s'adresse au prophète Mohammad. Et pourquoi le Coran ? Pour "expliquer aux gens ce qu'on a fait descendre sur eux", c'est-à-dire expliquer les Ecritures antérieures aux Juifs, Chrétiens etc.

Donc la traduction logique et simple du verset est : "Et vers toi, Nous avons fait descendre le Rappel (= le Coran), pour que tu expliques clairement

aux gens ce qu'on a fait descendre pour eux (Bible, Evangile etc...) et afin qu'ils réfléchissent."

Le Messager n'a transmis que le Coran

Les mots du verset 16:44 énoncent donc clairement que le messager ne peut expliciter des choses qu'au moyen de ce qui lui est révélé (le Coran). Cela est aussi confirmé dans le verset 6:114 qui énonce que la seule source de loi est le Coran. De plus, le messager avait l'interdiction formelle d'ajouter ses propres enseignements au message reçu par Dieu. S'il l'avait fait il aurait encouru un châtement sévère de la part de Dieu (cf [69:44-46](#)).

Tout cela signifie que le messager n'était autorisé qu'à transmettre le message du Coran et rien d'autre. Obéir aveuglément à chaque parole prononcée par le messager est l'oeuvre de ceux qui essaient d'en faire une idole, et ils essaient d'y arriver en corrompant les versets coraniques, comme celui qui dit "obéissez à Dieu et au messager". Pour plus de détails sur ce sujet : [Obéir au Messager](#)

Un des messages très clair du Coran est qu'à partir du moment où quelqu'un suit n'importe quel enseignement personnel non autorisé dans le Coran, il devient aussitôt coupable d'idolâtrie et est promis à un châtement sévère :

أَمْ لَهُمْ شُرَكَاءُ شَرَعُوا لَهُمْ مِنَ الدِّينِ مَا لَمْ يَأْذَنْ بِهِ اللَّهُ ۚ وَلَوْلَا كَلِمَةُ الْفَصْلِ لَفُضِيَ بَيْنَهُمْ ۗ وَإِنَّ الظَّالِمِينَ لَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ

Ou bien auraient-ils des associés (à Dieu) qui auraient établi pour eux des lois religieuses que Dieu n'a jamais permises? Or, si l'arrêt décisif n'avait pas été prononcé, il aurait été tranché entre eux. Les injustes auront certes un châtement douloureux.
[Coran, 42:21](#)

Est-ce que le messager peut réellement guider les gens au véritable sens et message du Coran ?

Il faut préciser qu'une erreur courante est faite quand un ou deux versets sont pris isolément. Sans regarder tous les versets traitant d'un sujet particulier, on peut arriver à une déduction erronée.

Si nous lisons 16:44 et 3:164 de manière isolée, on peut croire que le messager pouvait expliquer le Coran aux gens et qu'il était l'enseignant du Coran, mais qu'en est-il du verset 55:1-2 qui dit que Dieu est Celui qui enseigne le Coran ?

الرَّحْمَنُ
عَلَّمَ الْقُرْآنَ

Le Tout Miséricordieux.
Il a enseigné le Coran.
[Coran, 55:1-2](#)

Qu'en est-il également du verset 75:19 où Dieu parle au messager et lui dit ensuite clairement que c'est Lui (Dieu) qui expliquera le Coran ?

ثُمَّ إِنَّ عَلَيْنَا بَيَانَهُ

A Nous, ensuite incombera son explication.
[Coran, 75:19](#)

Il est clair qu'avec ces versets nous avons une vue d'ensemble différente.

Par conséquent, nous devons réussir à tirer une signification commune qui sera en harmonie avec tous les versets coraniques, et non juste 3:164 et 16:44.

Cette signification commune est que le messager a transmis le Coran aux gens et qu'il a passé le restant de ses jours à prêcher le Coran et à ordonner aux gens de le suivre et à leur montrer ce que le Coran attendait d'eux.

Cependant, le messager ne peut guider personne ni garantir que tous les gens comprendront le véritable message du Coran. C'est Dieu, et Dieu seul, qui peut guider les gens et réellement expliquer le message du livre à ceux qui méritent d'être guidés.

Les versets coraniques qui confirment cette vérité sont nombreux, comme :

إِنَّكَ لَا تَهْدِي مَنْ أَحْبَبْتَ وَلَكِنَّ اللَّهَ يَهْدِي مَنْ يَشَاءُ ۚ وَهُوَ أَعْلَمُ بِالْمُهْتَدِينَ

Tu (Mohammad) ne diriges pas celui que tu aimes: mais c'est Dieu qui guide qui Il veut. Il connaît mieux cependant les bien-guidés.
[Coran, 28:56](#)

Et en 72:21 il est ordonné au messager de proclamer à tout le monde :

قُلْ إِنِّي لَا أَمْلِكُ لَكُمْ ضَرًّا وَلَا رَشَدًا

Dis: «Je ne possède aucun moyen pour vous faire du mal, ni pour vous mettre sur le chemin droit».

[Coran, 72:21](#)

Le messager est un outil et un intermédiaire entre Dieu et les hommes, mais le messager ne peut pas changer ce qui est dans les coeurs ni implanter la croyance dans les coeurs, ni guider quiconque, il ne peut que passer le message :

وَأَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ وَاحْذَرُوا ۚ فَإِن تَوَلَّيْتُمْ فَأَعْلَمُوا أَنَّمَا عَلَىٰ رَسُولِنَا الْبَلَاغُ الْمُبِينُ

Obéissez à Dieu, obéissez au Messager, et prenez garde! Si ensuite vous vous détournez... alors **sachez qu'il n'incombe à Notre messager que de transmettre le message clairement.**

[Coran, 5:92](#)

Cette tâche ne s'applique d'ailleurs pas qu'au messager, elle s'applique à n'importe quel imam, enseignant ou prêcheur. Il y a des milliers de tels enseignants à travers le monde qui donnent des conférences, des leçons et des sermons. Ils essaient tous d'expliquer le Coran, mais est-ce que leur auditoir comprend le message du Livre ?

La réponse est NON !

Le fait que 99% des Musulmans suit aujourd'hui une religion corrompue qui n'a pas grand-chose à voir avec le Coran, et le fait qu'ils commettent du "shirk" (associer des partenaires à Dieu) en faisant du prophète un partenaire de Dieu dans la shahâda et la salât prouve qu'en dépit de leurs nombreux enseignants, ils n'ont pas réellement compris le message de Dieu. Leurs enseignants n'ont pu réellement leur expliquer le Coran.

En conclusion, le messager n'est autorisé qu'à utiliser le Coran seul pour prêcher les gens. Le messager a transmis le message du Livre aux gens et les a invité à accepter et à suivre le Coran, mais il ne pouvait guider quiconque ni garantir que les gens saisissent le véritable message du Coran. Et si le messager ne pouvait guider quiconque (72:21), il en va alors de même pour les hadiths qui offriraient, soi-disant, la guidée !

Article original : [Do the words in 16:44 and 3:164 authorise the Hadith as a second source of Law besides the Quran?](#)

Le Prophète est-il un exemple à suivre ?

لَقَدْ كَانَ لَكُمْ فِي رَسُولِ اللَّهِ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ لِمَنْ كَانَ يَرْجُو اللَّهَ وَالْيَوْمَ الْآخِرَ وَذَكَرَ اللَّهَ كَثِيرًا

En effet, vous avez dans le Messager de Dieu un excellent modèle (à suivre), pour quiconque espère en Dieu et au Jour dernier et invoque Dieu fréquemment.

[Coran, 33:21](#)

Ce verset coranique a été gravement manipulé par ceux qui tentent de justifier leur croyance en la sunna du messager. Et puisque le Coran affirme clairement que la seule sunna est la sunna de Dieu ([33:62](#), [35:43](#) et [48:23](#)), ils ont besoin de manipuler certains mots et versets coraniques pour essayer d'appuyer leurs dires.

Selon les avocats des hadiths, ils interprètent les mots du verset 33:21, qui énonce que le messager a établi un bon exemple pour les croyants, pour prêcher que les croyants doivent suivre tout ce que le messager a fait ! Cela inclut tous ses actes, de la manière dont il observait ses prières et les autres rites, jusqu'à ses habitudes personnelles comme : avec quelle main manger, de quelle longueur doit être la barbe, avec quel pied entrer aux toilettes, comment il se mouchoit le matin et même s'il urinait debout ou assis ! Evidemment, ce n'est pas le message de 33:21, et ce n'est pas la raison pour laquelle Dieu envoie des messagers !

Les partisans des hadiths citent toujours les mots "usswaton hasana" (bon exemple) du verset 33:21, et pourtant ils négligent totalement le reste du verset. Quand on prend en compte tous les mots du verset, on se rend compte que Dieu nous dit que le prophète a établi un bon exemple dans deux domaines en particulier :

1. Le messager a établi un bon exemple pour ceux qui "espèrent en Dieu et au Jour Dernier".
2. Le messager a établi un bon exemple pour ceux qui "invoquent fréquemment Dieu".

Dieu est donc très précis quand il nous dit en quoi le messager a établi un bon exemple. Il n'a pas établi d'exemple dans tout ce qu'il a fait, ni ne doit être suivi aveuglément en tant que personne, mais il a établi un exemple dans deux domaines spécifiques.

Donc pour suivre l'exemple du Prophète, nous devons "espérer en Dieu et au Jour Dernier, et invoquer fréquemment Dieu".

Nous n'avons aucunement besoin de montagnes de recueils de contes fabriqués comme ceux d'Abu Hurayra ou d'autres pour être capable d'espérer en Dieu et au Jour Dernier, ou pour se rappeler constamment de Dieu.

Mais ce n'est pas tout, le Coran continue de nous fournir de solides confirmations que le bon exemple (usswaton hasana) établi par le messager est lié spécifiquement au contexte donné par le Coran.

Examinons les versets coraniques suivants :

قَدْ كَانَتْ لَكُمْ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ فِي إِبْرَاهِيمَ وَالَّذِينَ مَعَهُ إِذْ قَالُوا لِقَوْمِهِمْ إِنَّا بُرَاءُ مِنْكُمْ وَمِمَّا تَعْبُدُونَ مِنْ دُونِ اللَّهِ كَفَرْنَا بِكُمْ وَبَدَا بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمْ الْعَدَاوَةُ وَالْبَغْضَاءُ أَبَدًا حَتَّىٰ تُؤْمِنُوا بِاللَّهِ وَحَدَهُ الْأَقْوَالُ إِبْرَاهِيمَ لِأَبِيهِ لَأَسْتَغْفِرَنَّ لَكَ وَمَا أَمْلِكُ لَكَ مِنَ اللَّهِ مِنْ شَيْءٍ رَبَّنَا عَلَيْكَ تَوَكَّلْنَا وَإِلَيْكَ أَنبَأْنَا وَإِلَيْكَ الْمَصِيرُ

Certes, vous avez eu un bel exemple (usswaton hasana) en Abraham et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple :

«Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors de Dieu. Nous vous renions. Entre vous et nous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Dieu, seul»...

[Coran, 60:4](#)

لَقَدْ كَانَ لَكُمْ فِيهِمْ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ لِمَنْ كَانَ يَرْجُو اللَّهَ وَالْيَوْمَ الْآخِرَ وَمَنْ يَتَوَلَّ فَإِنَّ اللَّهَ هُوَ الْغَنِيُّ الْحَمِيدُ

Vous avez certes eu en eux un bel exemple (usswaton hasana), pour celui qui espère en Dieu et au Jour dernier ; mais quiconque se détourne... alors Dieu Se suffit à Lui-même et est Digne de louange.

[Coran, 60:6](#)

De ces versets coraniques, nous sommes capables d'en tirer les conclusions suivantes :

1. La même phrase, "usswaton hasana" (bon exemple), qui est utilisé en 33:21 en connexion avec Mohammad, est utilisée en 60:4 et 60:6 en connexion avec Abraham et ceux qui étaient avec lui.
2. En 60:4 et 60:6 Dieu nous donne le contexte exact en quoi Abraham et ceux avec lui sont un bon exemple. A savoir, qu'ils dénonçaient les adorateurs d'idoles et leurs actes, et qu'ils espéraient en Dieu et au Jour Dernier. Ce contexte est identique à celui de 33:21.
3. Une observation très intéressante est faite dans le verset 60:4 avec les mots "laqad kanat lakum" qui signifient : "Certes vous avez eu". Le mot "vous" s'adresse à tous les lecteurs du Coran, ce qui nous inclut nous aujourd'hui. Ce que cela signifie est qu'Abraham et ceux avec lui représentent un bon exemple pour tous les lecteurs du Coran. Et puisque nous n'avons aucun hadith et sunna d'Abraham, alors le bon exemple ne peut qu'être déduit du contexte donné dans le Coran (en espérant en Dieu et au Jour Dernier etc.)
4. En définitive, si la phrase "usswaton hasana" de 33:21 constitue un devoir légal pour nous de suivre les hadiths et la sunna attribués à Mohammad (comme le clament les partisans du hadith), alors les mêmes phrases en 60:4-6 imposent que nous cherchions la moindre histoire concernant Abraham et ses compagnons et que nous copions leur sunna !
5. Les mots "et ceux qui étaient avec lui (Abraham)" indiquent que Dieu parle des croyants ordinaires parmi les disciples d'Abraham, et non de ses fils. Quand Dieu parle des descendants d'Abraham dans le Coran, qui étaient également prophètes (Isaac, Ismaël, Jacob), Il y fait toujours référence par leur nom, comme par exemple en [2:125](#), [2:132](#), [2:140](#), [4:163](#), [12:38](#). Les fils prophètes d'Abraham ne sont jamais appelés "ceux avec lui" dans le Coran. Qu'est-ce que la phrase "ceux avec lui" nous apprend donc ? Et bien on remarque que Dieu dit que "ceux avec lui" (les croyants ordinaires) ont aussi établi un bon exemple pour nous. Cela fournit des preuves encore plus concluantes que la phrase "usswaton hasana" (bon exemple) n'est pas une invitation pour nous de suivre les hadiths ou la sunna de quiconque. Autrement nous devrions aussi suivre les hadiths et la sunna des gens ordinaires qui étaient avec Abraham !
6. Les mots de 60:4 et 60:6 confirment également que n'importe quel bon croyant qui suit les bonnes actions indiquées dans ces versets établira

un bon exemple, et pas seulement Abraham et ceux avec lui ou Mohammad. Si un tel "bon exemple" peut être établi par n'importe quel croyant sincère, alors cela montre bien la manière dont les sunnites manipulent le verset 33:21 pour dire que nous devons mimer le prophète Mohammad dans toutes ses habitudes personnelles et même essayer de lui ressembler en se laissant pousser la barbe, etc. !

En conclusion, le bon exemple établi par Mohammad (33:21), et par Abraham et ceux avec lui (60:4-6), doit être compris dans le contexte spécifique du Coran ; qui est d'espérer en Dieu et au Jour Dernier, de dénoncer l'idolâtrie, et de se rappeler constamment de Dieu.

"Article original : [Manipulation of 33:21](#)

Est-ce que le mot "ummy" signifie analphabète ?

Pour répondre à cette question, il faut réfléchir au sens du mot "ummy" dans le Coran :

الَّذِينَ يَتَّبِعُونَ الرَّسُولَ النَّبِيَّ الْأُمِّيَّ الَّذِي يَجِدُونَهُ مَكْتُوبًا عِنْدَهُمْ فِي التَّوْرَةِ وَالْإِنْجِيلِ يَأْمُرُهُمْ بِالْمَعْرُوفِ وَيَنْهَاهُمْ عَنِ الْمُنْكَرِ وَيُحِلُّ لَهُمُ الطَّيِّبَاتِ وَيُحَرِّمُ عَلَيْهِمُ الْخَبَائِثَ وَيَضَعُ عَنْهُمْ إِصْرَهُمْ وَالْأَغْلَالَ الَّتِي كَانَتْ عَلَيْهِمْ ۗ فَالَّذِينَ آمَنُوا بِهِ وَعَزَّرُوهُ وَنَصَرُوهُ وَاتَّبَعُوا النُّورَ الَّذِي أُنزِلَ مَعَهُ ۗ أُولَٰئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ

Ceux qui suivent le Messager, le Prophète "ummy" qu'ils trouvent écrit (mentionné) chez eux dans la Thora et l'Évangile. [Coran, 7:157](#)

De nombreuses traductions du Coran ont incorrectement traduit le mot "ummy" en "illettré". Mais une analyse rapide des versets coraniques utilisant le mot "ummy" permet de vérifier facilement que ce mot ne signifie pas illettré, mais désigne quelqu'un n'ayant pas reçu d'Écriture.

Examinons le verset suivant :

فَإِنْ حَاجُّوكَ فَقُلْ أَسْلَمْتُ وَجْهِيَ لِلَّهِ وَمَنِ اتَّبَعَنِ ۗ وَقُلْ لِلَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ وَالْأُمِّيِّينَ ۖ أَأَسْلَمْتُمْ ۗ فَإِنْ أَسْلَمُوا فَقَدِ اهْتَدَوْا ۗ وَإِنْ تَوَلَّوْا فَإِنَّمَا عَلَيْكَ الْبَلَاءُ ۗ وَاللَّهُ بِالصَّيْرِ بِالْعَبَادِ

S'ils te contredisent, dis leur: «Je me suis entièrement soumis à Dieu, moi et ceux qui m'ont suivi». Et dis à ceux à qui le Livre a été donné, ainsi qu'aux "Ummiy": «Avez-vous embrassé l'Islam?» [Coran, 3:20](#)

Dans ce verset Dieu ordonne à Mohammad de demander à ceux qui ont reçu des Écritures (les Juifs et les Chrétiens) ainsi qu'aux "Ummiy" s'ils se sont soumis à Dieu. Si on utilise la mauvaise interprétation utilisée par la plupart des Musulmans aujourd'hui que le mot "ummy" signifie ceux qui ne savent ni lire ni écrire, alors on a la traduction suivante :

"et dis à ceux qui ont reçu des Écritures et à ceux qui ne savent ni lire ni écrire de se soumettre à Dieu"

Il est évident que cette traduction est incorrecte :

1. L'opposé de "ceux qui ont reçu des Écritures" est "ceux qui n'ont pas reçu d'Écriture", et non pas ceux qui ne savent pas lire et écrire !
2. Si l'on suppose que le mot "ummy" signifie réellement illettré alors Dieu ordonne au prophète d'appeler à l'Islam ceux qui ont reçu des Écritures et seulement les illettrés parmi le reste ! Une nouvelle fois, cela n'a aucun sens. Le prophète doit appeler à l'Islam TOUS les êtres humains ; s'il appelle ceux qui ont reçu des Écritures, qui reste-t-il ? Ceux qui n'en ont pas reçu donc les "ummy".

Lisons également le verset 62:2 :

هُوَ الَّذِي بَعَثَ فِي الْأُمِّيِّينَ رَسُولًا مِنْهُمْ يَتْلُو عَلَيْهِمْ آيَاتِهِ وَيُزَكِّيهِمْ وَيُعَلِّمُهُمُ الْكِتَابَ وَالْحِكْمَةَ وَإِنْ كَانُوا مِنْ قَبْلُ لَفِي ضَلَالٍ مُّبِينٍ

C'est Lui qui a envoyé à des "ummy" un Messager des leurs qui leur récite Ses versets, les purifie et leur enseigne le Livre et la Sagesse, bien qu'ils étaient auparavant dans un égarement évident, [Coran, 62:2](#)

Une nouvelle fois, si l'on suppose que le mot "ummy" signifie illettré, alors cela signifierait que Dieu n'a envoyé Mohammad qu'à ceux qui savent lire ou écrire !

Il est évident que Dieu envoie un messager avec un Livre (le Coran) à ceux qui n'en avaient pas reçu, et non pas à ceux qui ne savent ni lire ni écrire !

Lisons maintenant les versets suivants qui prouvent encore que le mot "ummy" ne signifie pas illettré :

وَمِنْهُمْ أُمِّيُونَ لَا يَعْلَمُونَ الْكِتَابَ إِلَّا أَمَانِي وَإِنْ هُمْ إِلَّا يَظُنُّونَ
فَوَيْلٌ لِلَّذِينَ يَكْتُمُونَ الْكِتَابَ بِأَيْدِيهِمْ ثُمَّ يَقُولُونَ هَذَا مِنْ عِنْدِ اللَّهِ لَيْسْتَ بِرَسُولٍ إِلَّا أَنْفُسُنَا وَمَا يَكْتُمُونَ
أَيْدِيهِمْ وَوَيْلٌ لَهُمْ مِمَّا يَكْتُمُونَ

Et il y a parmi eux des "ummiyoon" qui ne savent rien du Livre hormis des prétentions et ils ne font que des conjectures.

Malheur, donc, à ceux qui de leurs propres mains composent un livre puis le présentent comme venant de Dieu pour en tirer un vil profit! - Malheur à eux, donc, à cause de ce que leurs mains ont écrit, et malheur à eux à cause de ce qu'ils en profitent!

[Coran, 2:78-79](#)

1. Ce verset explique exactement ce que veut dire "ummiyoon" (pluriel de "ummy"), car ce mot est suivi immédiatement des mots "qui ne savent rien du Livre".
2. Dans le verset 79, Dieu prévient les "ummiyoon" de ne pas écrire de versions déformées des Écritures, sinon le malheur s'abattra sur eux "à cause de ce que leurs mains ont écrit". Comment ces "ummiyoon" pourraient écrire des livres s'ils ne savaient ni lire ni écrire ? Cela prouve de nou-

veau que "ummiyoon" ne veut pas dire illettrés, mais "ceux qui n'ont pas reçu d'écriture".

Article original : [Does the word 'Ummi' mean illiterate?](#)

Le sacrifice d'Abraham

Quelle est la vérité concernant le sacrifice d'Abraham ? Pour qui était destiné ce sacrifice ? De qui provenait le rêve fait par Abraham ? Avant de répondre à ces questions, nous invitons le lecteur à mettre de côté toutes ses idées préconçues sur cette histoire, et à ne prendre en compte que les vérités coraniques.

1. Est-ce que le rêve d'Abraham venait de Dieu ?

Nous lisons dans la sourate 37 comment Abraham fit un rêve dans lequel on lui ordonnait de tuer son fils Ismaël. Mais rien dans le Coran ne nous indique que ce rêve provenait de Dieu :

فَلَمَّا بَلَغَ مَعَهُ السَّعْيَ قَالَ يَا بُنَيَّ إِنِّي أَرَى فِي الْمَنَامِ أَنِّي أَذْبَحُكَ فَانظُرْ مَاذَا تَرَى ۗ قَالَ يَا أَبَتِ افْعَلْ مَا تُؤْمَرُ
سَتَجِدُنِي إِن شَاءَ اللَّهُ مِنَ الصَّابِرِينَ
فَلَمَّا أَسْلَمَا وَتَلَّهُ لِلْجَبِينِ
وَنَادَيْنَاهُ أَنْ يَا إِبْرَاهِيمُ
قَدْ صَدَّقْتَ الرُّؤْيَا ۗ إِنَّا كَذَلِكَ نَجْزِي الْمُحْسِنِينَ
إِنَّ هَذَا لَهُوَ الْبَلَاءُ الْمُبِينُ
وَفَدَيْنَاهُ بِذَبْحٍ عَظِيمٍ
وَتَرَكْنَا عَلَيْهِ فِي الْآخِرِينَ
سَلَامٌ عَلَىٰ إِبْرَاهِيمَ
كَذَلِكَ نَجْزِي الْمُحْسِنِينَ
إِنَّهُ مِنْ عِبَادِنَا الْمُؤْمِنِينَ

Puis quand celui-ci (Ismaël) fut en âge de l'accompagner, (Abraham) dit: «O mon fils, je me vois en songe en train de t'immoler. Vois donc ce que tu en penses». (Ismaël) dit: «O mon cher père, fais ce qui t'es commandé: tu me trouveras, s'il plaît à Dieu, du nombre des endurants».

Puis quand tous deux se furent soumis et qu'il l'eut jeté sur le front (pour le sacrifier),

voilà que Nous l'appelâmes «Abraham!

Tu as cru la vision ? Ainsi Nous récompensons les bienfaisants».

C'était là certes, l'épreuve manifeste.

Et Nous le rançonnâmes d'une immolation généreuse.

Et Nous perpétuâmes son renom dans la postérité:

«Paix sur Abraham».

Ainsi récompensons-Nous les bienfaisants;

car il était de Nos serviteurs croyants.

[Coran, 37:102-111](#)

2. Tuer est un grand péché

Il est clairement décrété dans le Coran que tuer une âme innocente est un grand péché :

وَمَا كَانَ لِمُؤْمِنٍ أَنْ يَقْتُلَ مُؤْمِنًا إِلَّا خَطَاً ۗ وَمَنْ قَتَلَ مُؤْمِنًا خَطَاً فَتَحْرِيرُ رَقَبَةٍ مُؤْمِنَةٍ وَدِيَةٌ مُسَلَّمَةٌ إِلَىٰ أَهْلِهِ
إِلَّا أَنْ يَصَدَّقُوا ۗ فَإِنْ كَانَ مِنْ قَوْمٍ عَدُوٍّ لَكُمْ وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَتَحْرِيرُ رَقَبَةٍ مُؤْمِنَةٍ ۗ وَإِنْ كَانَ مِنْ قَوْمٍ بَيْنَكُمْ وَبَيْنَهُمْ
مِيثَاقٌ فَدِيَةٌ مُسَلَّمَةٌ إِلَىٰ أَهْلِهِ وَتَحْرِيرُ رَقَبَةٍ مُؤْمِنَةٍ ۗ فَمَنْ لَمْ يَجِدْ فَصِيَامٌ شَهْرَيْنِ مُتَتَابِعَيْنِ تَوْبَةً مِنَ اللَّهِ ۗ وَكَانَ
اللَّهُ عَلِيمًا حَكِيمًا

Il n'appartient pas à un croyant de tuer un autre croyant, si ce n'est par erreur. ...

[Coran, 4:92](#)

وَمَنْ يَقْتُلْ مُؤْمِنًا مُتَعَمِّدًا فَجَزَاؤُهُ جَهَنَّمُ خَالِدًا فِيهَا وَغَضِبَ اللَّهُ عَلَيْهِ وَلَعَنَهُ وَأَعَدَّ لَهُ عَذَابًا عَظِيمًا

Quiconque tue intentionnellement un croyant, Sa rétribution alors sera l'Enfer, pour y demeurer éternellement. Dieu l'a frappé de Sa colère, l'a maudit et lui a préparé un énorme châtement.

3. Dieu ne commande jamais de pécher

وَإِذَا فَعَلُوا فَاحِشَةً قَالُوا وَجَدْنَا عَلَيْهَا آبَاءَنَا وَاللَّهُ أَمَرَنَا بِهَا قُلْ إِنَّ اللَّهَ لَا يَأْمُرُ بِالْفَحْشَاءِ ۗ اتَّقُوا اللَّهَ عَلَى اللَّهِ مَا لَا تَعْلَمُونَ

et quand ceux-ci commettent une turpitude, ils disent: «C'est une coutume léguée par nos ancêtres et prescrite par Dieu.» Dis: «(Non,) **Dieu ne commande point la turpitude**. Direz-vous contre Dieu ce que vous ne savez pas?»
[Coran, 7:28](#)

4. Le rêve venait de Satan

Si l'on prend en considération les 3 faits ci-dessus, nous savons qu'Ismaël était un bon croyant, donc le tuer aurait été considéré comme un péché, et nous savons que Dieu n'ordonne jamais le péché. La vérité apparaît clairement, le rêve qu'Abraham fit ne venait pas de Dieu mais de Satan. Mais puisque Abraham était un croyant sincère, "Ainsi récompensons-Nous les bienfaisants", Dieu intervint et sauva Abraham de tomber dans le piège de Satan. Dieu intervint quand Abraham échoua à interpréter correctement la source de sa vision, et le sauva de commettre un grand péché en tuant son fils.

5. L'interprétation traditionnelle

Examinons maintenant l'interprétation islamique traditionnelle de cet événement. Ce que les "savants" musulmans affirment est que Dieu ordonna à Abraham de tuer son fils Ismaël pour le tester. En d'autres mots, Dieu voulait savoir si Abraham aimait son fils plus que Lui !
Considérons l'analogie suivante : supposez que vous avez un enfant de 10 ans et que vous lui apprenez toute sa vie que voler est mal et qu'il ne devra jamais voler d'argent, quelqu'en soit la raison. Maintenant, supposez qu'un jour vous décidez de tester votre fils, est-ce que vous lui ordonnez d'aller voler de l'argent pour vous ? Est-ce que vous ordonnez à votre fils de faire ce que vous lui avez interdit de faire toute sa vie ? Même si vous voulez voir à quel point il vous aime ? Bien sûr que non !
De la même manière, Dieu a décrété dans le Coran (et dans toutes les Ecritures) que tuer une âme innocente est un grand péché. Ismaël était innocent et croyant, il ne méritait en aucune façon d'être tué. Dieu n'aurait jamais testé Abraham en lui ordonnant de faire quelque chose qui a toujours été considéré par Dieu comme un grand péché.

En réalité, Dieu nous teste tous, mais Il nous teste en nous ordonnant de suivre Ses commandements, et non pas en les rompant !

De plus, le concept de sacrifice à Dieu est un concept corrompu qui s'est glissé dans l'Ancien Testament. Il n'a aucun fondement coranique. Nul part dans le Coran nous ne lisons que Dieu nous demande de faire des sacrifices pour Lui.
Il faut préciser que l'offrande d'animaux, qui fait partie des rites du pèlerinage, n'est en aucune manière reliée au rêve d'Abraham. Le verset suivant confirme que le sacrifice d'animaux est un rite authentique du Hajj, et aussi que ce sacrifice n'est pas effectué "pour Dieu" mais pour faire profiter les gens :

وَالْبُدْنَ جَعَلْنَا لَكُمْ مِنْ شَعَائِرِ اللَّهِ لَكُمْ فِيهَا خَيْرٌ ۗ فَاذْكُرُوا اسْمَ اللَّهِ عَلَيْهَا صَوَافٍ ۗ فَإِذَا وَجَبَتْ جُنُوبُهَا فَكُلُوا مِنْهَا وَأَطِعُوا الْقَانِعَ وَالْمُعْتَرَّ ۗ كَذَلِكَ سَخَّرْنَا لَكُمْ لَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ

Nous vous avons désigné les animaux de sacrifice pour certains rites établis par Dieu. Il y a en eux pour vous un bien. Prononcez donc sur eux le nom de Dieu, quand ils sont alignés, (prêts à être immolés). Puis, lorsqu'ils gisent sur le flanc, mangez-en, **et nourrissez-en le besogneux discret et le mendiant**. Ainsi Nous vous les avons assujettis afin que vous soyez reconnaissants.

[Coran, 22:36](#)

لَنْ يَنَالَهُ لُحُومُهَا وَلَا دِمَاؤُهَا وَلَكِنْ يَنَالُهُ التَّقْوَىٰ مِنْكُمْ ۗ كَذَلِكَ سَخَّرَهَا لَكُمْ لِتُكَبِّرُوا اللَّهَ عَلَىٰ مَا هَدَاكُمْ ۗ وَبَشِّرِ الْمُحْسِنِينَ

Ni leurs chairs ni leurs sangs n'atteindront Dieu, mais ce qui L'atteint de votre part c'est la piété. Ainsi vous les a-t-Il assujettis afin que vous proclamiez la grandeur de Dieu, pour vous avoir mis sur le droit chemin. Et annonce la bonne nouvelle aux bienfaisants.

[Coran, 22:37](#)

En lisant les mots "il y a en eux pour vous un bien", et "ni leurs chairs ni leurs sangs n'atteindront Dieu, mais ce qui L'atteint de votre part c'est la piété", il devient clair que le rituel du sacrifice au cours du Hajj n'est pas fait car Dieu aurait besoin d'un sacrifice, mais il est fait pour notre propre bien. De telles offrandes, faites aux pauvres et aux nécessiteux, sont réalisées pour que l'on devienne plus pieux.

6. Dieu a-t-il remplacé Ismaël par un mouton ?

Peut-être l'erreur la plus flagrante est le résultat de la mauvaise interprétation du verset 37:107. Selon les interprétations traditionnelles, largement fondées sur les hadiths, il est dit que Dieu sauva Ismaël en le remplaçant par un mouton. Cependant, si l'on examine les versets coraniques correspondants, on ne trouve aucune justification ou preuve pour une telle compréhension.

وَفَدَيْنَاهُ بِذَبْحٍ عَظِيمٍ

Et Nous le rachonnâmes d'une immolation " `Azeem".
[Coran, 37:107](#)

On note que ce verset est constitué des trois mots suivants : Fadaynah, B'Zhabh et Azeem :

1. Fadaynah

Le mot fidya est utilisé dans le Coran pour signifier une concession ou "se racheter" (la racine (فدى) signifiant : racheter qqn avec une rançon, rendre la liberté de qqn moyennant une contrepartie, cautionner, libérer qq, payer la rançon de qqn, se dévouer envers qqn), pas "sacrifice". Pour démontrer l'usage correcte du mot fidya dans le Coran, étudions le verset suivant :

وَأْتِمُوا الْحَجَّ وَالْعُمْرَةَ لِلَّهِ ۚ فَإِنْ أُحْصِرْتُمْ فَمَا اسْتَيْسَرَ مِنَ الْهَدْيِ ۚ وَلَا تَحْلِقُوا رُءُوسَكُمْ حَتَّىٰ يَبْلُغَ الْهَدْيُ مَحَلَّهُ ۚ فَمَنْ كَانَ مِنْكُمْ مَرِيضًا أَوْ بِهِ أَذًى مِنْ رَأْسِهِ فَفِدْيَةٌ مِنْ صِيَامٍ أَوْ صَدَقَةٍ أَوْ نُسُكٍ ۚ فَإِذَا أُمِنْتُمْ فَمَنْ تَمَتَّعَ بِالْعُمْرَةِ إِلَى الْحَجِّ فَمَا اسْتَيْسَرَ مِنَ الْهَدْيِ ۚ فَمَنْ لَمْ يَجِدْ فَصِيَامًا ثَلَاثَةَ أَيَّامٍ ۖ فِي الْحَجِّ وَسَبْعَةً إِذَا رَجَعْتُمْ ۚ تِلْكَ عَشْرَةٌ كَامِلَةٌ ۗ ذَلِكَ لِمَنْ لَمْ يَكُنْ أَهْلَهُ حَاضِرِي الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ ۚ وَاتَّقُوا اللَّهَ وَاعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ شَدِيدُ الْعِقَابِ

Et accomplissez pour Dieu le pèlerinage et l'Umra. Si vous en êtes empêchés, alors faites un sacrifice qui vous soit facile. Et ne rasez pas vos têtes avant que l'offrande (l'animal à sacrifier) n'ait atteint son lieu d'immolation. **Si l'un d'entre vous est malade ou souffre d'une affection de la tête (et doit se raser), qu'il se rachète alors ("fa fidya") par un Siyâm ou par une aumône ou par un sacrifice.** ...
[Coran, 2:196](#)

On voit bien que le mot "fidya" ne peut pas signifier sacrifice. Ce verset parle des rites durant le Hajj et plus spécifiquement sur le fait d'obéir à l'ordre de Dieu de ne pas se raser la tête avant la fin du rite du sacrifice. Si quelqu'un est malade ou a une blessure à la tête (qui le force à garder sa tête rasée) alors il lui est donnée une concession (pas un sacrifice) en jeûnant ou en donnant une aumône, à la place du rite qu'il ne peut pas observer. Nous observons nos rites (ou les concessions correspondantes) en tant qu'acte d'obéissance à Dieu et non pas comme un sacrifice que nous donnons à Dieu !

2. Zhabh

Ce mot signifie égorger (la racine voulant dire: victime sacrificielle, égorgement, sacrifice animal, offrande sacrificielle), cela est confirmé par le verset [2:67](#). La pensée musulmane traditionnelle décrit un mouton avec lequel Dieu aurait remplacé Ismaël, mais le Coran ne parle d'aucun mouton ou autre animal ! Le seul égorgement dont on nous parle ici est en relation avec Abraham s'apprêtant à sacrifier Ismaël.

Cela nous amène à croire que le mot Zhabh en 37:107 fait référence au sacrifice d'Ismaël qui est sur le point d'avoir lieu, et non pas à un mouton qui n'est mentionné nul part dans ces versets. Ce fait est confirmé par l'usage du mot "athbahuka" en [37:102](#) pour faire référence au sacrifice d'Ismaël. Donc pourquoi devrions-nous interpréter le même mot en 37:107 pour parler d'un animal imaginaire qui n'est jamais mentionné ?

3. `Azeem

Le mot `Azeem peut avoir les significations suivantes : magnifique, grandiose, formidable, désastreux, pénible.

Quand on considère les trois mots ensemble on trouve une image bien différente de l'interprétation traditionnelle de ce verset. Ces trois mots disent que Dieu effectua une concession en intervenant (fidiyah) pour empêcher le sacrifice (zhabh) désastreux (`azeem) d'Ismaël. La concession repose dans le fait que Dieu est intervenu pour sauver Abraham de pécher et pour sauver Ismaël d'être tué. Dieu n'intervient normalement pas pour empêcher quiconque de commettre un péché, donc l'intervention à ce moment précis est une concession de la part de Dieu. La raison de l'intercession de Dieu est donnée en 37:110-111 :

كَذَلِكَ نَجْزِي الْمُحْسِنِينَ
إِنَّهُ مِنْ عِبَادِنَا الْمُؤْمِنِينَ

Ainsi récompensons-Nous les bienfaisants;
car il était de Nos serviteurs croyants.
[Coran, 37:110-111](#)

Ce n'est pas différent du moment où Dieu intervint pour sauver Joseph de l'adultère avec la femme de son maître ([12:24](#)). Là aussi, c'est le démon qui chuchota à Joseph de commettre le péché de l'adultère et non pas Dieu, mais Dieu fit une concession (en intervenant) pour empêcher Joseph de pécher. Quand le démon inspire à d'autres êtres humains de commettre l'adultère ou un autre péché, Dieu n'intervient normalement pas. Dieu a donné aux êtres humains le sens du bien et du mal ainsi que la liberté de choisir entre le bien et le mal, et c'est pourquoi Dieu appelle l'intervention

pour sauver Abraham une concession.

Article original : [Abraham's Sacrifice](#)

Le test décisif du verset 39:45, "Mentionner le nom de Dieu seul"

وَإِذَا ذُكِرَ اللَّهُ وَحْدَهُ اشْمَأَزَّتْ قُلُوبُ الَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِالْآخِرَةِ ۖ وَإِذَا ذُكِرَ الَّذِينَ مِنْ دُونِهِ إِذَا هُمْ يَسْتَبْشِرُونَ

Et quand Dieu est mentionné seul (sans associés), les cœurs de ceux qui ne croient pas en l'au-delà se crispent et quand on mentionne ceux qui sont en dehors de Lui, voilà qu'ils se réjouissent.

[Coran, 39:45](#)

Ce verset est l'un des exemples les plus évident d'un verset coranique corrompu à travers une fausse interprétation.

Le lecteur sincère du Coran acceptera aisément le sens de ces paroles divines sans avoir besoin d'ajouter un mot ici ou là pour changer leur signification.

Avant d'analyser la véritable signification de ce verset magnifique, un rappel doit être fait :

قُلْ لَوْ كَانَ الْبَحْرُ مِدَادًا لِكَلِمَاتِ رَبِّي لَنَفَذَ الْبَحْرُ قَبْلَ أَنْ تَنْفَدَ كَلِمَاتُ رَبِّي وَلَوْ جِئْنَا بِمِثْلِهِ مَدَدًا

Dis: «Si la mer était une encre (pour écrire) les paroles de mon Seigneur, certes la mer s'épuiserait avant que ne soient épuisées les paroles de mon Seigneur, quand même Nous lui apporterions son équivalent comme renfort.»

[Coran, 18:109](#)

Ce verset nous explique que Dieu n'est jamais à court de mots. Si la vérité contenue dans n'importe quel verset coranique pouvait être rendue plus claire en insérant des mots supplémentaires, Dieu l'aurait fait. Quand Dieu nous donne une phrase particulière Il ne veut dire que ce que la phrase dit précisément. Ajouter des mots qui restreignent, élargissent ou altèrent le sens des versets est une corruption grave, dont on doit s'écarter.

Il est conseillé au lecteur du Coran d'accepter le sens simple et direct des paroles de Dieu. Le lecteur du Coran doit toujours avoir à l'esprit que Dieu est le plus efficace pour exprimer n'importe quelle idée.

Quand nous lisons le verset [39:45](#) on note les mots importants : "quand on mentionne ceux qui sont en dehors de Lui". Dieu n'a pas restreint le sens de "ceux qui sont en dehors de Lui". Ce mot peut faire référence à des prophètes, des saints, des idoles, d'autres dieux ou simplement n'importe quoi d'autre que Dieu.

Malheureusement, certains des interprètes qui feraient n'importe quoi pour soutenir leurs idoles, ajoutent les mots "d'autres dieux" (donc le verset se lirait "quand on mentionne d'autres dieux que Lui"). En faisant cela, ils impliquent que Dieu ne parle que d'autres dieux. Mais en réalité, et puisque Dieu n'a pas précisé ceux qui sont désignés par "ceux en dehors de Lui", cela peut inclure d'autres dieux, mais aussi des idoles, qui peuvent être des prophètes, des saints, des imams, des hommes etc...

Afin de déguiser leur manipulation délibérée de ce verset, ainsi que bien d'autres, ils affirment que le Coran n'est pas facile à comprendre et qu'ils sont les seuls à être qualifiés pour l'interpréter !

Alors que s'ils arrêtaient "d'interpréter" les paroles de Dieu, et commençaient à accepter leur sens simple et évident, ils pourraient, ainsi que leurs lecteurs, comprendre réellement le Coran.

Il est inutile de préciser que leur affirmation que le Coran est difficile à comprendre est en contradiction totale avec la description divine du Coran. Dieu nous indique que le Coran est clair ([12:1](#)), facile à comprendre ([44:58](#)), simple et sans ambiguïtés ([39:28](#)). (pour plus de détails : [Le Coran - un livre complet, simple et détaillé](#))

En acceptant le sens évident de 39:45, on réalise que Dieu nous a en fait donné ici un critère pour distinguer ceux qu'Il appelle "Ibad al-Mukhlaseen", ou les serviteurs purs de Dieu. Ce sont ceux qui se contentent du nom de Dieu SEUL, alors que les impurs ne sont pas satisfaits tant que leurs idoles ne sont pas mentionnées à côté de Dieu (pour plus de détails : [Ceux qui adorent Dieu sincèrement](#))

Ceux qui idolâtraient Jésus, Mohammad ou n'importe quel autre prophète ne seront pas contents si vous mentionnez Dieu seul.

L'attestation qu'il n'y a de dieu que Dieu (la ilaha illa Allah) est le premier pilier dans toutes les Ecritures envoyées par Dieu à l'humanité. Ce premier pilier de l'Islam a été corrompu. La seule attestation autorisée par Dieu dans le Coran se trouve dans le verset [3:18](#) et elle ne comporte aucun autre nom que celui de Dieu. Beaucoup de Musulmans ne se satisfont pas de dire "il n'y a de dieu que Dieu" (la ilaha illa Allah). Ils insistent pour ajouter le nom de Mohammad en plus de celui de Dieu dans leur attestation. Ils affirment que c'est la "seconde partie" de la shahâda... alors que Dieu n'a autorisé qu'une seule shahâda dans le Coran. (pour plus de détails : [Shahâda](#))

Le critère absolu donné dans le verset 39:45 permet de distinguer ces Musulmans qui insistent pour prononcer une seconde attestation :

وَإِذَا ذُكِرَ اللَّهُ وَحْدَهُ اشْمَأَزَّتْ قُلُوبُ الَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِالْآخِرَةِ ۖ وَإِذَا ذُكِرَ الَّذِينَ مِنْ دُونِهِ إِذَا هُمْ يَسْتَبْشِرُونَ

Et quand Dieu est mentionné seul (sans associés), les cœurs de ceux qui ne croient pas en l'au-delà se crispent et quand on mentionne ceux qui sont en dehors de Lui, voilà qu'ils se réjouissent.

[Coran, 39:45](#)

Article original : [Crucial test](#)

Obéir au Messenger

Les personnes suivant les hadiths utilisent ce commandement Coranique, "obéissez à Dieu et obéissez au Messenger", pour affirmer la légalité des hadiths comme source de jurisprudence. Elles affirment qu'obéir à Dieu consiste à obéir au Coran tandis qu'obéir au Messenger consiste à obéir à ses hadiths (paroles personnelles) et à sa sunnah (sa pratique). Elles ajoutent que si l'obéissance au Messenger consiste à obéir au Coran, alors Dieu aurait seulement dit "obéissez à Dieu". Ainsi, selon leur compréhension, l'ajout par Dieu de "obéissez au Messenger" implique que le Messenger avait ses propres enseignements religieux, indépendants du Coran, et que nous devons y obéir.

En se fondant sur le Coran, l'erreur de cette affirmation peut facilement être démontrée. A la lumière du Coran on peut facilement comprendre qu'"obéir au Messenger" consiste à obéir au message qu'il délivre (le Coran) et rien de plus.

Pourquoi le Coran dit "d'obéir au Messenger" ?

L'ajout de la phrase "obéir au Messenger" après "obéir à Dieu" a plusieurs explications :

- Qui parmi les compagnons du Prophète avait entendu les révélations divines directement depuis Dieu ? Personne ! Par conséquent, ils ne pouvaient obéir à Dieu qu'à travers le message délivré par Mohammad, qui est le Coran. Le Coran s'est manifesté par la bouche de Mohammad. Donc Dieu ordonne aux gens d'obéir au messenger puisqu'il est celui qui délivre le message de Dieu. De plus, le messenger n'a pas juste délivré le Coran et disparu ! Il passa toutes les années depuis la première révélation qu'il lui fut faite, jusqu'à sa mort, à inviter les gens à croire au Coran et à le suivre. Il est donc nécessaire pour Dieu d'ordonner aux hommes d'obéir au messenger qui les invite à accepter le message (le Coran).

- Le Coran fut révélé à Mohammad pour qu'il puisse le délivrer à une communauté principalement composée d'adorateurs d'idoles et à quelques disciples des précédentes écritures, comme les Juifs et les Chrétiens. On comprend alors mieux la nécessité de la phrase "obéissez au Messenger" : si l'on suppose que le Coran ne contenait pas la phrase "obéissez au Messenger", mais uniquement "obéissez à Dieu", alors les Juifs et les Chrétiens auraient tout de suite répliqué : "Mais nous obéissons déjà à Dieu ! Dieu nous a envoyé des écritures et nous y obéissons". L'ordre coranique "obéissez au Messenger" approuve le nouveau message (le Coran) qui est délivré à toute l'humanité par le Prophète Mohammad. Le Coran est la révélation finale de Dieu à tous les humains ([33:40](#)). Le Coran a été révélé à toute l'humanité pour avoir la préséance sur toutes les écritures précédentes :

Et sur toi (Mohammad) Nous avons fait descendre le Livre avec la vérité, pour confirmer le Livre qui était là avant lui et pour prévaloir sur lui. Juge donc parmi eux d'après ce que Dieu a fait descendre. Ne suis pas leurs passions, loin de la vérité qui t'est venue. A chacun de vous Nous avons assigné une législation et un plan à suivre. Si Dieu avait voulu, certes Il aurait fait de vous tous une seule communauté. Mais Il veut vous éprouver en ce qu'Il vous donne. Concurrencez donc dans les bonnes œuvres. C'est vers Dieu qu'est votre retour à tous; alors Il vous informera de ce en quoi vous divergiez.

[Coran, 5:48](#)

La mission du Messenger

Obéissez à Dieu, obéissez au Messenger, et prenez garde! Si ensuite vous vous détournez... alors sachez qu'il n'incombe à Notre messenger que de transmettre le message clairement.

[Coran, 5:92](#)

Obéissez à Dieu et obéissez au Messenger et si vous vous détournez... il n'incombe à Notre messenger que de transmettre en clair (son message).

[Coran, 64:12](#)

Les mots Coraniques indiquent clairement que le seul devoir du Messenger est de délivrer le message (le Coran).

Le mot Messenger est dérivé du mot Message. Un Messenger délivre un Message. S'il n'y avait pas de message, il n'y aurait pas de messenger. Ainsi, obéir au Messenger signifie obéir au message qu'il délivre.

Note de l'éditeur : voir la liste des [versets concernant le rôle des Messagers](#)

Est-ce obéir à "Mohammad" ou au "Messenger" ?

Dieu utilise les mots et expressions les plus efficaces. Tous les mots coraniques sont choisis par Dieu afin de communiquer un sens précis.

On ne lit jamais dans le Coran des expressions telles que "Obéissez à Dieu et obéissez à Mohammad", ou obéissez à Jésus, ou à Moïse. Les mots utilisés sont toujours "obéissez au Messenger". Cela souligne le fait qu'il faille obéir au "message" et non aux paroles ou opinions personnelles du messenger.

Le seul "message" révélé à Mohammad était le Coran

Face à cette vérité coranique, les partisans des hadiths affirment qu'ils n'ont aucun problème avec le fait que la seule mission de Mohammad était de délivrer le message, mais ils ajoutent aussitôt que les hadiths et la sunna de Mohammad font partie du "message" et qu'ils étaient inspirés par Dieu ! Ils fondent cette affirmation sur une interprétation corrompue des versets [53:3-4](#). Ils affirment même qu'en plus des hadiths (qui selon eux étaient inspirés), Mohammad aurait reçu une révélation supplémentaire directement de Dieu, en-dehors du Coran, qu'ils appellent "hadiths Qudssi" ou "hadiths sacrés" !

Pour plus d'informations sur la corruption de 53:3-4 : [L'inspiration divine](#)

En suivant le Coran on peut rapidement établir (voir ci-dessous) que Mohammad n'a reçu aucune autre révélation venant de Dieu que le Coran. Oui, le prophète fut inspiré par Dieu pour certains cas personnels, un exemple d'une telle inspiration se trouve en [66:3](#) où Dieu inspire le prophète pour que je vous avertisse, par sa voie, vous et tous ceux qu'il atteindra. «Est-ce vous vraiment qui attestez qu'il y ait avec Dieu d'autres divinités? La révélation est que Dieu inspire tous les humains (ex: Dieu inspira la mère de Moïse). Dieu inspire aussi les animaux (ex: le verset [16:68](#) où Dieu nous apprend qu'Il inspire les abeilles). Cela est différent d'une révélation qui est spécifiquement une écriture sainte contenant des lois et des interdits religieux.

Notez ici que les partisans des hadiths considèrent les hadiths et la sunna comme la seconde source de loi islamique en plus du Coran, et en faisant cela ils élèvent les hadiths au statut d'écriture révélée.

On nous dit dans le Coran que le prophète n'a reçu aucune autre révélation venant de Dieu que le Coran :

Dis: «Qu'y a-t-il de plus grand en fait de témoignage ("Akbar Shahada") ?» Dis: «Dieu est témoin entre moi et vous; et ce Coran m'a été révélé pour que je vous avertisse, par sa voie, vous et tous ceux qu'il atteindra. «Est-ce vous vraiment qui attestez qu'il y ait avec Dieu d'autres divinités? Dis: «Je n'atteste pas». Dis (aussi) : «Il n'y a qu'une Divinité Unique. Et moi, je désavoue ce que vous (Lui) associez». [Coran, 6:19](#)

Ce témoignage que Dieu décrit comme "akbar shahad" (le plus grand témoignage) ordonne à Mohammad de témoigner qu'il a reçu le Coran de Dieu. Ce témoignage ne parle que d'une seule révélation, qui est le Coran. Si Mohammad avait vraiment reçu d'autres révélations (autres que le Coran), n'en trouverions-nous pas mention dans le Coran ? Est-ce qu'Il aurait caché le fait qu'Il aurait donné à Mohammad une autre révélation indépendante du Coran et ordonné d'y obéir ?

De plus, insister jusqu'à dire que chaque mot prononcé par le prophète était une inspiration est encore une fois en total désaccord avec le Coran. On trouve dans le Coran six exemples différents montrant que le prophète commit des erreurs et fut réprimandé par Dieu. Certaines de ces erreurs étaient assez graves, comme le fait que Mohammad interdit quelque chose qui avait été rendu licite par Dieu. Interdire ce que Dieu autorise est un grand péché, comme le verset [6:150](#) le confirme.

Comment est-ce que quelqu'un dont chaque mot serait inspiré par Dieu pourrait commettre la moindre erreur ? Est-ce que Dieu aurait pu inspirer des erreurs à Son prophète ?!

Dieu promet de ne préserver que le Coran et rien d'autre

En vérité c'est Nous qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous qui en sommes gardien. [Coran, 15:9](#)

Ces paroles proclament la promesse de Dieu de préserver le Coran. On ne trouve nul part ailleurs dans le Coran le fait que Dieu préserverait les paroles personnelles du messager. En vérité, Dieu n'a pas préservé Ses précédentes écritures saintes (Tora et Evangile), pourquoi préserverait-Il les propos d'un de Ses serviteurs ? Est-ce que Dieu élève Son serviteur au niveau d'un dieu légiférant en plus de Lui lorsqu'Il nous dit que la **seule** mission du messager est de délivrer Son message ?

Mais ce n'est pas tout, le Coran nous apprend que tout ce qui ne vient pas de Dieu contiendra en définitive de multiples contradictions et corruptions :

Ne méditent-ils donc pas sur le Coran? S'il provenait d'un autre que Dieu, ils y trouveraient certes maintes contradictions! [Coran, 4:82](#)

En dépit de ces paroles claires, les partisans des hadiths affirment que leurs recueils de hadiths, comme ceux de Bukhari et Muslim, sont authentiques (sahih) et sans corruption ! Ne croient-ils pas aux paroles de Dieu des versets [15:9](#) et [4:82](#) ?

L'ordre de ne suivre que le Coran et rien d'autre

Dieu ordonne aux croyants de ne suivre que le Coran. Ce commandement se retrouve dans de nombreux versets, dont voici des exemples :

Chercherai-je une autre source de lois que Dieu, alors que c'est Lui qui a fait descendre sur vous ce Livre détaillé ? Ceux auxquels Nous avons donné le Livre savent qu'il est descendu de ton Seigneur, en toute vérité. Ne sois donc pas parmi les sceptiques. [Coran, 6:114](#)

Suivez ce qui vous a été descendu venant de votre Seigneur et ne suivez pas d'autres alliés que Lui. Mais vous vous souvenez peu.

[Coran, 7:3](#)

Ces paroles sont limpides, nous devons suivre le Coran et rien d'autre. Le mot "Lui" fait référence à Dieu, ce qui rend également clair le fait que nous ne devons suivre que Dieu et ce qu'Il a révélé (le Coran).

Dieu ordonne-t-il de suivre la Sunna de Mohamad ?

Les partisans des hadiths et de la Sunna utilisent une interprétation tordue du verset 33:21 qui implique que nous devons suivre la méthodologie du messenger et que nous devons donc suivre sa Sunna.

Pour exposer cette manipulation, commençons par lire ce verset :

En effet, vous avez dans le Messenger de Dieu un excellent modèle (à suivre), pour quiconque espère en Dieu et au Jour dernier et invoque Dieu fréquemment.

[Coran, 33:21](#)

On note que Dieu est très spécifique quand il décrit l'aptitude qui fait du prophète un bon exemple. Cet exemple repose dans son rappel constant de Dieu et son espérance en Dieu et au jour dernier.

Malheureusement, les partisans des hadiths et de la Sunna ont réduit ce verset jusqu'à dire qu'il faille manger comme le prophète mangeait, dormir comme il dormait et même rentrer aux toilettes avec le même pied qu'il utilisait !! Ce type de hadith n'est qu'un exemple parmi d'innombrables autres choses ridicules qu'il faut ou ne faut pas faire, et qui remplissent les recueils de hadiths.

Pour rendre cette vérité incontestable, Dieu affirme dans le Coran que la seule Sunna est la Sunna de Dieu. Nul part dans le Coran nous ne trouvons mention de la Sunna de Mohamad !

Telle était la **loi (Sunna) établie par Dieu** envers ceux qui ont vécu auparavant et tu ne trouveras pas de changement dans la **loi (Sunna) de Dieu**.

[Coran, 33:62](#)

par orgueil sur terre et par manœuvre perfide. Cependant, la manœuvre perfide n'enveloppe que ses propres auteurs. Attendent-ils donc un autre sort que celui des Anciens? Or, jamais tu ne trouveras de changement dans la **règle (sunna) de Dieu** et jamais tu ne trouveras de déviation dans la **règle (sunna) de Dieu**.

[Coran, 35:43](#)

Telle est la **règle (sunna) de Dieu** appliquée aux générations passées. Et tu ne trouveras jamais de changement à la **règle (sunna) de Dieu**.

[Coran, 48:23](#)

Pour plus de détails : [Le Prophète est un exemple à suivre](#)

Dieu ordonne-t-il de suivre les hadiths de Mohamad ?

Un certain nombre de versets coraniques expose clairement que le seul Hadith autorisé par Dieu est le Coran :

Voilà les versets de Dieu que Nous te récitons en toute vérité. Alors dans quelle parole (hadith) croiront-ils après (la parole) de Dieu et après Ses signes?

[Coran, 45:6](#)

Et, parmi les hommes, il est (quelqu'un) qui, dénué de science, achète de plaisants discours (hadiths) pour égayer hors du chemin de Dieu et pour le prendre en raillerie. Ceux-là subiront un châtement avilissant.

[Coran, 31:6](#)

Le Coran nous apprend que Dieu a délibérément autorisé les inventeurs de faux Hadiths à les diffuser pour tester les gens ; utiliseront-ils le Coran comme seule source de loi ([6:114](#)) ou suivront-ils d'autres sources qui les exposeront au final comme de faux croyants ?

Ainsi, à chaque prophète avons-Nous assigné un ennemi: des diables d'entre les hommes et les djinns, qui s'inspirent trompeusement les uns aux autres des paroles enjolivées. Si ton Seigneur avait voulu, ils ne l'auraient pas fait; laisse-les donc avec ce qu'ils inventent.

[Coran, 6:112](#)

Et pour que les cœurs de ceux qui ne croient pas à l'au-delà se penchent vers elles, qu'ils les agrément, et qu'ils perpétrent ce qu'ils perpétrent.

[Coran, 6:113](#)

Est-ce que le Messager a été autorisé par Dieu à délivrer d'autres enseignements que le Coran ?

Dieu indique qu'Il ordonna au prophète Mohammad de ne délivrer aucun autre enseignement, ou il subirait un châtement sévère de Sa part :

C'est une révélation du Seigneur de l'Univers.
Et s'il avait forgé quelques paroles qu'ils Nous avait attribuées,
Nous l'aurions saisi de la main droite,
ensuite, Nous lui aurions tranché l'aorte.
Et nul d'entre vous n'aurait pu lui servir de rempart.
[Coran, 69:43-47](#)

Ceux qui insistent pour dire que le prophète nous a laissé une seconde source de lois religieuses (hadiths) accusent soit le prophète de désobéir à ces commandements divins, soit ne comprennent pas le Coran.

Dis: «Je ne possède aucun moyen pour vous faire du mal, ni pour vous mettre sur le chemin droit».
[Coran, 72:21](#)

Ce verset nous explique que le prophète ne peut guider personne ! C'est une preuve supplémentaire que c'est bien uniquement le message qu'il transmet, le Coran, qui guide, et non ses actes ou paroles personnelles.

Les instructions laissées par le Prophète

Selon [6:114](#), [69:43-47](#) et d'autres versets clairs du Coran, le Prophète Mohammad lui-même ordonna aux gens de ne pas écrire ses propres paroles (hadiths). On retrouve cela dans les mêmes recueils de hadiths qu'ils appellent "sahih" (authentiques) comme Muslim :

"N'écrivez rien de moi excepté le Coran. Quiconque écrit autre chose que cela doit l'effacer" (Ahmed, Vol. 1, page 171..... et aussi Sahih Muslim, Livre 42, Numéro 7147)

Pendant les 200 années qui ont suivi la mort du Prophète, et selon ses instructions, l'écriture de ses paroles (hadiths) fut interdite. Puis les premiers recueils, le premier étant le "sahih" Bukhari, furent écrits. Il est intéressant de noter que l'imam Al-Bukhari est né en l'an 194 après l'Hégire, ce qui signifie que nous n'avons aucun écrit de hadiths pendant les 200 années suivant la mort du Prophète.

Même si nous devons suivre les hadiths (ce qui n'est pas le cas), à quel point peut être précise une collection de paroles écrite deux siècles après la mort du prophète ?

La chose étrange ici est que les partisans des hadiths ne montrent aucun désir sincère d'obéir au Coran sur ce sujet, ni aux instructions laissées par le prophète ! Pour aller à l'encontre de l'ordre donné par Mohammad de ne pas écrire ses paroles, ils font une affirmation ridicule. Ils affirment que le prophète n'a ordonné cela (de ne pas écrire ses paroles) que durant la première période de la révélation, et seulement parce qu'il était soucieux que ses paroles ne se mélangent avec le Coran ! Ils ajoutent que ses instructions ont été annulées dans ses dernières années ! Si c'était le cas, pourquoi n'avons-nous pas de hadith qui montre que le prophète a annulé son ordre précédent ? Et, plus important, si cet ordre fut annulé, pourquoi y-a-t'il un intervalle de 200 ans jusqu'à la première documentation de hadiths ?

De plus, en affirmant que le prophète avait peur que ses paroles soient mélangées au Coran, ils montrent une nouvelle fois leur ignorance du Coran. Dans la sourate 75 nous sommes assurés que Dieu sécurisera le rassemblement du Coran :

Son rassemblement Nous incombent, ainsi que la façon de le réciter.
[Coran, 75:17](#)

Cette promesse, plus celle du verset [15:9](#) de préserver le Coran, réduit à néant l'affirmation des partisans des hadiths (que le prophète était soucieux que ses paroles se mélangent avec le Coran). Soit ils ne croient pas aux promesses de Dieu, soit ils laissent entendre que le prophète avait des doutes personnels sur la capacité de Dieu à tenir Ses promesses !

Est-ce que le prophète a suivi autre chose que le Coran ?

La réponse à cette question est donnée explicitement par le Coran :

Et sur toi (Mohammad) Nous avons fait descendre le Livre avec la vérité, pour confirmer le Livre qui était là avant lui et pour prévaloir sur lui. **Juge donc parmi eux d'après ce que Dieu a fait descendre.** Ne suis pas leurs passions, loin de la vérité qui t'est venue. A chacun de vous Nous avons assigné une législation et un plan à suivre. Si Dieu avait voulu, certes Il aurait fait de vous tous une seule communauté. Mais Il veut vous éprouver en ce qu'Il vous donne. Concurrencez donc dans les bonnes œuvres. C'est vers Dieu qu'est votre retour à tous; alors Il vous informera de ce en quoi vous divergiez.
[Coran, 5:48](#)

Dieu ordonne au prophète de suivre ce qui lui a été révélé (le Coran). Cet ordre est même répété dans le verset suivant :

Juge alors parmi eux d'après ce que Dieu a fait descendre. Ne suis pas leurs passions, et prends garde qu'ils ne tentent de t'éloigner d'une partie de ce que Dieu t'a révélé. Et puis, s'ils refusent (le jugement révélé) sache que Dieu veut les affliger (ici-bas) pour une partie de leurs péchés. Beaucoup de gens, certes, sont des pervers.

[Coran, 5:49](#)

En conclusion, pour obéir à Dieu et pour obéir au Messenger, nous devons suivre le message du Messenger. Donc nous devons suivre le Coran, tout le Coran et rien d'autre que le Coran.

Article original: [Obey God and obey the Messenger](#)

"Obéissez à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement"

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ وَأُولِي الْأَمْرِ مِنْكُمْ فَإِنْ تَنَازَعْتُمْ فِي شَيْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى اللَّهِ وَالرَّسُولِ إِنْ كُنْتُمْ تُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ۚ ذَلِكَ خَيْرٌ وَأَحْسَنُ تَأْوِيلًا

O les croyants! Obéissez à Dieu, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Dieu et au Messager, si vous croyez en Dieu et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement).
[Coran, 4:59](#)

Ce glorieux verset a été le sujet d'une manipulation délibérée par les imams et "savants" musulmans dans de nombreux pays musulmans. Ils ont utilisé les mots "ceux d'entre vous qui détiennent le commandement" pour affirmer qu'un pouvoir leur a été accordé sur les gens, et qu'ils doivent être obéis inconditionnellement.

La première partie de ce verset est directe et claire, et reprend l'ordre que l'on retrouve dans bien d'autres versets, à savoir obéir à Dieu et obéir au Messager. On a démontré qu'obéir à Dieu et au Messager ne sont qu'une seule même chose puisque la seule tâche du Messager était de transmettre le message de Dieu ([5:92](#)) ; plus de détails ici : [Obéir au Messager](#)

Cela nous laisse la tâche de comprendre les mots "ceux d'entre vous qui détiennent le commandement". Est-ce que ces paroles donnent aux "savants" de la religion le droit de contrôler le peuple et d'être habilités à recevoir l'entière obéissance des croyants ?

La phrase "ceux d'entre vous qui détiennent le commandement" recouvre un large domaine de gens. Afin de déterminer ceux qui méritent d'avoir une autorité sur nous, il est assez logique d'affirmer que cette autorité doit être en conformité avec la loi de Dieu, en d'autres termes que ce doit être une autorité donnée par Dieu, et non une autorité auto-proclamée.

Voilà quelques exemples d'autorités justes et droites en harmonie avec les enseignements coraniques :

1. Un enfant doit obéir à ses parents qui ont l'autorité sur lui durant ses premières années.
2. Un employé doit obéir à son patron qui a de l'autorité sur lui, mais uniquement dans le cadre de sa profession.
3. Les citoyens doivent obéir aux structures de l'Etat (police, justice etc.). Ils doivent obéir aux lois du pays tant que cela ne viole pas les lois de Dieu.

Maintenant, posons-nous cette question : est-ce que le clergé et les "savants" religieux ont de l'autorité sur les croyants selon le verset 4:59 ?

On peut facilement démontrer avec l'aide du Coran que l'autorité auquel Dieu fait référence en 4:59 n'englobe PAS les hommes de religion (imams, "savants" etc.). Ceux-ci n'ont AUCUNE autorité sur les croyants.

Premièrement, le Coran souligne le fait qu'il est interdit de suivre une loi autre que celle de Dieu, qui est la Loi du Coran :

أَفَعَيِّرَ اللَّهُ أَتَّبِعِي حَكَمًا وَهُوَ الَّذِي أَنْزَلَ إِلَيْكُمُ الْكِتَابَ مُفَصَّلًا ۚ وَالَّذِينَ آتَيْنَاهُمُ الْكِتَابَ يَعْلَمُونَ أَنَّهُ مُنَزَّلٌ مِنْ رَبِّكَ بِالْحَقِّ ۚ فَلَا تَكُونَنَّ مِنَ الْمُمْتَرِينَ

Chercherai-je une autre source de lois que Dieu, alors que c'est Lui qui a fait descendre sur vous ce Livre détaillé ? Ceux auxquels Nous avons donné le Livre savent qu'il est descendu de ton Seigneur, en toute vérité. Ne sois donc pas de ceux qui doutent.
[Coran, 6:114](#)

Deuxièmement, le Coran explique dans plusieurs versets qu'il n'y a aucune contrainte en religion :

لَا إِكْرَاهَ فِي الدِّينِ ۚ قَدْ تَبَيَّنَ الرُّشْدُ مِنَ الْغَيِّ ۚ فَمَنْ يَكْفُرْ بِالطَّاغُوتِ وَيُؤْمِن بِاللَّهِ فَقَدِ اسْتَمْسَكَ بِالْعُرْوَةِ الْوُثْقَىٰ لَا انْفِصَامَ لَهَا ۗ وَاللَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ

Nulle contrainte en religion! Car le bon chemin s'est distingué de l'égaré. Donc, quiconque mécroit au Rebelle tandis qu'il croit en Dieu saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Dieu est Audient et Omniscient.
[Coran, 2:256](#)

Cela signifie que la seule tâche des imams ou "savants" est de prêcher les lois de Dieu, mais jamais de forcer les gens à leur obéir aveuglément.

Le prophète lui-même fut averti clairement par Dieu qu'il ne devait que transmettre le message de Dieu (le Coran), et que le fait que les gens l'acceptent ou le rejettent ne dépendait pas de lui, et qu'il n'avait aucune autorité sur eux :

وَلَوْ شَاءَ اللَّهُ مَا أَشْرَكُوا ۗ وَمَا جَعَلْنَاكَ عَلَيْهِمْ حَفِظًا ۗ وَمَا أَنْتَ عَلَيْهِمْ بِوَكِيلٍ

Si Dieu voulait, ils ne seraient point associés! Mais Nous ne t'avons pas désigné comme gardien sur eux; et tu n'es pas leur garant.
[Coran, 6:107](#)

Si le prophète lui-même n'avait pas d'autorité sur les gens, il est insensé que des "savants" affirment ce droit pour eux-mêmes !

Comme d'habitude, les imams corrompus ont déformé le sens du verset 4:59 et tout particulièrement les mots "ceux d'entre vous qui détiennent le commandement". Ils ont manipulé le sens afin de proclamer que les croyants leur doivent une obéissance aveugle.

Un dernier mot doit être ajouté concernant le statut des "fatwas" religieuses. De tout ce qui précède, il va sans dire que tous les types de "fatwas" (décrets religieux) émises par des "savants" et qui sont considérées comme des lois totalement obligatoires, soi-disant fondées sur des lois scripturales, sont en fait illégales et injustes. N'importe quelle "fatwa" établie par un homme est en violation du droit exclusif de Dieu de légiférer.

Article original : [Authority](#)

Toucher le Coran

Seuls les purs l'atteignent ("yamassuhu").
[Coran, 56:79](#)

Voilà un autre verset qui a été mal interprété par les savants musulmans. Certains interprètent ce verset pour signifier que personne n'est autorisé à toucher physiquement le Coran, à moins d'être propre physiquement, et d'autres disent qu'il faut avoir accompli ses ablutions !

L'erreur dans cette interprétation est double:

1 - Le mot arabe utilisé dans le verset est "yamassuhu". Ce mot est différent du mot "Yalmasahu".

Le mot "yalmas" signifie toucher physiquement quelque chose.

Mais le mot "yamsas" est totalement différent.

Pour déterminer le sens exact de ce mot, nous devons examiner d'autres versets coraniques qui l'utilisent :

Qu'un bien ("hasana") vous atteigne ("tamsaskum"), ils s'en affligent. ...
[Coran, 3:120](#)

Ici, Dieu parle de quelque chose de bien ou d'une bénédiction, puis utilise le mot "tamsaskum". Évidemment, une bénédiction ne nous touche pas physiquement, mais elle nous atteint ou vient à notre rencontre.

Si Dieu t'atteint ("yamsaska") d'un malheur, nul autre que Lui ne peut t'en délivrer. Et si Dieu t'atteint ("yamsaska") d'un bien, c'est Lui qui, sur toute chose, est Puissant.
[Coran, 6:17](#)

Le même sens est répété.

Maintenant, retournons à 56:79, qui parle du Coran et dit que personne ne peut "yamassuhu" sauf les purs.

Comment le Coran ne peut-il atteindre que les purs ? Cela ne peut que signifier que personne ne peut atteindre ses bénédictions à l'exception des purs.

2 - La deuxième question à résoudre est de savoir qui sont les purs ?

Une fois encore, les savants musulmans affirment qu'il s'agit de pureté physique, mais encore une fois il s'agit d'une interprétation erronée.

Pour déterminer le sens coranique correcte de ce mot, nous nous référons aux versets suivants :

Nous t'avons fait descendre l'Écriture en toute vérité. Adore donc Dieu en Lui vouant un culte exclusif.
Pour Dieu est la religion pure. ...
[Coran, 39:2-3](#)

Les mots clés sont ici Al-Deen Al-Khalis.

Le mot Deen signifie religion, et le mot Khalis signifie pur.

Selon 39:2-3, la religion pure doit être consacrée à Dieu seul. Cela signifie que toutes nos pratiques religieuses doivent être consacrées à Dieu seul. Cette signification est confirmée dans les paroles coraniques suivantes :

Dis : "Ma Salât, mes rites d'adoration, ma vie et ma mort, appartiennent à Dieu, Seigneur des mondes".
"Il n'a pas d'associé. Voilà ce qui m'a été ordonné, et je suis le premier de ceux qui se soumettent".
[Coran, 6:162-163](#)

Ceux qui consacrent toute leur religion à Dieu seul sont appelés "Ebad Allah Al-Mukhlaseen" dans le Coran ([12:24](#), [15:40](#), [37:50](#), [37:74](#)...).

Pour conclure, le sens exact de 56:79 est :

"Nul ne peut l'atteindre (atteindre ses bénédictions), excepté les purs (purs adorateurs de Dieu)"

Article original : [Touching the Quran](#)

